

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue par vidéoconférence les 14 et 15 septembre 2020. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 14 et 15 septembre 2020, par vidéoconférence

Le premier jour de la réunion a débuté à 7h00 (fuseau horaire de Montréal).

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT a accueilli chaleureusement tous les membres du Comité exécutif et les observateurs à la réunion du Comité exécutif de l'AMA. Avant de commencer l'ordre du jour, il a demandé aux membres de prendre un moment pour se souvenir d'un des anciens Présidents de l'AMA, l'honorable John Fahey, d'Australie. C'est avec le cœur lourd qu'il a informé les membres que M. Fahey était décédé ce samedi. Il n'avait pas travaillé personnellement aux côtés de M. Fahey mais il avait entendu dire que c'était un homme exceptionnel, très admiré et respecté dans le monde politique et sportif, pleinement engagé dans l'AMA et la lutte contre le dopage, et un véritable leader qui manquerait à tous ceux qui avaient travaillé avec lui à l'Agence. Au nom de l'AMA, il a présenté ses sincères condoléances à Colleen, l'épouse de M. Fahey, ainsi qu'à sa famille, ses amis et ses collègues. Il a demandé aux députés de se lever pour une minute de silence.

M. COLBECK a déclaré que M. Fahey avait été un merveilleux gentleman, un fantastique premier ministre de l'État de Nouvelle-Galles du Sud et avait été Président de l'AMA de 2008 à 2013. Il a été immensément fier du travail qu'il a accompli pour l'AMA et les Australiens sont immensément fiers de son travail. Il a également siégé au Parlement australien en tant que ministre des finances, et il a été l'un des Australiens qui ont été très impliqués dans le processus de candidature pour les Jeux olympiques de Sydney 2000. Son célèbre saut "volant" lors de l'annonce de la réussite de cette candidature est resté gravé dans le folklore et l'histoire australiens. Il avait reçu le titre de Compagnon de l'Ordre d'Australie en 2002 et avait été un membre très respecté des parlements de Nouvelle-Galles du Sud et d'Australie. M. Colbeck a déclaré qu'il était heureux d'avoir connu M. Fahey comme un ami ; il a apporté une énorme contribution à son État, à son pays et au mouvement antidopage dans le monde. Il a également présenté ses condoléances à la famille de M. Fahey. Au nom de l'Océanie, il a reconnu les grands services rendus par M. Fahey au mouvement antidopage. Il a apporté une contribution dans plusieurs domaines et il est juste de se souvenir avec beaucoup de tendresse de sa contribution.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Colbeck pour ses propos.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que le Mouvement olympique était profondément attristé par la grande perte de M. Fahey pour la communauté antidopage. M. Fahey sera inoubliable dans la famille de la lutte contre le dopage, et le Mouvement olympique a exprimé ses sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

LE PRÉSIDENT remercie les députés pour leurs déclarations.

Lorsque les députés s'étaient réunis pour la dernière fois en mai, il avait espéré que la prochaine réunion se ferait en face à face, mais les voici à nouveau réunis par vidéoconférence. La plupart des membres s'étaient habitués aux réunions virtuelles et tous comprenaient les difficultés et les défis de la COVID-19. Deux députés ont participé à la réunion : au nom du CADE, M. Díaz et, au nom de M. Kejval, Mme Grossenbacher.

Il espère que tout le monde pourra revenir aux réunions normales en personne dès que possible.

Les membres suivants ont participé à la réunion : M. Witold Bańka, Président de l'AMA; Mme Yang Yang, Vice-Présidente de l'AMA, le Professeur Ugur Erdener, Membre du CIO et Président de World Archery; Mme Hannah Grossenbacher, représentant M. Jiri Kejval, Président du Comité national olympique de la République tchèque ; M. Ingmar De Vos, Membre du Conseil de l'ASOIF,

Membre du CIO, Président de la FEI ; M. Nenad Lalovic, Membre exécutif du conseil de l'AGFIS, Président de l'UWW, Membre du CIO ; Mme Danka Barteková, Membre du CIO et Vice-Présidente de la Commission des athlètes du CIO ; Mme Amira El Fadil, Commissaire aux Affaires Sociales, Union Africaine, Soudan ; M. Marcos Díaz, représentant Mme Andrea Sotomayor, Présidente de CADE, Équateur ; M. Kameoka Yoshitami, Ministre d'État de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie, Japon ; M. Dan Kersch, Ministre des sports, Grand-Duché de Luxembourg ; et M. Richard Colbeck, Ministre de la jeunesse et des sports, Australie.

Les Présidents des Comités permanents de l'AMA ont participé à la réunion: M. Ben Sandford, Président du Comité des sportifs ; M. James Wood, Président du Comité de révision de la conformité; Mme Kady Kanouté Tounkara, Présidente du Comité Éducation ; M. Ser Miang Ng, Président du Comité Finances et Administration ; et M. Lars Engebretsen, Président du Comité Santé, Médecine et Recherche.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont participé à la réunion et ont contribué à divers points : M. Olivier Niggli, Directeur général ; Mme Dao Chung, Chef des finances ; M. René Bouchard, Directeur des relations avec les gouvernements ; M. Tim Ricketts, Standards et harmonisation ; M. Tom May, Directeur du développement des programmes et des relations avec les ONAD/ORAD ; M. Frédéric Donzé, Directeur des opérations ; M. Gunter Younger, Directeur, Renseignements et Enquêtes ; M. Julien Sieveking, Directeur, Affaires juridiques ; Dr Olivier Rabin, Directeur des Sciences ; Dr Osquel Barroso, Directeur adjoint des sciences ; Mme Amanda Hudson, Directrice de l'Éducation ; M. Rafal Piechota, Directeur du Cabinet du Président ; et M. Sébastien Gillot, Directeur du Bureau européen et des Fédérations Internationales.

L'orateur suivant était présent lors d'un point pertinent de l'ordre du jour : M. François Kaiser, Kellerhals-Carrard, conseiller juridique.

Les observateurs suivants étaient présents : Michael Vesper, Richard Budgett, Andrew Ryan, James Carr, Carlos Roy, Philippe Gueisbuhler, Santiago del Pino, Anthony Jones, Alexandre Husting, Sergey Khrychikov, Robert Auguste, Sarah Elsayed, Toyooka Hiroki, Arai Tomohiko, Clayton Cosgrove et Darren Mullaly.

– **1.1 Divulgence des conflits d'intérêts**

LE PRÉSIDENT a demandé aux membres s'ils souhaitaient révéler des conflits d'intérêts. En l'absence de toute demande de parole, il poursuit.

2. Procès-verbal de la réunion précédente - 15 mai 2020

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la réunion précédente. Le projet de procès-verbal a été inclus dans la documentation envoyée quelques semaines auparavant aux membres. Le ministre japonais, M. Kameoka, a demandé à la page 15, troisième ligne en partant du haut, de supprimer le mot "erreurs".

LE PROFESSEUR ERDENER déclare que le Mouvement olympique soutient pleinement l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

LE PRÉSIDENT a conclu que le procès-verbal était approuvé.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 15 mai 2020 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a informé les députés sur un certain nombre de points. L'AMA n'a pas encore reçu de décision formelle des autorités suisses sur les statuts révisés (discutés lors de la réunion précédente), ce qui n'est pas vraiment surprenant. Cela prend un certain temps, mais il espère recevoir une décision avant la réunion de novembre afin de clore le dossier et de mettre les nouveaux statuts en ligne sur le site web. L'AMA n'a pas entendu d'autres préoccupations de la part des autorités suisses.

Il a remercié la Chine et le CIO pour leurs contributions supplémentaires. Comme les membres s'en souviendront, à Katowice, le CIO s'est engagé à fournir cinq millions de dollars de financement supplémentaire, la moitié pour la recherche scientifique et l'autre moitié pour les enquêtes. L'AMA a reçu un million de dollars de la Chine, et cet argent a été égalé par le CIO, soit un million de dollars pour la recherche et un million pour les enquêtes. Sans ce financement supplémentaire, l'AMA n'aurait tout simplement pas pu financer son programme de recherche pour cette année. Les 19 demandes de recherche scientifique sélectionnées étaient toutes de très bons projets et, a-t-il répété, sans ce financement supplémentaire, l'AMA n'aurait pas pu les financer.

Le département de renseignements et d'enquêtes ferait immédiatement bon usage des fonds supplémentaires et lancerait un projet de création d'une unité d'enquête en matière de conformité. L'AMA dispose actuellement d'un million de dollars, et l'espoir est d'en obtenir davantage, mais le Département commencera à une plus petite échelle avec l'argent déjà disponible et sera donc en mesure de faire une différence immédiate. Il reste encore deux millions de dollars pour la recherche et deux millions de dollars pour les enquêtes sur la table. Il a encouragé les membres du Comité exécutif des autorités publiques à parler aux autorités de leur région pour encourager les contributions supplémentaires car, pour chaque dollar investi par les autorités publiques, un dollar serait investi par le Mouvement olympique. C'est un très bon investissement dans le système antidopage et il encourage les contributions supplémentaires pour la recherche et les enquêtes car il est essentiel de maintenir le niveau actuel de la recherche.

La Russie est un point récurrent de l'ordre du jour, et il propose que la question soit examinée plus en profondeur dans la section juridique, où il sera possible de discuter des questions en cours, y compris les événements récents qui se sont produits en relation avec la RUSADA. Il en va de même pour l'IWF.

D É C I S I O N

Le rapport du directeur général est noté.

– **3.1 COVID-19 - Impact de la lutte contre le dopage**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que l'AMA avait espéré avoir une réunion en personne et il a certainement regretté que cela n'ait pas été possible. Il regrette également que la conférence de l'AMA sur l'éducation en Australie n'ait pas lieu. Elle a été reportée d'un an. Il attend avec impatience l'année prochaine et remercie les amis australiens pour leur flexibilité.

D'un point de vue opérationnel, la plupart des employés travaillaient encore à distance à Montréal, car les exigences du gouvernement étaient que pas plus de 25 % du personnel ne pouvait être présent dans le bureau en même temps. Des politiques internes avaient été mises en place pour protéger la santé des employés, et la plupart d'entre eux travaillaient à domicile. Cela fonctionnait bien depuis le début, tout le monde s'était adapté et l'AMA avait pu maintenir un niveau de productivité presque normal, même si les membres du personnel se manquaient certainement les uns les autres.

En ce qui concerne la lutte mondiale contre le dopage dans le sport, les membres ont eu la mise à jour de leur documentation, et M. Ricketts sera en mesure de fournir une mise à jour en termes de contrôles ainsi que la création du groupe d'experts sur les contrôles stratégiques, mis en place pour réfléchir davantage à la manière d'être innovant en termes de lutte contre le dopage.

En ce qui concerne les finances et les conséquences de COVID-19, il propose de discuter de la question sous le point finances plus loin dans l'ordre du jour.

M. RICKETTS a partagé son écran avec les membres. Suite à la présentation qu'il avait faite lors de la réunion de mai sur le sujet, il a été heureux de faire rapidement le point sur l'impact de COVID-19 sur les contrôles, ainsi que sur deux autres initiatives importantes qui aideraient la communauté antidopage à faire face à des situations similaires à l'avenir.

En ce qui concerne l'impact sur les tests, le graphique à l'écran représente une comparaison pour les échantillons collectés entre janvier et août 2019 et 2020. Le nombre d'échantillons se rapportait aux échantillons d'urine, de sang et de passeport biologique de l'athlète, et était représenté par les colonnes. Le graphique indiquait également le nombre d'autorités de contrôle qui avaient collecté ces échantillons, et il s'agissait des organisations qui avaient demandé ou autorisé le prélèvement d'échantillons sur des athlètes relevant de leur juridiction. Ces chiffres étaient représentés par les

lignes. Les colonnes et la ligne vertes correspondent à 2019, et les colonnes et la ligne noires à 2020. Si l'on regarde le début de l'année en 2020, les chiffres sont assez cohérents, un peu plus que ceux de 2019, et c'était juste avant que la pandémie ne s'installe. Puis, il y a eu une chute soudaine en mars, et le mois d'avril a atteint son point le plus bas, avec un total de 550 échantillons collectés par 33 autorités de test. Il y a eu une augmentation constante d'avril à août. L'AMA a collecté 13.000 échantillons auprès de 125 autorités de contrôle. Le nombre d'échantillons et d'autorités de contrôle est en augmentation, ce qui va dans la bonne direction, et il espère que cela continuera dans les mois à venir, alors que d'autres pays commencent à déconfiner.

Si l'on considère le nombre d'échantillons collectés en août, comme il l'a mentionné - un peu plus de 13 000 - qui équivaut à environ 50 % des chiffres du même mois en 2019, il y a donc encore du chemin à parcourir. Si l'on regarde qui les a collectés, 71 ONAD ont collecté environ 10 000 échantillons et, par rapport au même mois en 2019, 84 ONAD ont collecté environ 17 000 échantillons. En ce qui concerne les FI, 45 FI ont collecté environ 2 700 échantillons, contre 71 FI et 7 800 échantillons pour le même mois en 2019. En ce qui concerne les régions dans lesquelles les ONAD ont collecté des échantillons, l'Europe est clairement en tête avec plus de 7 300 échantillons, suivie par l'Asie, l'Océanie, les Amériques et l'Afrique.

Les bureaux régionaux de l'AMA travaillent en étroite collaboration avec les ONAD et les FI afin de les encourager à relancer leurs programmes de dépistage le plus rapidement possible et, ce faisant, à adopter les procédures améliorées de santé et de sécurité que l'AMA a mises au point tout en tenant compte des politiques gouvernementales et sanitaires nationales.

Afin de mieux comprendre l'impact de la COVID-19 sur les OAD et d'obtenir un retour d'information sur un certain nombre de documents et de procédures élaborés et publiés par l'AMA pour aider les parties prenantes à traverser cette période difficile, l'AMA a élaboré un sondage, qui a été distribué aux OAD le 2 septembre. La date limite pour répondre était le 18 septembre. Il informera bien sûr le Comité exécutif et le Conseil de fondation en novembre des résultats du sondage et certaines des conclusions seront également transmises au Groupe d'experts sur les tests stratégiques évoqué précédemment par le Directeur général.

L'AMA a créé et annoncé la mise en place du groupe d'experts sur les contrôles stratégiques, composé de dix experts externes issus des FI, des ONAD, des laboratoires et des sportifs. Il existe donc un bon mélange d'expertise médicale, scientifique, juridique et en matière de tests pour évaluer un certain nombre de domaines. Le groupe tiendra cinq réunions virtuelles, dont quatre porteront sur l'impact spécifique de la COVID-19, ainsi que sur certains des programmes de tests innovants et modifiés que plusieurs ONAD ont mis en place dans les premières phases de la pandémie. Les réunions sur COVID-19 et son impact commenceront au début du mois d'octobre. L'autre réunion portera spécifiquement sur le document technique pour l'analyse spécifique au sport et se tiendra mercredi prochain.

L'AMA continuera à soutenir et à guider toutes les parties prenantes, en particulier par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, et le site web de l'AMA comporte également une section consacrée au COVID-19.

M. KAMEOKA a apprécié l'effort important consenti par l'AMA pour reprendre les tests pendant la pandémie COVID-19 et, comme mentionné dans le rapport du directeur général, l'AMA a publié des conseils à l'intention des OAD et mène un sondage en ligne en vue d'apporter de nouvelles améliorations. Les activités sportives au Japon reprennent progressivement, comme en témoigne le redémarrage des matchs de football en juillet. Les agents de contrôle du dopage sont tenus de passer des tests PCR et sont engagés dans des contrôles tout en observant des mesures strictes pour prévenir l'infection par COVID-19 conformément aux directives de l'AMA. Le nombre de tests a augmenté à partir du mois d'août. Avec la reprise des activités sportives, il s'attend à ce que l'AMA continue de faire preuve de leadership en assurant un bon équilibre entre les précautions contre le coronavirus et la réalisation de tests.

MS EL FADIL a déclaré qu'il était bon de voir ses collègues, bien que virtuellement. Elle espère que la prochaine réunion se fera en personne. Elle a présenté ses condoléances au nom de l'Afrique et de l'Union africaine pour le décès de M. Fahey.

Le rôle joué par l'AMA pendant la pandémie a été très apprécié. La pandémie est toujours en cours et touche tout le monde, sur tous les continents et dans tous les pays. Personne ne savait quand elle allait se terminer. L'Afrique a fait de son mieux pour que le secteur du sport soit moins

touché par la pandémie. De nombreuses réunions ministérielles ont été organisées par l'Union africaine et l'AMA a été invitée à participer à certaines d'entre elles. Le Bureau africain de l'AMA a également été invité, et l'Union africaine a travaillé avec les ONAD et les ORAD, mais l'effet de la pandémie sur le secteur du sport est énorme, également en ce qui concerne les questions de lutte contre le dopage. Il faut travailler ensemble pour s'assurer que le secteur du sport sera moins affecté par la pandémie. Le travail effectué pour un sport propre se poursuivra quels que soient les défis, mais les gouvernements et le mouvement sportif devraient travailler plus étroitement ensemble. Néanmoins, l'Union africaine apprécie ce qui a été fait jusqu'à présent et est prête à coopérer.

LE PRÉSIDENT pensait que tout le monde avait tiré les leçons de la situation COVID-19. L'AMA voulait s'assurer que ses parties prenantes étaient correctement guidées dans le cadre de l'état d'urgence, mais voulait également mieux se préparer à des situations similaires à l'avenir. Il espère que les membres partagent cette approche.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur la COVID-19.

– **3.2 Rapport de l'ONDCP et Loi Rodchenkov**

M. BOUCHARD a déclaré qu'il commencerait par le rapport de l'ONDCP. Le gouvernement américain est membre du Conseil de fondation de l'AMA depuis la création de l'Agence. Il a été un allié important dans la protection des athlètes propres et il espère que la coopération se poursuivra.

En ce qui concerne le rapport de l'ONDCP, il fournira un peu de contexte. En juin dernier, l'ONDCP avait envoyé un rapport au Congrès américain sur les efforts de réforme de la gouvernance entrepris par l'AMA. Ce rapport, très critique à l'égard de l'AMA, a été rendu public. Dans son rapport, l'ONDCP a souligné trois points de repère pour les progrès de l'AMA qui doivent être évalués par l'ONDCP. L'ONDCP menace de réduire ou de retenir la contribution financière annuelle des États-Unis à l'AMA pour inciter l'AMA à adopter des réformes. La contribution américaine au budget de l'AMA en 2021 doit être de 2,9 millions de dollars. La contribution pour 2020 est de 2,7 millions de dollars et a déjà été payée par le gouvernement américain. L'AMA a estimé que le rapport de l'ONDCP était inexact et contenait ce qu'elle pensait être des informations trompeuses et n'avait souvent pas fourni d'informations contextuelles pertinentes. L'AMA n'a pas été consultée pendant la rédaction du rapport ou avant sa diffusion au Congrès américain et au public. L'AMA a estimé que le rapport constituait une attaque contre la crédibilité de l'Agence qui ne pouvait rester sans réponse. En conséquence, l'AMA avait fourni une réponse par le biais d'un document détaillé et annoté, qui avait également été rendu public. En juillet et août, il y a eu des échanges de lettres entre le Président de l'AMA et le représentant américain au Conseil de fondation de l'AMA. Les membres avaient des copies de ces lettres dans leurs dossiers de documentation. Dans une lettre datée du 6 juillet, l'ONDCP avait indiqué que le souhait était d'aider la réforme de l'AMA de l'intérieur plutôt que de l'extérieur. L'ONDCP s'en tient à son rapport et souhaite travailler avec l'AMA, mais il est prêt à refuser le financement de l'AMA pour encourager les réformes au sein de l'organisation. Dans une lettre datée du 10 juillet, le Président de l'AMA a indiqué qu'il s'engageait à veiller à ce que le partenariat de longue date avec le gouvernement américain soit maintenu, a parlé de la collaboration entre le Mouvement sportif et les autorités publiques comme étant un principe clé sur lequel l'AMA fonctionnait afin d'être un régulateur antidopage fort et, par le biais d'une proposition de réforme de la gouvernance, a suggéré que le gouvernement américain participe à un dialogue constructif avec le Conseil de fondation plutôt que de faire peser sur l'AMA la menace d'une suspension du financement. Dans la quasi-totalité des lettres échangées, l'AMA et le gouvernement américain ont tous deux exprimé le souhait de dialoguer au moment le plus opportun. Le gouvernement américain avait suggéré qu'une telle rencontre ait lieu après une conversation entre les États-Unis et les autorités publiques du monde entier, une offre qui avait été acceptée par l'AMA. La réunion avec les autorités publiques a eu lieu le 11 septembre.

Avant de conclure, il souhaite aborder un point assez important par rapport au débat actuel, à savoir la possibilité pour le gouvernement américain de devenir membre du Comité exécutif de l'AMA. Il a été rapporté à plusieurs reprises par différents médias que le gouvernement américain ne pouvait pas occuper un siège au sein du Comité exécutif pour représenter les Amériques parce qu'il n'y avait pas de poste de ministre des sports au sein du gouvernement américain. Il est important de mentionner qu'il n'y a pas de telle règle dans les statuts ou les règlements de l'AMA. Au fil des ans, un certain nombre de représentants du gouvernement américain ont siégé au Comité exécutif et, à

sa connaissance, aucun n'a occupé le poste de ministre des sports. Il sait également qu'il n'y a pas de règle de ce type dans les statuts ou les règlements du Conseil des sports des Amériques. Il a estimé qu'il était important, pour le bénéfice de la conversation au Comité exécutif, de fournir quelques éclaircissements sur la question. Cela conclut son rapport.

LE PRÉSIDENT a mis en évidence quelques questions importantes de son point de vue. Il a souligné l'importance de travailler avec le gouvernement américain. Comme il l'a assuré aux membres à de nombreuses reprises au cours des réunions, qu'elles soient bilatérales ou en groupes plus importants, l'AMA et lui sont ouverts à un dialogue constructif avec les amis des États-Unis. Il a assuré James Carroll à de nombreuses reprises de cette ouverture, en l'invitant à une réunion, et il espère que cela se fera bientôt. Le maintien de l'unité au sein de l'AMA est important pour lui, d'autant plus que le multilatéralisme est remis en question par certains dirigeants mondiaux. Il est heureux que les partenaires américains aient décidé de discuter de la question avec d'autres autorités publiques et il est également heureux qu'ils n'aient pas insisté sur leur recommandation qui lie la représentation à l'AMA au niveau de contribution financière des gouvernements membres de l'AMA. Toutefois, il a rappelé qu'une recommandation visant à réduire le nombre de représentants des organisations sportives dans la structure de gouvernance actuelle de l'AMA était toujours sur la table. L'organisation a été construite sur la base d'un partenariat égalitaire. La proposition consiste à modifier l'ADN de l'organisation ou à créer une nouvelle organisation qui repose sur des principes différents. C'est pourquoi il souhaite que les membres, et notamment les autorités publiques, lui fassent savoir s'ils souhaitent modifier la structure actuelle de l'AMA. Plusieurs gouvernements ont contacté l'AMA pour exprimer leur inquiétude face aux menaces du gouvernement américain de retirer le financement de l'Agence. Les gouvernements avaient identifié ce qu'ils considéraient comme une faiblesse dans les règles de l'AMA. Ils ont demandé à l'AMA d'envisager de modifier les règles. Le point de vue exprimé était que les gouvernements qui refusaient de respecter leurs engagements de financement convenus devaient faire face à des conséquences importantes au titre du Standard international pour le respect du Code par les signataires. Il examinera attentivement cette suggestion. L'AMA ne veut pas que d'autres pays fassent de même simplement parce qu'ils ne sont pas d'accord avec les sanctions imposées à leurs athlètes ou avec d'autres mesures prises par l'Agence. La direction de l'AMA soumettra aux membres des propositions concrètes lors de la prochaine réunion en novembre ; il souhaite toutefois préciser que, si l'AMA suit les suggestions, il ne laissera jamais des athlètes propres devenir les otages de jeux politiques. Selon le Standard international pour le respect du code par les signataires, il existe de nombreuses conséquences possibles qui n'affecteront pas les athlètes. Il s'excuse pour la longue introduction à la discussion.

M. KAMEOKA a souhaité commenter le rapport de l'ONDCP au nom des autorités publiques. En tant que Président du groupe One Voice représentant les autorités publiques de l'AMA, il avait envoyé une lettre officielle à M. Carroll le 7 août et avait invité les représentants américains à la réunion virtuelle de One Voice qui s'est tenue le 11 septembre afin d'avoir un dialogue direct avec eux. Lors de cette réunion avec les représentants américains, il y avait eu un échange d'opinions actif et il avait été possible de confirmer le contenu de la lettre aux États-Unis datée du 7 août. Plus précisément, il a été possible de confirmer qu'il est impératif que les États-Unis continuent à participer activement aux réformes de la gouvernance de l'AMA dans le domaine de la lutte contre le dopage au niveau international. Il avait mentionné qu'il était nécessaire de rappeler que les membres avaient choisi le Président de l'AMA comme candidat à la présidence de l'Agence en raison de son engagement en faveur du renforcement de la lutte contre le dopage au niveau international et de l'implication des athlètes. Il a été possible de confirmer qu'il est important de poursuivre le partenariat entre les États-Unis et les autres autorités publiques afin de faire avancer la lutte internationale contre le dopage et l'implication des athlètes, des autorités publiques et de la communication directe avec le Président de l'AMA. Ce sont tous des éléments très importants. Il parlait de trouver des mesures pour défendre et faire mieux comprendre les réformes de la gouvernance à toutes les parties prenantes. C'est ce que les membres attendaient du Président de l'AMA dans son rôle de leader, du côté des autorités publiques et du mouvement sportif, et il s'est engagé à poursuivre son soutien.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie M. Bouchard pour son rapport très complet et le Président pour son explication. Ses commentaires porteront sur les deux questions, mais surtout sur le rapport de l'ONDCP. Le Mouvement sportif est très préoccupé par les effets du Rapport ONDCP et de l'Acte Rodchenkov (et soutient donc pleinement les actions et les déclarations publiques faites par l'administration de l'AMA et le Président), non seulement sur la coopération établie entre le Mouvement sportif et les autorités publiques par le biais de l'AMA pour lutter contre le dopage dans

le sport, mais aussi sur les risques encourus par l'AMA, ainsi que sur les efforts investis au cours des 20 dernières années. Le Mouvement olympique a demandé des éclaircissements sur les conséquences et a souhaité savoir si les États-Unis paieraient ou non leur contribution en 2021, et qu'ils ne seraient pas indemnisés par d'autres gouvernements. Le Mouvement sportif a soutenu l'AMA en soulevant publiquement ces préoccupations exprimées par le Comité exécutif en conclusion de la réunion. En outre, le Mouvement olympique a remercié les autorités publiques d'avoir fait part de leurs préoccupations et de leur sensibilisation aux risques du rapport et de l'acte Rodchenkov dans un effort pour poursuivre la lutte mondiale contre le dopage et il a encouragé la poursuite du dialogue.

M. KERSCH a soutenu ce qui avait été dit par son collègue M. Kameoka. Il est bien conscient qu'il s'agit d'une question très sensible, mais il souhaite également éviter toute escalade négative parmi les parties prenantes. Il est nécessaire de maintenir tout le monde autour de la table et la plateforme "One Voice", si elle est renforcée et améliorée, sera un bon lieu d'échange avec les collègues américains pour voir comment répondre à leurs demandes légitimes pour une meilleure gouvernance et une meilleure représentation des athlètes. Il devrait y avoir une AMA forte et toute division au sein de l'AMA ne profiterait qu'aux tricheurs. Pour répondre à la question posée par le Président, il est évidemment favorable à la représentation paritaire qui existe actuellement entre le Mouvement sportif et les autorités publiques au sein de l'AMA. Ce n'est pas la question ; la question est de savoir comment avoir une meilleure représentation des athlètes.

MME EL FADIL a remercié le Président pour les efforts déployés. Elle a réitéré la position de l'Afrique. À l'issue de la réunion régionale avec le Président de l'AMA, la position africaine est restée la même : l'Afrique soutient l'AMA et ses efforts pour assurer la réforme de la gouvernance, reconnaît les inexactitudes factuelles du rapport américain et soutient les actions du Président de l'AMA pour mettre en avant les faits, en particulier ceux qui visent à garantir que le financement ne soit pas un facteur déterminant pour faire partie de la structure de gouvernance de l'AMA, et elle est heureuse d'entendre le Président dire que la question a été abandonnée. L'Afrique est favorable à un engagement continu avec les autorités américaines et a suggéré que le dialogue se poursuive entre les autorités publiques siégeant au Conseil de fondation de l'AMA et les autorités américaines. Il y aurait un impact en termes de perte de revenus si les États-Unis décidaient de donner suite à leur menace de retenir les contributions. Il y aurait une impasse, mais la position principale était de soutenir toute décision prise par l'administration de l'AMA, mais aussi de négocier et de dialoguer davantage en faveur de l'adhésion active d'un pays comme les États-Unis.

M. DÍAZ a présenté les condoléances de CADE à la famille de l'AMA et à l'Australie à l'occasion du décès de M. Fahey.

Il a également remercié M. Bouchard pour son rapport. CADE a récemment distribué une lettre aux membres. Elle a été prise par surprise par le rapport de l'ONDCP, car son contenu a été suivi de différentes lettres, dont une lettre du CADE et de certains conseils sous-régionaux du sport d'Amérique centrale et du Sud. Aucune des déclarations contenues dans le rapport n'avait été réellement exprimée ou présentée par le représentant du gouvernement américain lors des réunions du CADE, des assemblées ou de toute autre réunion régionale des autorités publiques. Certaines des demandes ou déclarations n'ont été entendues que dans les médias, exprimées par un responsable non gouvernemental et, en particulier, les responsables gouvernementaux approchés se sont séparés des déclarations rendues publiques par l'ONAD américaine. Depuis que le rapport a été officiellement présenté par le fonctionnaire gouvernemental, CADE a pris contact avec l'ONDCP et s'est montré très heureux et optimiste quant à la position du représentant de l'ONDCP de travailler en étroite collaboration avec CADE, et le représentant américain présent à la réunion "One Voice" a exprimé le désir de travailler en étroite collaboration avec les autorités publiques pour trouver une solution. Il a souhaité exprimer sa profonde inquiétude lorsqu'un pays décide unilatéralement de ne pas payer sa contribution annuelle à l'AMA. CADE a compris qu'il s'agissait là d'une préoccupation importante, puisque les États-Unis, en particulier, contribuent à la moitié de la contribution régionale des Amériques à l'AMA. Il a également souhaité adhérer à la proposition du Président de l'AMA. Il a estimé que si un pays décidait unilatéralement de ne pas contribuer à l'AMA, celle-ci devrait être protégée contre cette possibilité, et il a donc encouragé la recherche de moyens de protection contre de telles menaces.

Enfin, il a soutenu la volonté de M. Kameoka et de M. Kersch de maintenir le dialogue et d'impliquer les États-Unis pour tenter de trouver la meilleure solution possible.

MME YANG a déclaré qu'elle avait été très heureuse de voir que le Président de l'AMA avait précisé que les athlètes seraient protégés à l'avenir. La nouvelle a fait le tour du monde ces deux derniers jours, il était donc très agréable d'entendre cette clarification. Elle est tout à fait d'accord avec le partenariat égalitaire pour aller de l'avant. C'est la meilleure façon de protéger les athlètes propres et la lutte contre le dopage. En tant qu'organisation, l'AMA ne lutte pas seulement contre le dopage par des sanctions, mais aussi par l'éducation et le travail avec l'entourage. Il est nécessaire de réfléchir à l'objectif de l'AMA lorsque l'on prend des décisions. Elle encourage le dialogue avec les États-Unis, ce qui est la meilleure façon de faire avancer la lutte contre le dopage.

M. COLBECK a estimé qu'il était nécessaire de tenir compte du fait qu'une relation solide entre l'AMA et les États-Unis était très importante pour l'avenir du sport et la protection des athlètes, et que l'implication des États-Unis dans l'organisation était vitale pour son avenir. L'Océanie et l'Australie ont été déçues de constater que, plutôt que de s'atténuer, le problème semble s'aggraver continuellement, et il ne pense pas que cela soit utile pour l'organisation ou pour aborder les questions qui sont fondamentalement à la base de la discussion. Tout cela est dû au désir des États-Unis de voir la réforme de la gouvernance progresser au sein de l'organisation. Il a pris note de l'observation du Président de l'AMA selon laquelle il n'était pas d'accord avec certains des points soulevés dans le rapport. C'est une observation raisonnable, mais il est très important de renvoyer ces points aux États-Unis de manière appropriée et de poursuivre le processus de réforme de la gouvernance (qui, selon lui, est soutenu par tout le monde) afin de garantir que les athlètes aient la possibilité de participer à des compétitions sportives dans des conditions propres. Par conséquent, plutôt que de continuer à multiplier les arguments en public, il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes qui se trouvent à la base. Il s'est inquiété des suggestions selon lesquelles l'AMA pourrait commencer à prendre des mesures contre quelqu'un qui ne paie pas. Si l'on considère ceux qui n'ont pas encore payé leurs cotisations, il y en a plus de 60, il faut donc faire très attention à ne pas s'engager dans cette voie. Il fallait vraiment examiner les fondements de l'existence de l'ensemble de l'argument et trouver des moyens de traiter correctement les problèmes et ensuite de passer à l'action. Dans les circonstances où il y a un excédent budgétaire important, l'AMA a la possibilité d'accélérer les réformes de gouvernance et la représentation des athlètes ; il pense que tout le monde est d'accord sur ces points et que ces choses devraient être avancées de manière positive. L'AMA devrait s'efforcer de désamorcer la situation, car il n'est dans l'intérêt de personne de poursuivre l'escalade. Il a trouvé un peu difficile que des parties non nommées soient citées dans un communiqué de presse critiquant une autre partie qui a été nommée ; ce n'est pas une forme appropriée de traiter la question. De son point de vue, s'il voulait dire quelque chose à quelqu'un, il le dirait. Les gens doivent être prêts à ce que leur nom soit mentionné s'ils veulent faire une telle critique. Il a été fait référence à une certaine correspondance fournie et, dans l'intérêt de la transparence, il aimerait que cela soit partagé avec toutes les parties afin d'entreprendre la discussion de manière totalement transparente. Dans l'intérêt de tous, ils devraient s'engager, et il est prêt à offrir ses services en tant qu'intermédiaire si nécessaire, pour s'engager avec les États-Unis. L'offre faite précédemment est restée ouverte. Il était dans l'intérêt de tous les membres et de l'AMA en tant qu'organisation de s'attaquer aux problèmes sous-jacents. Il serait heureux de participer au processus afin de traiter ces questions et de s'occuper ensuite du rôle que l'AMA joue réellement, qui est de veiller à ce que les intérêts des athlètes soient correctement pris en compte. Il pense que l'AMA commence à se perdre dans les débats plutôt que de s'occuper de la question, et que l'AMA devrait s'atteler à la tâche qui lui incombe, à savoir veiller aux intérêts des athlètes qui participent à des compétitions sportives propres.

MS BARTEKOVÁ a déclaré que le bon dialogue avec les homologues américains à différents niveaux et au niveau des athlètes devrait être poursuivi. Elle a félicité le Président de l'AMA pour ses efforts visant à s'assurer que les athlètes puissent se préparer sereinement pour les Jeux Olympiques de l'année suivante sans qu'aucune pression ne soit exercée sur eux ou qu'ils aient peur de ne pas pouvoir participer aux événements. Il est important de protéger les athlètes propres, quoi qu'il arrive. Elle a félicité le Président pour ses propos. Les athlètes peuvent être les otages de conflits et tout doit être fait pour qu'ils en soient tous conscients. Le dialogue doit être soutenu et poursuivi avec les États-Unis pour résoudre le problème afin que l'organisation et les athlètes soient calmes.

LE PRÉSIDENT a remercié les députés pour un échange de vues fructueux et pour leurs remarques et déclarations. Il espère que tout le monde est d'accord pour dire qu'en cette période critique pour la lutte contre le dopage, il faut de l'unité et non de la division. Il est prêt à travailler avec le gouvernement américain et espère qu'il continuera à contribuer au programme mondial de lutte contre le dopage.

M. BOUCHARD a fait le point sur la loi Rodchenkov. L'AMA a continué à suivre les développements au Congrès américain en rapport avec cette loi ; l'approbation potentielle du projet de loi par le Sénat américain est une question qui préoccupe beaucoup l'AMA compte tenu des conséquences négatives imprévues qu'elle pourrait avoir sur le système antidopage dans le monde. Il ne s'attardera pas sur le contenu du projet de loi, car les membres ont été informés à ce sujet par le professeur Haas, bien qu'il souligne que, suite à la précédente réunion du Comité exécutif, l'AMA a invité cinq membres du Congrès américain à assister à la réunion de septembre du Comité exécutif, pour donner suite à une offre de l'ONDCP de recevoir un briefing directement des représentants du Congrès américain. L'AMA avait répondu positivement à l'époque et avait donc lancé l'invitation, mais malheureusement, elle n'avait reçu aucune réponse. Toutefois, il était conscient que le processus d'approbation du projet de loi avançait. Le projet de loi nécessitait l'approbation du Sénat américain et du Président des États-Unis. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec certitude si et quand le projet de loi sera approuvé, il pense que c'est plus une question de quand que de si. Le Sénat américain était en session cette semaine-là et l'approbation du projet de loi pourrait se faire rapidement. Le projet de loi avait été présenté la semaine précédente, dans le cadre d'une procédure utilisée pour soumettre un projet de loi au vote, afin de déterminer s'il y avait une opposition de dernière minute. S'il n'y avait pas d'opposition exprimée par les sénateurs, le projet de loi était adopté. Il a essentiellement permis d'éviter le vote formel. Cette procédure a renforcé l'idée que l'approbation du projet de loi était une question de jours. L'opinion de l'AMA sur le projet de loi avait été clairement exprimée aux commissions compétentes du Congrès américain et les demandes d'audition par les commissions du Congrès américain. Depuis plus d'un an, l'AMA avait indiqué qu'elle soutenait les mesures de la loi Rodchenkov qui facilitaient le partage d'informations entre les services de police américains et l'USADA. Mais l'AMA a également exprimé de vives inquiétudes quant à l'application extraterritoriale potentielle du projet de loi et au danger que d'autres nations introduisent des lois similaires, rendant les athlètes, y compris les athlètes américains, vulnérables à l'impulsion géopolitique. L'AMA a indiqué à plusieurs reprises sa volonté de coopérer avec le gouvernement américain et de fournir toute explication ou tout conseil afin de s'assurer que le projet de loi est complémentaire aux efforts de l'AMA pour mieux protéger les athlètes dans le monde entier. Rien n'indique actuellement que les vues de l'AMA aient été sérieusement prises en compte.

LE PRÉSIDENT remercie M. Bouchard pour sa mise à jour. Il a vraiment regretté qu'il n'y ait pas eu la possibilité de discuter de la législation avec les représentants du Congrès américain ce jour-là. On craint toujours que le projet de loi ne compromette la capacité de l'AMA à mener des enquêtes et ne perturbe les règles harmonisées dans le monde entier que les États-Unis ont contribué à créer depuis 1999 et que d'autres pays n'adoptent une législation similaire en guise de représailles. L'AMA craint que la législation n'affecte le système antidopage. Elle affectera le travail effectué par les organismes antidopage, mais il s'inquiète également du fait qu'environ un demi-million d'athlètes américains d'élite ne seront pas couverts par la loi Rodchenkov. Cela représente environ 80 à 90 % des athlètes américains. C'est le résultat d'un amendement au projet initial du projet de loi, car l'amendement excluait toutes les ligues majeures et le sport universitaire du champ d'application de la loi. Il voulait savoir pourquoi cela s'était produit, c'est pourquoi il avait espéré une discussion constructive avec les représentants du Congrès américain ce jour-là.

MME GROSSENBACHER remercie M. Bouchard pour son rapport. Comme l'a déclaré le Professeur Erdener, elle est très préoccupée par la dimension d'extraterritorialité de la loi. Elle encourage et salue les autorités publiques qui cherchent à engager et à faciliter l'échange d'informations entre les OAD et les organes chargés de l'application de la loi. En ce qui concerne l'extraterritorialité, le Mouvement sportif se demande si les autorités publiques ont pris en considération l'impact que cela aurait sur la coopération générale et les efforts de protection des athlètes propres.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur le rapport de l'ONDCP et la loi Rodchenkov.

– **3.3 Politique d'acceptation des nouveaux signataires du Code**

LE PRÉSIDENT informe les membres que ce point est soumis à décision.

M. GILLOT déclare qu'il est heureux de présenter ce point. Il espère que les membres ont eu l'occasion d'examiner les documents partagés. Pour résumer la politique actuellement appliquée, seuls les membres FI de l'AGFIS peuvent devenir signataires du Code. Cela a conduit à un conflit et à un procès devant les tribunaux suisses contre l'IMMAF, puisque l'AMA a refusé son statut de

signataire du Code au motif qu'elle n'avait pas encore obtenu le statut d'observateur de l'AGFIS. Un groupe de travail a été constitué avec des représentants du Mouvement sportif et des autorités publiques pour élaborer une politique révisée qui donnerait à l'AMA la possibilité d'accepter comme signataires du Code mondial antidopage des organisations suffisamment pertinentes dans le monde du sport et qui s'engagent à protéger les athlètes propres, quel que soit leur statut dans le Mouvement sportif. Il a remercié tous ceux qui ont contribué aux travaux du groupe de travail qu'il a eu le plaisir de diriger ces dernières années. En bref, avec la politique révisée, un candidat sera évalué par la direction de l'AMA et le nouveau groupe d'experts des signataires qui sera convoqué au cas par cas. Le groupe d'experts signataires comprendrait un membre des autorités publiques, un membre du mouvement sportif et un Président indépendant qui serait proposé par la direction de l'AMA et approuvé par le Comité exécutif. En ce qui concerne le rôle du Président indépendant décrit dans le mandat du groupe d'experts signataires, l'AMA avait déjà entamé des discussions et contacté deux candidats potentiels : le professeur Jean-Loup Chappelet et M. André Chaker. S'il est approuvé ce jour-là, le processus commencera avec ces deux candidats et, bien évidemment, avec la participation du Comité des candidatures de l'AMA afin de pouvoir présenter un candidat d'ici la réunion du Comité exécutif en novembre.

Dans le cadre de ce processus, la direction de l'AMA et le groupe d'experts des signataires détermineront si le candidat en question répond à un certain nombre de critères en matière de légitimité, de gouvernance et d'importance pour un sport donné. En cas de désaccord entre la direction de l'AMA et le Groupe d'experts signataires, le dossier pourrait être transmis au Comité exécutif de l'AMA pour décision. Une fois que la direction de l'AMA et le groupe d'experts signataires étaient convaincus que le demandeur remplissait tous les critères, la phase suivante commençait : l'examen du programme antidopage du demandeur au moyen d'un questionnaire de conformité au Code et la révision des règles antidopage du demandeur. En parallèle, le demandeur serait mis en contact avec tout signataire existant actif dans le même sport ou dans un sport clairement similaire afin de rechercher des synergies entre les OAD, avec en fin de compte la possibilité pour un signataire existant de reprendre le programme antidopage du demandeur. En l'absence d'accord entre un signataire existant et le demandeur, et une fois que le demandeur a été déclaré conforme au Code, il sera accepté en tant que signataire. Ceci conclut sa brève présentation. Pour rappel, il a demandé au Comité exécutif d'approuver la politique révisée et les documents connexes, y compris le mandat du Groupe d'experts signataires nouvellement créé, ainsi que de donner à la direction de l'AMA la possibilité de relancer le processus avec l'IMMAF selon les critères de la nouvelle politique révisée.

M. LALOVIC a remercié M. Gillot pour sa présentation très précise et brève. Le Mouvement sportif a soutenu l'adoption de la politique d'acceptation des nouveaux signataires du Code et a remercié l'AMA et le groupe de travail pour la rédaction du document. Néanmoins, deux noms à proposer ont été mentionnés et, s'il n'y a pas d'objection à ce que les deux personnes soient examinées par le Comité des nominations, les membres viennent également d'apprendre que le Comité des nominations sera également autorisé à faire d'autres suggestions de candidats indépendants. Il pense que le Mouvement sportif pourrait également faire une proposition.

MME EL FADIL a déclaré que l'Afrique soutenait cette politique. L'espoir est que cette politique permettra de contrôler la conformité d'un plus grand nombre de sports et donc d'assurer un programme plus solide.

M. COLBECK remercie M. Gillot pour le rapport et le travail. Parmi les autorités publiques, la politique a reçu un soutien unanime, ce qui est une bonne chose. Il est important d'avoir le plus grand nombre possible de personnes sous l'égide de l'AMA afin de pouvoir progresser dans l'intérêt des athlètes. Il y a également eu un soutien unanime pour que la direction reconsidère l'application de l'IMMAF pour devenir signataire du Code. Il est clair qu'il y a un fort soutien pour que cela aille de l'avant. Il a une question, qui porte sur l'augmentation significative des coûts d'application. Dans l'environnement actuel, cela pourrait devenir une barrière artificielle, et il serait donc heureux de recevoir des éclaircissements supplémentaires de la direction de l'AMA sur les raisons de cette augmentation. Il ne pense pas que l'AMA devrait mettre en place ce genre de barrières. Il note que le rapport aborde la question des coûts supportés par l'AMA. Il est également important de s'assurer que l'organisation bénéficie d'une couverture aussi forte que possible dans l'intérêt des athlètes et il pense donc qu'il faudrait poursuivre la discussion et l'examen de l'augmentation significative des coûts, en particulier dans le contexte actuel.

M. KERSCH avait une petite question à poser à son collègue M. Lalovic. Que voulait-il dire par la Commission qui propose des candidats ? Il était très favorable au Comité des nominations, mais le

mandat actuel ne permettait pas au Comité de proposer des candidats. Il était d'accord pour que les candidats soient sélectionnés, mais il y avait un problème.

M. LALOVIC a répondu à M. Kersch. Il pensait que les deux noms avaient été entendus et qu'il était absolument nécessaire de proposer des personnes par l'intermédiaire de l'administration de l'AMA ; ainsi, si le Comité des nominations prenait part aux propositions, ou éventuellement le Mouvement sportif, car il n'y avait aucun doute dans son esprit sur la qualité des candidats, c'était simplement la procédure. Il n'avait pas le sentiment que les membres savaient précisément comment la procédure se déroulerait. Il a tout de même apprécié la proposition et la politique d'acceptation des nouveaux signataires du Code.

M. GILLOT remercie les députés pour leurs questions et commentaires. Pour en revenir à ce qui a été discuté, il est clair dans le mandat du groupe d'experts signataires que l'AMA a toujours eu l'intention de proposer des noms de candidats pour le rôle de Président du groupe, qui seront examinés par le Comité des nominations. La direction avait d'abord pensé aux deux candidats qui avaient une expérience et une expertise en matière de gouvernance du sport. Il avait souhaité que le Comité exécutif l'entende en premier puisque la réunion du Comité exécutif avait lieu ; mais, évidemment, tout autre candidat qui pourrait être intéressant pour le rôle serait aussi certainement proposé au Comité des nominations pour être examiné.

En ce qui concerne la question de M. Colbeck sur l'augmentation des coûts associés, il comprend parfaitement qu'il s'agit d'une augmentation significative dans le contexte actuel. Cela dit, il faut aussi se rappeler que les frais actuellement en vigueur ont été fixés en 2007, soit près de 15 ans auparavant, et que le coût de la vie a changé et que les activités et en particulier le contrôle de la conformité ont été beaucoup renforcés au cours des dernières années. En ce qui concerne la nouvelle politique, l'évaluation des demandeurs sera beaucoup plus approfondie qu'elle ne l'a jamais été, et évidemment le contrôle de la conformité du demandeur, qui deviendra signataire, sera plus fort. En outre, certains signataires ont déjà du mal à payer la redevance et ils ont alors encore plus de mal à mettre en place un programme antidopage de qualité. La question a été beaucoup discutée dans le cadre des travaux du groupe de travail et, bien que l'augmentation soit significative, il est nécessaire de s'assurer que les demandeurs sont solides et engagés à protéger les athlètes propres et à mettre en place un programme antidopage de qualité avec des ressources significatives pour cela. C'est dans ce contexte que le groupe de travail a discuté de la nécessité de faire intervenir ces chiffres.

M. LALOVIC a conclu que la deuxième partie de son intervention avait été un peu prématurée, compte tenu de l'explication de M. Gillot.

LE PRÉSIDENT résume que le Comité exécutif doit approuver la politique, son application à l'IMMAF et le mandat du groupe d'experts signataires. Les membres sont-ils d'accord ?

Pour mémoire, le Comité exécutif avait approuvé la politique, son application à l'IMMAF et le mandat du Groupe d'experts signataires. Il a remercié tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de la politique ; enfin, il a été possible de trouver un consensus pour le bien des athlètes. Tout le monde souhaite que davantage d'athlètes aient la possibilité de concourir selon les règles du Code ; l'objectif du Code est donc de couvrir le plus grand nombre possible de sports et d'athlètes. La direction de l'AMA allait contacter les membres pour voir s'il y avait d'autres candidats possibles à la présidence qu'ils souhaitaient soumettre au Comité des nominations. Il a remercié les membres.

D É C I S I O N

La proposition de politique pour l'acceptation de nouveaux signataires du Code, l'application à l'IMMAF et le mandat du groupe d'experts des signataires sont approuvés.

– **3.4 Proposition de financement ou de parrainage privé**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré qu'après la discussion sur les frais pour les nouveaux signataires, la question de l'argent était très importante et au centre de tout ce qui est fait. La possibilité de trouver des sources de financement supplémentaires a été discutée par le Comité exécutif pendant plusieurs années. Le Comité exécutif a déjà donné son accord de principe quelques années auparavant pour que l'AMA fasse quelque chose dans ce sens. Le Boston Consulting Group

avait alors fait une présentation sur les différentes options et possibilités. Depuis lors, plusieurs années se sont écoulées et les choses n'ont pas été faciles en ce qui concerne le climat pour la collecte de fonds privés. L'AMA a créé une fondation américaine, mais cela a coïncidé avec le problème avec la Russie et ce n'était probablement pas le meilleur moment aux Etats-Unis pour aller à la rencontre des investisseurs privés. L'AMA veut intensifier ses efforts de collecte de fonds et le Président l'a mentionné lors de sa campagne électorale. L'objectif était de s'appuyer sur le principe déjà accepté, selon lequel l'AMA rechercherait des financements privés dans le cadre d'une politique déjà convenue et proposée par le Comité des Finances et Administration quelques années auparavant pour suivre un certain nombre de règles de procédure de base.

M. PIECHOTA informe les membres que l'initiative de financement privé remonte à 2017, lorsque le Comité exécutif a approuvé la proposition de la direction de l'AMA et des experts externes de rechercher un financement privé. L'approche actuelle en matière de financement privé décrite dans le document présenté à cette réunion comprend trois piliers solides. L'objectif était de construire la stratégie de financement privé sur ces piliers. L'un d'entre eux est évidemment le fonds de solidarité antidopage. L'idée de ce fonds, comme l'a expliqué M. Niggli, a été initialement proposée par le Président de l'AMA. Il a été créé comme un compte spécialement dédié au sein de l'AMA pour soutenir des projets de solidarité. L'idée de solidarité antidopage est basée sur la nécessité de combler les lacunes du système antidopage, car certains pays et régions ont moins de ressources et ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités antidopage. Cinq domaines prioritaires ont été identifiés pour le soutien du fonds, dont l'un est le développement de programmes antidopage aux niveaux national et régional. En d'autres termes, l'AMA souhaite que les ONAD existantes soient plus fortes en termes de contrôles et d'autres activités, et qu'elle encourage les pays qui n'ont pas d'ONAD à en créer une et, si cela n'est pas possible, qu'ils aient au moins des OAD fortes pour les aider.

Les quatre autres domaines prioritaires étaient l'aide à la création de nouveaux laboratoires, le développement de programmes d'éducation antidopage, la stimulation des études en sciences sociales et le renforcement de la capacité des signataires du Code à se conformer au Code et aux normes internationales. Les investissements dans ces domaines devraient permettre d'atteindre l'objectif du fonds : un programme antidopage solide à l'échelle mondiale qui assure des conditions de concurrence équitables. L'un des outils que l'AMA souhaitait utiliser pour les besoins du fonds était les projets de partenariat entre les organisations antidopage les plus fortes et les moins fortes. Le fonds soutiendra ces partenariats et d'autres projets dans les domaines prioritaires par le biais de subventions. Le deuxième pilier se concentrait sur une approche plus individuelle des donateurs privés potentiels, basée sur une tactique projet par projet. L'AMA a prévu de sélectionner un certain nombre de projets à mettre en œuvre dans le cadre du plan stratégique de l'AMA, en particulier dans des domaines tels que l'éducation, la recherche et le développement de programmes, et cherchera des partenaires privés intéressés par un partenariat avec l'AMA pour la mise en œuvre de ces projets. Ce qui était important, c'est que l'AMA ne voulait pas lancer de nouveaux projets qui ne faisaient pas partie du plan stratégique uniquement parce qu'il y avait des partenaires prêts à s'engager ; l'AMA voulait que des partenaires privés contribuent à l'agenda stratégique et le soutiennent financièrement. Toutefois, chaque entreprise partenaire aurait la possibilité de choisir parmi les projets sélectionnés celui qui reflète le mieux ses valeurs et ses objectifs.

Le troisième pilier était davantage lié à la marque AMA. L'AMA rechercherait un nombre limité de partenaires stratégiques potentiels, et ceux-ci auraient la possibilité d'être associés à la marque en échange d'une contribution d'un montant correspondant à ce que l'AMA a déterminé comme étant sa valeur pour une éventuelle étude de marché.

Pour conclure, il est conscient que l'exercice de financement privé doit être mené de manière très prudente afin d'aligner au mieux les objectifs commerciaux des différents partenaires sur la mission et la vision de l'AMA. Il a donc décidé de suivre le protocole pour les contributions volontaires dans le processus de demande et d'acceptation de contributions supplémentaires de la part des entreprises privées. Conformément à ce protocole, l'AMA refusera tout don provenant en tout ou en partie d'activités susceptibles de compromettre son intégrité et son autonomie dans sa mission de diriger le mouvement mondial de collaboration pour un sport sans dopage. L'AMA a l'intention de dresser une liste des industries qui pourraient être compatibles avec la mission de l'AMA et de demander au Comité exécutif d'approuver cette liste. Cela fera partie du travail entrepris par l'AMA dans le cadre du projet de renouvellement de la marque, et il est également prévu de mettre au point un système de reconnaissance des dons effectués par des bailleurs de fonds privés ; toutefois, ce travail est encore en cours car il est également lié au projet de renouvellement de la marque.

Cela suffit en guise d'introduction, et il se fera un plaisir de répondre à toutes les questions.

LE PRÉSIDENT a déclaré que le financement privé était une question très importante pour l'AMA lorsqu'on examine le chemin parcouru par la lutte contre le dopage depuis sa création en 1999. De grands progrès ont été réalisés ; cependant, il pense que l'on peut faire plus, en particulier avec le nouveau Plan stratégique en place, mais faire plus nécessitera des ressources plus importantes. Il est donc très désireux d'explorer certaines possibilités de financement privé conformément à la décision du Comité exécutif prise en 2017. Il a estimé qu'il était nécessaire d'insister sur le financement de l'AMA par des tiers, en particulier au moment critique de la pandémie COVID-19.

Au nom du Mouvement olympique, MME GROSSENBACHER s'est félicitée de l'initiative visant à obtenir des fonds supplémentaires et à explorer les possibilités au sein du secteur privé. Elle se réjouit de voir l'évolution de la nouvelle stratégie. En ce qui concerne le commentaire du Directeur général, la Fondation américaine pour un sport propre a été mentionnée. Elle aimerait avoir des éclaircissements sur les progrès ou le statut actuel de la Fondation, sur ce qu'elle fait et sur la question de savoir si elle dispose encore de ressources pour contribuer à la stratégie en cours d'élaboration. Sur un plan plus technique (et elle serait heureuse d'aider la direction de l'AMA après la réunion), elle souhaite attirer l'attention de l'AMA sur la nécessité de veiller à ce qu'aucune possibilité de parrainage de l'AMA n'empiète sur les droits accordés par les signataires à leurs propres sponsors, de sorte qu'il s'agit simplement d'une prise de conscience et, bien entendu, si des précisions supplémentaires sont nécessaires, elle serait heureuse de discuter de la question séparément.

M. KERSCH dit que, bien qu'il soit personnellement quelque peu sceptique quant à l'idée de mélanger les entreprises privées et la lutte contre le dopage, en tant que représentant européen, il soutient l'initiative visant à attirer des fonds privés vers l'AMA ; il a toutefois quelques remarques dont il aimerait qu'on tienne compte. Le terme "financement privé" devrait probablement être clarifié, car le financement du Mouvement sportif est également privé, et il est donc important de faire une distinction entre les trois formes de financement. Il est également important d'assurer les garanties nécessaires afin d'éviter tout conflit d'intérêt réel ou potentiel. Il souhaite également proposer une disposition qui permettrait au Comité exécutif d'approuver ou de refuser le financement de sources privées ainsi que de contrôler son statut. Enfin, il voudrait être sûr que l'AMA élaborera un mandat spécifique pour le fonds de solidarité et d'autres cadres pour attirer des contributions volontaires en vue d'assurer la transparence, la responsabilité et l'intégrité de la collecte et de l'utilisation des fonds et d'éviter tout conflit d'intérêts.

MME EL FADIL a déclaré que tout financement supplémentaire serait très bon pour le budget et l'avenir de l'AMA, mais qu'il fallait également s'assurer que des recherches appropriées soient menées sur les sponsors potentiels, sur la manière dont l'AMA pourrait générer davantage de ressources et de parrainages privés et éviter les conflits d'intérêts. C'est très important. Elle est certaine que l'administration de l'AMA travaillera à la mise en œuvre de ces mesures, mais la position de l'Afrique est de soutenir la génération de fonds supplémentaires.

LE PRÉSIDENT remercie les députés pour leurs commentaires et demande au directeur général de répondre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu qu'il ne s'était pas passé grand-chose avec la Fondation américaine, qui avait été créée principalement pour permettre aux entreprises désireuses de fournir des fonds d'obtenir une certaine déduction fiscale sur le territoire américain. Le climat aux États-Unis n'a pas été très favorable à la demande de financement des entreprises privées, et il n'y a donc pas eu beaucoup de progrès. La Fondation avait toujours un conseil d'administration en place mais avait utilisé les ressources qui lui avaient été données à l'époque par une entreprise pharmaceutique. La Fondation n'a pas besoin de financement et l'AMA ne lui fournit aucun financement. Il y a toujours une discussion en cours avec la Fondation et s'il y a des opportunités, c'est un véhicule qui existe et qui permettrait à tout donateur de réduire les impôts aux États-Unis mais ce n'est pas le principal véhicule pour le travail que l'AMA veut faire. C'est la situation actuelle. Il ne se passe pas grand-chose actuellement, mais les temps pourraient devenir plus favorables.

M. PIECHOTA a répondu à certaines des questions et commentaires. Il remercie le représentant du Mouvement olympique pour sa question. Il est conscient du système de reconnaissance et des droits accordés par les signataires à leurs propres sponsors, notamment en termes d'événements, et il va bien sûr l'examiner attentivement lors de l'élaboration du système de reconnaissance afin d'éviter toute confusion. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Pour l'Europe, il a voulu préciser que la façon dont l'AMA définit le financement privé n'inclut pas les contributions du Mouvement sportif, qu'elles soient régulières ou volontaires. Quant au Comité exécutif qui approuve ou refuse les fonds, l'intention est de suivre le protocole déjà en place pour les contributions volontaires qui indique clairement que l'AMA refusera tout don provenant en tout ou en partie d'activités susceptibles de compromettre l'intégrité et l'autonomie de l'agence dans sa mission, de sorte que la question de la prudence à l'égard des partenaires privés est déjà abordée dans le protocole. Il souhaite également aborder une question pratique qui est très importante lorsqu'on traite avec des donateurs privés. Approcher un sponsor est un processus à long terme et l'établissement de la confiance en est une partie importante, il est donc assez difficile de définir un moment où une telle approbation devrait être considérée par le Comité exécutif, et il ne pense pas qu'engager des sponsors potentiels et ensuite retirer l'offre en raison d'un manque d'approbation par le Comité exécutif soit raisonnable. Quant au suivi des dépenses du fonds de solidarité au titre des deux autres piliers, il fera partie de l'exercice budgétaire régulier et le fonds fonctionnera principalement par le biais de subventions. Un processus régulier sera mis en place à cet effet, avec l'approbation des projets, comme cela a été fait pour les autres subventions, telles que les subventions pour les projets de recherche en sciences sociales. Enfin, il était prévu de rendre compte régulièrement au Comité exécutif de l'évolution des financements privés, y compris des sponsors approchés et des accords passés avec eux. Il restait à définir les termes de référence. Là encore, il estime que le document présenté lors de la réunion de ce jour fournit un cadre pour les futures activités de collecte de fonds. Le document comprend des informations détaillées sur les domaines d'activité que l'AMA souhaite privilégier, et il décrit également les méthodes de travail du fonds et les entités qui seront soutenues par le fonds. En outre, une fois le projet de renouvellement de la marque achevé, l'AMA finalisera la proposition de valeur et, pour les partenaires privés potentiels, dans le cadre de cet exercice, l'AMA développera également le schéma de reconnaissance. Tout cela serait partagé avec le Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT a ajouté à la réponse, notamment en ce qui concerne les remarques faites par M. Kersch. L'intention n'était pas de demander l'approbation du Comité exécutif pour chacune des contributions. Cela ne serait pas possible d'un point de vue logistique. En tant que Président de l'AMA et personne qui approcherait personnellement les sponsors, il aurait besoin d'une autonomie pour être efficace. C'est une question de confiance pour lui. En tant que Président de l'AMA, il a assuré aux membres que toute action serait entreprise en ayant à cœur les intérêts de l'Agence et qu'il ferait rapport sur les accords conclus lors de chaque réunion du Comité exécutif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que la direction souhaitait revenir devant le Comité exécutif avec une liste d'industries qu'elle jugeait compatibles ou incompatibles avec la mission de l'AMA et s'entendre sur ce point avec le Comité exécutif. Le cadre sera convenu, après quoi le Président agira dans ce cadre.

M. KERSCH a remercié le Directeur général pour les spécifications. C'était un peu plus clair. Ce n'est pas une question d'autonomie ou de confiance, il s'agit aussi de protéger le Président, qui pourrait être approché par des parrains étranges, c'est pourquoi il a dit ce qu'il avait dit.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Kersch. Il a remercié les députés pour leur attitude positive à l'égard de l'idée de financement privé. Il est conscient que ce projet prend du temps, mais des progrès ont déjà été réalisés et il est prêt à consacrer son temps pour faire la différence.

D É C I S I O N

La proposition de financement/
parrainage privé est approuvée.

– **3.5 Président honoraire**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que les membres auraient vu la proposition reçue par l'AMA concernant la création d'un nouveau poste de Président honoraire, qui n'existe pas actuellement dans la constitution, et qu'il appartenait au Comité exécutif de conseiller la direction sur ce qu'elle voulait faire. Si cela devait être fait, les statuts devraient être modifiés pour prévoir ce poste. Une des questions qui se pose est de savoir s'il s'agit d'une proposition qui s'appliquerait automatiquement à tous les anciens Présidents ou si des critères seront mis en place pour décider qui est éligible. On ne savait pas très bien ce qu'on demandait à la direction de l'AMA. Il a demandé des instructions aux membres. Si la décision devait être prise, il faudrait travailler à la préparation d'amendements aux

statuts qui seraient ensuite soumis à l'approbation du Comité exécutif pour être soumis au Conseil de fondation.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie le Directeur général pour cette explication. Le Mouvement sportif a soutenu la possibilité de nommer des personnes à un poste honorifique, comme mentionné. En particulier, le Mouvement sportif a fortement soutenu la nomination de M. Richard Pound comme Président honoraire de l'AMA en reconnaissance de son mérite exceptionnel dans la lutte contre le dopage dans le sport et de sa contribution à l'AMA. Il a été le Président fondateur de l'AMA et, de l'avis du Mouvement sportif, le Président honoraire pourrait être invité aux réunions du Conseil de fondation de l'AMA avec un droit de parole. Le quorum pour l'élection devrait être une majorité des deux tiers. Il ne devrait pas s'agir d'un poste rémunéré.

M. DÍAZ déclare que les autorités publiques souhaitent souligner que cette position soulève la question de la modification des statuts de l'AMA et de la validation ultérieure par les autorités réglementaires suisses et demande donc à la direction de l'AMA si d'autres moyens de reconnaître M. Pound ont été explorés.

MME EL FADIL a déclaré que l'Afrique soutenait la proposition, car M. Pound était partisan d'une AMA indépendante et forte et, à titre personnel, elle s'est fait l'écho des observations faites par les orateurs précédents.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré qu'il faudrait apporter quelques modifications aux statuts, ce qui ne constituerait pas un obstacle majeur, mais que cela prendrait un peu de temps. Les autorités publiques ont demandé si la direction avait pensé à autre chose, et la réponse est non : la proposition a été faite et est sur la table. Si les autorités publiques ont une autre suggestion, la direction de l'AMA est prête à écouter ; mais, en ce qui le concerne, la direction a simplement relayé la demande reçue.

M. COLBECK a observé qu'il était intéressant qu'ils aient cette conversation après avoir eu une conversation antérieure sur l'équilibre de la représentation au sein du conseil de fondation. L'AMA est en train de mettre en œuvre certaines réformes de gouvernance, et pourtant il y a eu une proposition non sollicitée pour la reconnaissance de quelqu'un qui, selon lui, méritait clairement une certaine forme de reconnaissance ; mais, pour revenir au point où tout le monde avait déjà discuté de questions en rapport avec les États-Unis et avait parlé de la nécessité de maintenir un équilibre approprié de la représentation, la représentation a pris plusieurs formes. Voter est une chose (et il sait que la proposition ne prévoit pas de vote), mais la voix est également un élément très important de ce processus, et il s'inquiète donc du fait que l'AMA envisage à nouveau un processus dans lequel elle pourrait faire pencher la balance dans le contexte de la voix, et il ne veut en aucun cas diminuer ce qu'il sait être un travail et un leadership extraordinaires de Richard Pound dans la création de l'organisation. D'une certaine manière, il méritait d'être reconnu ; cependant, le concept de rôle Présidentiel honoraire a soulevé toute une série de questions qui n'avaient été prises en compte dans aucun des processus, y compris le processus de réforme de la gouvernance : il ne s'agissait pas d'une recommandation dans ce processus. Il y a eu beaucoup d'occasions de chercher la voix de personnes comme Richard Pound, et il est vraiment important de continuer à considérer cela, mais il se demande s'il y a une autre façon de faire cela, une autre façon de former une reconnaissance appropriée de quelqu'un de sa contribution plutôt que cette proposition qui est venue au Comité exécutif. Y a-t-il une meilleure façon de le faire, de maintenir un lien avec quelqu'un qui a apporté une contribution significative ? L'AMA pourrait-elle s'adresser au Groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA ou utiliser certains des processus actuellement en place pour trouver un moyen de reconnaître de manière appropriée la contribution d'une personne qui a clairement apporté une contribution significative ? Il a trouvé un peu difficile de parler de cette question dans le contexte de la perte de M. John Fahey au cours du week-end, quelqu'un d'autre qui avait apporté une contribution significative, mais la création d'un poste de Président honoraire était-elle la bonne chose à faire pour cette organisation ? Quelle était la forme de reconnaissance appropriée que le Comité exécutif pourrait entreprendre ? Il préférerait que le Comité exécutif examine la structure, ce qu'il essaie réellement de réaliser et qu'il revienne avec une recommandation réfléchie qu'il pourrait ensuite appliquer à la reconnaissance appropriée de la contribution significative à l'organisation.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Colbeck pour son commentaire et pour avoir partagé ses vues. La discussion a été très importante, car il est nécessaire d'avoir un soutien à 100% pour faire avancer la proposition. Toute autre proposition serait la bienvenue. Une décision pourrait peut-être être prise

en mai, lorsque la réunion se tiendra, espérons-le, à Montréal. Il espère que les membres seront d'accord.

M. DE VOS a déclaré que M. Colbeck avait un bon point et qu'il était tout à fait d'accord pour soumettre la proposition au groupe de travail afin d'examiner la meilleure façon de la traiter.

D É C I S I O N

La proposition de Président honoraire sera examinée plus en détail.

– **3.6 Protocole d'accord avec Europol**

M. YOUNGER a déclaré qu'il était heureux d'informer les membres que, grâce au protocole d'accord proposé, il existe des accords avec toutes les organisations internationales de police concernées telles qu'Interpol, l'Organisation mondiale des douanes et Europol. Au cours des quatre dernières années, le Département des renseignements et des enquêtes a collaboré avec 11 services de police avec beaucoup de succès et a élargi son réseau dans le monde entier. Le protocole d'accord avec Europol, l'agence de police européenne représentant 27 États membres, renforcera encore la capacité de l'AMA à lutter contre le dopage et le trafic en Europe. Europol recueille et analyse les informations provenant des 27 États membres et peut aider l'AMA dans certains cas à identifier l'agence de police appropriée ; il est donc très heureux qu'Europol non seulement reconnaisse le Département du renseignement et des enquêtes comme un partenaire solide et fiable, mais souhaite également renforcer la collaboration en signant le protocole d'accord.

L'opération Viribus, coordonnée par Europol et soutenue par le département des renseignements et des enquêtes, avait déjà démontré l'importance et l'efficacité d'une bonne coopération entre les organisations sportives et les forces de l'ordre. Au cours des prochaines années, l'AMA continuera à renforcer son réseau des forces de l'ordre, et invitera également les OAD à se joindre à elle et à travailler en étroite collaboration avec leurs partenaires respectifs des services répressifs. Toutefois, en raison de la politique stricte de protection des données, Europol n'a pu recevoir aucune donnée personnelle en dehors de son système d'application du réseau sécurisé d'échange d'informations (SIENA). Il a donc été nécessaire d'identifier un service répressif qui fonctionne comme un ouvreuse de portes. Compte tenu de l'excellente coopération avec la police suisse, il est très reconnaissant à la police fédérale suisse, FEDPOL, d'avoir offert ce service à l'AMA pour de futures affaires. Le protocole d'accord doit être formellement approuvé par le Comité exécutif. Si les membres ont des questions, il se fera un plaisir d'y répondre.

LE PRÉSIDENT a demandé aux membres s'ils étaient d'accord pour approuver et signer le protocole d'accord avec Europol.

Il a félicité M. Younger pour son travail.

D É C I S I O N

La proposition de protocole d'accord avec Europol approuvée.

4. Réformes de la gouvernance

– **4.1 Mise à jour sur les réformes de la gouvernance**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a informé les membres qu'il allait diviser la discussion en deux sujets différents mais totalement liés entre eux. Il fera le point sur la situation en termes de réformes de la gouvernance, qui a été au centre de nombreuses discussions qui ont eu lieu ce jour-là, et il a été très heureux d'entendre que c'est la principale préoccupation dans la discussion avec l'ONDCP et non le partenariat entre le Mouvement sportif et les autorités publiques. Les membres ont dans leur dossier des réformes en cours ou déjà mises en œuvre. En ce qui concerne la suite des événements, il y a les membres indépendants du Comité exécutif qui seront officiellement élus, la création d'un groupe de travail pour poursuivre les réformes potentielles qui seront discutées dans la deuxième partie du point, le travail en cours mené par le Comité des athlètes et un sous-groupe du Comité des athlètes sur la représentation des athlètes, le travail sur un code d'éthique et la formation d'un conseil d'éthique indépendant. Il est très important et serait vraiment utile, car plusieurs sources différentes disent que les réformes de gouvernance ne sont peut-être pas mises en œuvre assez rapidement, d'entendre si la liste de ce qui s'en vient peut être faite plus rapidement ou si tout le monde est à

l'aise avec le calendrier et les réformes à venir. Il voulait s'assurer que tout le monde était sur la même longueur d'onde, puis il proposerait de discuter plus précisément de la création du groupe de travail.

MME EL FADIL a déclaré qu'elle croyait aux petits groupes de travail car un petit groupe de travail serait moins coûteux et plus efficace et permettrait également de gagner du temps. Un grand groupe de travail prendrait plus de temps, coûterait plus cher et ne serait pas aussi efficace que le Comité exécutif le souhaitait. C'était sa position et celle de l'Afrique. La création d'un petit groupe de travail serait plus utile.

MME BARTEKOVÁ a fait référence à la composition du groupe de travail et a voulu s'assurer qu'il y aurait une représentation adéquate des athlètes. Le groupe de travail devrait consulter, si ce n'est régulièrement, le Comité des sportifs de manière appropriée afin de s'assurer que la voix des athlètes et toute l'expertise dont ils disposent seront intégrées dans les travaux du groupe de travail.

M. DE VOS a déclaré que c'était une belle tentative pour essayer de scinder les deux sujets, mais qu'ils allaient de pair. Le Mouvement sportif a soutenu l'idée de commencer par analyser la mise en œuvre des réformes de gouvernance par la création d'un groupe de travail, et l'AMA a très bien suggéré que ce groupe soit présidé par le Professeur Haas, et il a également convenu avec Mme El Fadil que l'exercice devait être simple et efficace et que le groupe de travail devait être restreint. Il est nécessaire d'examiner la rentabilité, et il pense que l'investissement financier dans la réforme de la gouvernance a déjà utilisé beaucoup de ressources. Le groupe doit être petit pour pouvoir avancer rapidement et être efficace. Il ne s'agit pas d'une nouvelle réforme de la gouvernance, mais d'une évaluation d'une réforme en cours, afin d'identifier si quelque chose pourrait aller plus vite. Bien sûr, le groupe de travail doit consulter toutes les parties prenantes concernées ; c'est clair et il se réfère aux commentaires et suggestions faits à un stade antérieur par le Comité des nominations. Il faut également les examiner car de bonnes propositions ont été faites. Le groupe de travail doit être efficace et il ne doit pas y avoir trop de bureaucratie. Il devrait s'agir davantage d'un examen technique que politique. Il ne voulait pas sauter le pas, mais il pensait que le groupe de travail devait être petit, et a donc proposé d'avoir un Président indépendant, deux représentants des autorités publiques et deux représentants du mouvement sportif, ainsi qu'un représentant des athlètes. Bien entendu, cela n'empêche pas le groupe de travail de consulter le Comité des sportifs. C'était, en résumé, la proposition du Mouvement sportif.

M. KERSCH a déclaré que l'Europe soutenait la mise en œuvre des réformes de gouvernance justifiant la création du groupe de travail, mais a insisté pour que le groupe reste un groupe consultatif technique auprès du Comité exécutif. Son mandat unique nécessite une structure sur mesure qui ne repose pas sur les groupes existants. Il est également important d'assurer un certain degré de transparence en ce qui concerne les travaux du groupe. Le nombre de membres devrait être augmenté pour inclure jusqu'à trois représentants des autorités publiques et trois du mouvement sportif et au moins un représentant des ONAD, en plus d'un Président indépendant, deux experts indépendants et un représentant des athlètes. L'Europe a également invité l'AMA à envisager d'impliquer le Comité des nominations dans le processus de désignation des membres indépendants du groupe. Conformément au mandat, le Comité des nominations ne pouvait pas proposer de candidats, mais il pouvait être impliqué dans l'examen de leurs compétences et de leur indépendance. L'Europe souhaitait également que l'AMA envisage de proposer plusieurs candidats à la présidence du groupe et non un seul. L'Europe a accepté le principe du groupe de travail mais a demandé des améliorations dans la structure de fonctionnement du groupe.

M. COLBECK a fait remarquer qu'il s'agissait d'un point vraiment important et qu'il ne rendrait pas justice s'il ne répétait pas les commentaires faits plus tôt sur la possibilité de faire avancer le processus, compte tenu des conversations qui ont eu lieu plus tôt dans la journée. Il soutient les commentaires du représentant européen concernant le processus mais aussi les nominations à différents postes. Il faut veiller à ce que le processus soit perçu comme indépendant et que les personnes impliquées soient vues sous cet angle, et il met en garde contre la nomination du Président, compte tenu de certaines autres opinions et conversations qui ont eu lieu plus tôt.

Comme il n'avait pas réussi à diviser la discussion, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a tiré sa propre conclusion que les membres étaient à l'aise avec le calendrier des réformes figurant dans le document sinon, ils l'auraient exprimé. C'est donc le calendrier qui sera suivi, et il espère que l'on comprendra que l'AMA n'est pas lente dans les réformes et que le Comité exécutif est à l'aise avec la façon dont les réformes progressent.

En ce qui concerne le sujet principal des commentaires, il est clair que l'objectif était de garder le groupe le plus petit possible pour être le plus efficace possible. Le groupe précédent n'avait pas fait preuve d'une grande expérience, en essayant de faire en sorte que tous les différents partis soient représentés ; comme toujours, ils avaient été imparfaitement représentés et il avait fallu deux ans et demi pour parvenir à certaines conclusions. Il était nécessaire d'avoir quelque chose de beaucoup plus agile. C'est un groupe d'experts, pas une représentation politique, et de la même manière que l'AMA le fait avec le Code, le groupe d'experts fera des propositions et des recommandations au Comité exécutif et le Comité exécutif sera le groupe de pilotage et aura l'apport politique nécessaire. Le Comité exécutif devait vraiment garder cela à l'esprit et s'en tenir à un groupe d'experts qui serait en mesure d'apporter de bonnes propositions et de les transformer en une formulation juridique appropriée de manière efficace, et bien sûr il y aurait une consultation. C'est la clé. Un groupe d'experts procéderait à une large consultation, afin de permettre à tous (athlètes, ONAD, FI et toutes les parties prenantes) de faire des commentaires et des propositions, de sorte que personne ne soit exclu du processus de consultation. Cela serait impossible et ingérable dans un grand groupe. En ce sens, sa préférence va à un groupe aussi restreint que possible, deux plus deux plus un Président et un représentant des athlètes. Il serait très réticent à dépasser ce chiffre. Là encore, il ne s'agirait pas de représentation politique. Le mouvement sportif et les autorités publiques devraient nommer des experts et non des représentants d'un pays ou d'une région ; ils seraient là pour leur expertise. Par conséquent, deux experts du mouvement sportif et deux des autorités publiques, plus un Président compétent et un athlète, formeraient un groupe capable de réaliser de bonnes performances. Ce serait sa préférence en termes d'efficacité et de coût.

Il a répondu à M. Colbeck sur ce commentaire concernant la réticence de l'Océanie au Président soit proposé. Il est évident qu'il sera examiné par le Comité des nominations. La raison pour laquelle son nom a été proposé est qu'il a été impliqué dans les réformes précédentes, il a donc très bien compris la question et il peut rassembler les points de vue en tant que Président. Il a également été impliqué dans la révision du Code et la direction de l'AMA a pensé qu'il serait utile d'avoir quelqu'un avec une vision globale. L'AMA pensait simplement que le Professeur Haas avait les compétences nécessaires pour faire ce travail.

M. DE VOS a déclaré qu'il avait levé la main trop rapidement car il ne pouvait pas être plus d'accord avec toutes les observations faites par le Directeur général au sujet d'un groupe de travail efficace, pragmatique et technique faisant rapport au Comité exécutif. En fin de compte, tout autre changement de gouvernance sera pris par le Conseil de fondation. Le groupe doit être technique et non politique, et il soutient donc pleinement les propos du Directeur général. Il s'excuse d'être intervenu, mais il n'avait pas réalisé que le Directeur général serait aussi éloquent !

M. KERSCH a déclaré qu'il avait pour mandat de demander trois représentants des autorités publiques et trois du mouvement sportif, mais il a estimé que la proposition de compromis faite par le Directeur général était bonne et qu'il défendrait donc la proposition devant les institutions de l'UE.

LE PRÉSIDENT a déclaré qu'il était convaincu que le groupe devait rester petit. Sa tâche n'était pas de décider des réformes ultérieures mais plutôt d'agir en tant que secrétaire des propositions de réforme soumises à l'AMA pour décision et en tant qu'espace de consultation entre les parties prenantes. La nomination d'un grand groupe comme celui proposé en 2016 mettrait l'AMA en échec. Il a donc estimé que l'objectif commun était d'accélérer les réformes de gouvernance ultérieures et non de les prolonger dans le temps. Les signataires s'attendent à une telle accélération, la priorité est donc de rester un petit groupe et d'impliquer la voix des athlètes. Il a salué l'approche des membres sur cette question et les a remerciés.

D É C I S I O N

La mise à jour sur les réformes de gouvernance est notée et la proposition relative à la structure et le Président du groupe de travail est approuvée.

– 4.2 Comité exécutif

4.2.1 Mise à jour du processus de membre indépendant

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il y a eu un certain nombre de discussions sur le sujet, en particulier avec le Comité des nominations, et il pense qu'il y a eu des progrès évidents, bien que

certaines parties ne soient pas claires pour certaines personnes, il va donc essayer de clarifier. Les membres ont reçu une lettre du Comité des nominations qui indique clairement qu'il y a au moins deux candidats éligibles en tant que membres indépendants du Comité exécutif. L'un des candidats est issu du mouvement sportif, Mme Patricia Sangenis, et l'autre des autorités publiques, Mme Gabriela Battaini-Dragoni. Le Comité des nominations a examiné et interprété les critères d'indépendance dans les règles adoptées et est arrivé à la conclusion que les deux candidats étaient éligibles. La recommandation relative à un autre candidat présenté par les autorités publiques, le Professeur Kamal Al-Hadidi de Jordanie, est un peu moins claire, de sorte que le Comité des nominations a été interrogée sur sa position, car il n'a pas été mentionné dans leur lettre. La réponse du Comité des nominations a été que l'indépendance du Professeur Hadidi n'avait pas été formellement évaluée par le Comité des nominations. Il a occupé de hautes fonctions dans une OAD nationale et régionale et, bien que le Comité ait supposé que le poste était bénévole, il n'y a pas eu de confirmation sur ce point et le Comité n'a donc pas proposé son nom. Selon la compréhension et l'interprétation, il appartenait aux autorités publiques de décider si elles voulaient fournir des éclaircissements supplémentaires au Comité des nominations, pour lui permettre de dire s'il remplissait ou non les conditions d'indépendance. Il y a également eu une question concernant le processus. L'idée est d'organiser l'élection ; l'AMA ne la reportera pas, car il est important de faire avancer les choses. Il ne sait pas quelle est la position des autorités publiques. Ils ont un candidat valable et pourraient en avoir un autre s'ils voulaient suivre le processus, mais tout ce qu'ils veulent faire doit être fait relativement rapidement afin que l'affaire puisse être conclue et que les candidats soient officiellement présentés au Conseil de fondation pour l'élection en novembre. Si les autorités publiques souhaitent apporter quelque chose de plus au Comité des nominations, il serait nécessaire de le faire au cours des deux prochaines semaines.

M. DE VOS s'est exprimé au nom du Mouvement sportif pour faire remarquer qu'il appréciait beaucoup l'analyse et les éclaircissements fournis par M. Richard Young et qu'il était reconnaissant du travail du Comité des nominations. Il ne pouvait pas aider à la proposition des autorités publiques, mais il pouvait être très clair par rapport au Mouvement olympique, qui soutenait clairement la recommandation au Conseil de fondation de l'élection du Dr Patricia Sangenis en tant que membre indépendant du Comité exécutif proposé par le Mouvement olympique. Une fois de plus, il souhaite profiter de l'occasion pour remercier le Comité des nominations pour les propositions faites au cours du processus en ce qui concerne les réformes de gouvernance, et il est très important que le groupe de travail les examine.

M. KERSCH a déclaré qu'il avait été sceptique quant au processus de nomination des deux candidats indépendants au Comité exécutif et qu'il était également totalement perdu après avoir lu la lettre du Président du Comité des nominations, et son opinion était partagée par la coordination de l'UE. Il s'est félicité de l'explication concernant le troisième candidat de Jordanie, qui n'est plus mentionné comme candidat indépendant dans la lettre, mais il serait intéressant d'avoir des explications supplémentaires sur les raisons pour lesquelles le Comité ne l'a pas accepté. Plus généralement, quelle est la situation après la lettre critique de la Présidente ? Quelle a été la suite envisagée par le Comité des nominations ? Quelles ont été les recommandations du Comité des nominations ? Le Comité proposait-il de relancer l'appel à d'autres candidats éventuels avant novembre ? Le thème de la gouvernance est un sujet important pour l'AMA : c'est sur la gouvernance que l'AMA est actuellement remise en cause. Il souhaite éviter de donner le bâton pour être battu, cette fois peut-être pour des raisons très justifiées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré qu'il ne pouvait que répéter une partie de ce qu'il avait dit à M. Kersch en particulier. La raison pour laquelle le professeur Hadidi n'a pas été mentionné dans la lettre est que le Comité des nominations a estimé que, compte tenu des informations en sa possession à l'époque, il ne répondait pas aux critères d'indépendance, mais le Comité des nominations est disposé à recevoir des explications supplémentaires et à examiner la question de manière plus approfondie si cela peut aider. Le Comité des nominations n'avait ni l'autorité ni le désir de décider de sa réouverture ou non. En ce qui concerne le Mouvement sportif, c'était clair : il avait un candidat qui se présenterait en novembre, mais il appartenait aux autorités publiques et au Comité exécutif de décider s'ils voulaient autoriser d'autres candidats. Il a compris que, potentiellement, les autorités publiques voudraient nommer d'autres candidats. C'est entre les mains des membres, et le Comité des nominations examinera les candidats, à condition que cela puisse être fait dans un délai relativement court afin que le travail puisse être fait à temps pour la réunion de novembre. L'un des candidats proposés par les autorités publiques était acceptable et répondait aux critères ; l'autre pourrait l'être, mais des informations supplémentaires sont nécessaires et, s'ils souhaitent proposer

d'autres candidats, les autorités publiques peuvent certainement le faire, mais il faudrait se mettre d'accord sur un délai relativement court. C'est ainsi qu'il interprétait la réponse reçue. Le Comité des nominations a insisté dans sa lettre sur un certain nombre de points qui doivent être améliorés à l'avenir, et l'AMA en tiendra compte immédiatement avec le Groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA. Il ne pense pas pouvoir fournir d'autres informations.

LE PRÉSIDENT a demandé s'il y avait d'autres commentaires. Comme l'a dit le Directeur général, la décision ne peut être retardée et doit être prise en novembre de cette année-là par le Conseil de fondation. Le Comité exécutif a-t-il accepté que d'autres candidats puissent être présentés ? Si oui, ils doivent être présentés dans un délai de dix jours ou deux semaines pour permettre au Comité des nominations d'entreprendre ses travaux. Estimant qu'il y avait déjà deux candidats qualifiés, il a demandé aux membres, en particulier aux autorités publiques, de lui faire part de leur décision.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a souligné que les autorités publiques pourraient discuter entre elles, mais que d'autres noms et informations, s'ils sont proposés, devraient être soumis dans les deux semaines à venir.

M. COLBECK a noté qu'il revenait un peu sur le point qu'il avait soulevé lors de la réunion précédente. Il pense que les commentaires de la Présidente du Comité des nominations concernant les préoccupations actuelles en matière de gouvernance constituent une question très importante à traiter. Il a pris note des commentaires concernant le renvoi vers un examen plus approfondi dans le processus de révision de la gouvernance et a beaucoup apprécié cela. Il est préoccupé par le fait que l'AMA se trouve dans une situation où elle doit effectivement accepter une question qui a suscité une préoccupation réelle et légitime de la part du Comité des nominations lors de la réunion précédente. Un processus a été mis en place pour faire avancer les choses. Beaucoup de choses discutées ce jour-là concernent la gouvernance, et c'est un sujet de préoccupation pour l'AMA en tant qu'organisation qui doit vraiment être traité et, s'il n'est pas traité correctement, l'AMA continuera à recevoir des critiques. L'AMA doit vraiment être consciente de ce que dit le Comité des nominations ; il l'a fait remarquer lors de la réunion précédente lorsque des questions ont été soulevées sur l'indépendance des candidats proposés. Il a toujours ces préoccupations, mais il est rassuré dans une certaine mesure par le fait que les questions soulevées par la Présidente du Comité des nominations seront traitées dans le cadre du processus de révision de la gouvernance. Il souligne que cela doit être fait rapidement et qu'il est nécessaire d'écouter attentivement les personnes qui occupent des postes importants, comme le Comité des nominations, pour faire les évaluations qu'elles font de tous les points de vue, qu'il s'agisse du Mouvement olympique, des autorités publiques ou des athlètes. Il faut être très attentif aux conseils que l'AMA a demandé aux personnes occupant ces postes de lui donner.

LE PRÉSIDENT a remercié les membres.

D É C I S I O N

La mise à jour du processus de membre indépendant a été notée.

4.2.2 Rotation proposée pour 2021

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a informé les membres que, dans le cadre des réformes de gouvernance adoptées l'année dernière, les membres du Comité exécutif devaient être élus pour une période de trois ans, ce qui n'était pas le cas dans le passé ; par conséquent, comme cela avait été fait dans le passé avec le Conseil de fondation, afin d'éviter que tous les membres changent en même temps au bout de trois ans et qu'un Comité exécutif entièrement nouveau soit créé à chaque fois, la direction de l'AMA suggérait d'échelonner la durée du premier groupe de membres du Comité exécutif de manière à ce qu'environ un tiers du Comité soit renouvelé chaque année, ce qui permettrait une continuité en termes de savoir-faire et de travail. Différentes options ont été proposées. Il sait que les autorités publiques trouvent cela difficile, mais il souhaite préciser à nouveau que le poste au sein du Comité exécutif est attribué à une région (pour chacune des régions, il y a un siège au Comité exécutif) et non à un individu, de sorte que si une région a encore deux ou trois ans à vivre et qu'il y a un changement d'individu pour une raison quelconque, la nouvelle personne peut terminer le temps restant du mandat attribué à la région à condition d'être élue par le conseil de fondation (parce que le Comité exécutif est officiellement élu par le conseil de fondation) ; Ainsi, même s'il y avait une certaine rotation, cela n'empêchait pas les gouvernements d'avoir un changement de personne

pendant la durée du mandat. Cela devrait être simple. L'idée était d'essayer d'éviter de perdre tous les membres en même temps.

M. KERSCH fait observer qu'il peut en effet être parfois difficile de mettre en œuvre la rotation par les représentants des autorités publiques pour lesquels les changements sont souvent fréquents et difficiles à prévoir ; néanmoins, il lui a été demandé de soutenir le principe de la rotation, même si celle-ci peut parfois être difficile à mettre en œuvre.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que le Mouvement sportif soutenait le modèle/option A, les membres indépendants du Comité exécutif terminant leur premier mandat en même temps après deux ans.

MME EL FADIL déclare qu'en ce qui concerne la question de la rotation, il n'est pas nécessaire de se dépêcher de la mettre en œuvre sans avoir suffisamment de temps pour se consulter et en discuter davantage. Les membres indépendants doivent être présents. Elle préférerait que les mêmes membres commencent et finissent ensemble, sans que de nouveaux membres viennent au milieu. Il faut prendre le temps de comprendre les mécanismes de l'AMA, donc si la période de rotation est courte, ce ne sera pas bon. Un plus long terme serait préférable, et les membres indépendants devraient être pris en considération.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a précisé que ce ne serait que pour le premier mandat, après quoi les mandats seraient de trois ans selon les nouvelles règles, et les personnes pourraient bien sûr être réélues, de sorte qu'elles ne disparaissent pas automatiquement après trois ans. Il s'agissait juste de démarrer le mécanisme. Si le principe est accepté, il appartiendra aux autorités publiques et au mouvement sportif de déterminer comment ils souhaitent l'organiser pour l'année suivante, de sorte que, lorsque les noms seront proposés, la direction sache qui sera en fonction pour un, deux ou trois ans. Les personnes pourraient rester en fonction pendant une période beaucoup plus longue et, une fois commencé, le processus serait régulier pour tout le monde (les mandats seraient alors toujours de trois ans).

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires. Il ne voit aucune raison pour laquelle la rotation ne devrait pas inclure les autorités publiques et il pense que les mêmes règles devraient s'appliquer à tous.

D É C I S I O N

La rotation proposée pour 2021 est approuvée.

– **4.3 Code d'éthique / Conseil d'éthique indépendant**

M. SIEVEKING déclare que la recommandation faite en 2018 par le Groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA a inclus la création d'un Conseil d'éthique indépendant et l'adoption de règles de conduite éthique. Il a été déterminé que la première étape serait de rédiger le Code d'éthique, les membres ont donc un projet devant eux. Il a également été examiné en interne, ainsi que par le groupe d'experts en éthique de l'AMA, qui a fourni des commentaires utiles. Le projet a également été partagé avec le cabinet d'avocats Covington qui, dans son rapport relatif aux allégations d'intimidation à l'AMA l'année précédente, a recommandé un code de conduite et une politique de traitement des plaintes. Le cabinet Covington a examiné le projet de code et a conclu que son adoption répondrait aux critères énoncés dans sa recommandation. Le concept d'un Comité d'éthique indépendant et d'un code d'éthique a été ajouté aux statuts révisés de l'AMA, qui sont actuellement examinés par les autorités suisses pour approbation, comme l'a mentionné le Directeur général. Il a indiqué que M. François Kaiser, conseiller juridique de l'AMA en Suisse, présenterait le projet de code aux membres.

M. KAISER a présenté brièvement les principaux enjeux du Code afin de résumer les événements qui y sont liés. Une référence au Code d'éthique a été introduite dans les statuts de l'AMA, à l'article 6 paragraphe 9. Il a été jugé trop tôt pour discuter en détail du contenu et de la portée d'un code d'éthique, c'est pourquoi il ne s'agissait que d'une référence et le projet a été retardé d'un an. La portée du Code, en ce qui concerne les personnes puis les activités, est que les personnes concernées

par le Code seront toutes des fonctionnaires de l'AMA, ce qui comprendra un groupe de personnes assez large : tous les membres des organes, Comités et employés de l'AMA, et il s'étendra également aux consultants, agents et contractants, à condition que leur contrat contienne une clause qui leur fera respecter le Code d'éthique. Il y a également la possibilité de se soumettre volontairement au Code. Le Code couvrirait l'activité des membres agissant en leur propre qualité, y compris les membres du Conseil de fondation, du Comité exécutif ou des Comités, mais aussi ceux agissant en dehors de leur activité au sein de l'AMA, à condition que leurs actions portent atteinte aux intérêts de l'AMA. Par exemple, dans le cadre de leur activité professionnelle, un fonctionnaire de l'AMA acceptant un pot-de-vin ou se livrant à un quelconque comportement contraire à l'éthique qui pourrait définitivement porter atteinte ou nuire aux intérêts de l'AMA serait également visé par le Code. En ce qui concerne les principes éthiques proprement dits, il ne donne qu'un exemple, car la portée de ces principes est extrêmement large : honnêteté, équité, intégrité et transparence, impartialité, respect de la dignité humaine, pas de harcèlement, pas de discrimination en termes de race, de sexe, etc.

En ce qui concerne la manière dont l'AMA souhaite mettre en œuvre le Code, le devoir de signaler un fait qui pourrait constituer une violation du Code incomberait aux responsables de l'AMA. Ce n'est pas une porte ouverte à quiconque souhaite apporter une quelconque violation. Les organes qui seraient chargés de la mise en œuvre du Code comprendraient le responsable de l'éthique, le Conseil d'éthique indépendant et le Comité exécutif. Le responsable de l'éthique sera une personne indépendante qui sera nommée par le Conseil d'éthique indépendant avec l'aide du Comité des nominations, qui évaluera et approuvera le candidat sélectionné par le Conseil d'éthique indépendant pour ce poste. Le mandat initial serait de cinq ans et pourrait être prolongé de cinq ans supplémentaires, s'ils souhaitaient continuer à exercer leurs fonctions, et ils rendraient compte directement au Président du conseil d'éthique indépendant. Le deuxième niveau est le Conseil d'éthique indépendant, qui comprendra sept personnes, qui devront toutes être totalement indépendantes de l'AMA, et qui seront nommées par le Conseil de fondation, mais conformément à la recommandation ou à l'évaluation faite par le Comité des nominations. Le Mouvement olympique et les autorités publiques seraient bien entendu autorisés à soumettre des candidats, qui seraient examinés et évalués par le Comité des nominations pour être nommés par le Conseil de fondation. Le conseil d'éthique indépendant rendrait compte au Président du Comité exécutif, car tout le fonctionnement du code d'éthique se ferait au sein du Comité exécutif, car il s'agit beaucoup plus d'une question d'exécution que d'une question relevant du conseil de fondation.

En ce qui concerne la manière dont une plainte serait examinée et les différentes étapes impliquées, la première étape était celle du responsable de l'éthique, et le responsable de l'éthique serait chargé de mener l'enquête. Leur premier devoir serait d'informer la personne concernée de la plainte déposée. Il serait ensuite chargé de collecter les informations ou de consulter les documents pertinents, y compris les documents privés relatifs à la plainte, ainsi que les relevés bancaires et, afin d'accéder à ces documents, le code prévoit que la personne concernée est réputée avoir consenti à la collecte de ces documents et informations, faute de quoi le travail du Comité d'éthique indépendant serait effectivement très difficile. L'agent recueillerait également toutes les observations orales et écrites de la personne concernée ; selon la difficulté de l'affaire, elles pourraient être uniquement écrites ou à la fois orales et écrites. Bien entendu, la personne pourrait être assistée par un conseiller juridique tout au long de la procédure. À la fin de l'enquête, le conseiller déontologique devrait décider s'il y a une probabilité de violation du code. S'il constate qu'il y a une probabilité, il rendra compte du résultat de l'enquête au Président du Comité d'éthique indépendant.

Passant à la deuxième étape, il y avait une première partie de la deuxième étape dans laquelle le Conseil d'éthique indépendant déciderait de la juridiction. Soit le Conseil confirmerait la probabilité d'une éventuelle violation du Code, auquel cas le Conseil d'éthique indépendant examinerait le cas, soit il n'y aurait aucune probabilité, et évidemment le Conseil d'éthique indépendant rendrait une décision finale, susceptible d'appel par l'AMA ou la personne concernée. Dans certaines situations, la personne concernée pourrait souhaiter obtenir une décision d'arbitrage formelle pour dissiper les rumeurs ou la plainte déposée contre elle. Une fois que la procédure aurait déterminé qu'il y avait probablement une violation du code d'éthique, qui examinerait le cas et déciderait de la plainte sur la base de l'enquête menée précédemment ? Deux alternatives ont été soumises au Comité exécutif pour décision. La première alternative était que la décision serait prise par le Comité exécutif, et la seconde était que la décision serait prise par le Conseil d'éthique indépendant. La première étape, qui était l'enquête du responsable de l'éthique, resterait inchangée, et le responsable mènerait une enquête dans les deux cas. Si le Comité exécutif devait prendre une décision, il y aurait trois étapes

: tout d'abord, l'enquête menée par le responsable des questions d'éthique, comme décrit précédemment, puis, en cas de probabilité d'une violation du Code, un examen du dossier par le Conseil indépendant pour l'éthique, qui se fonderait bien sûr sur la collecte des informations reçues du responsable des questions d'éthique. Le conseil d'éthique indépendant créerait un panel de trois membres et, pour des raisons pratiques, il a été suggéré que l'un d'entre eux fasse office de rapporteur, puis le panel procéderait à une audition orale ou écrite selon le type d'affaire, toujours dans le respect des principes de procédure régulière, et l'assistance d'un conseiller juridique serait garantie à la personne concernée. Dans ce scénario, le conseil d'éthique indépendant n'émettrait que des recommandations sur les mesures ou les sanctions et les adresserait au Comité exécutif pour décision. Le Comité exécutif ne recommencerait pas à zéro, car un examen très important aurait déjà été effectué par le Conseil d'éthique indépendant et le responsable de l'éthique, mais le Comité exécutif donnerait à la personne concernée le droit d'être entendue, uniquement par écrit, puisque la personne aurait eu largement la possibilité d'être entendue oralement si nécessaire. Sur la base de l'examen du Comité exécutif, il décidera s'il y a eu ou non violation du code et décidera également des mesures ou des sanctions à prendre en cas de violation. La décision du Comité exécutif serait définitive, sous réserve bien sûr d'un appel devant le TAS.

En cas d'examen de la plainte et de décision par le conseil indépendant pour l'éthique, l'enquête menée par le responsable de l'éthique resterait à nouveau inchangée et le même système serait appliqué en ce sens que le conseil indépendant pour l'éthique serait composé d'un panel de trois membres, dont un ferait office de rapporteur. Là encore, il y aurait une procédure écrite ou orale en fonction de la complexité de l'affaire et, bien entendu, une assistance garantie par le conseiller juridique si la personne le souhaite. La différence, compte tenu de l'importance de la décision à adopter par le conseil d'éthique indépendant, est que la décision sera adoptée à la majorité du panel à condition que tous les membres soient présents pour la décision. Cela est parfois impossible, c'est pourquoi un mécanisme a été prévu. En cas d'absence d'un ou deux membres, il y aura une nouvelle réunion du panel au cours de laquelle la présence de tous les membres du panel ne sera plus requise. Dans ce cas, le Comité d'éthique indépendant prendra une décision non seulement sur la question de savoir s'il y a eu ou non violation du code mais aussi sur les mesures et les sanctions et, dans ce cas, la décision rendue par le Comité d'éthique indépendant sera une décision finale, là encore, susceptible d'appel devant le TAS. La possibilité (mais non l'obligation) a également été introduite de publier la décision sous une forme laissée à la discrétion du Comité d'éthique indépendant : elle peut être anonyme, un principe, un résumé, elle peut mentionner le nom, selon la situation et en tenant dûment compte de la vie privée et de la politique et du fait qu'une telle publication peut être jugée comme une deuxième sanction, ce qui peut être excessif. Tout cela devrait être soigneusement examiné et évalué par le Comité d'éthique indépendant après avoir rendu sa décision. Concernant les sanctions et les mesures, les députés auraient vu dans le projet, et il a rappelé qu'il s'agissait d'un premier projet de code, qu'il prévoyait un large éventail de mesures et de sanctions allant de l'avertissement à la révocation, ainsi qu'une série d'autres sanctions appropriées. Par exemple, en cas de conflit d'intérêts, la personne concernée pourrait dire qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, et la décision pourrait être qu'il y a un conflit d'intérêts et la personne ne serait pas autorisée à participer à la décision sur la question concernée. Il ne s'agirait pas d'une sanction en tant que telle, mais d'une mesure prise à la suite d'une violation du code. Le groupe a également prévu des mesures provisoires, qui pourraient être ordonnées par le Président du Comité d'éthique indépendant car, au cours de la procédure, il pourrait y avoir des décisions à prendre qui pourraient impliquer la personne concernée et qui pourraient être préjudiciables aux intérêts de l'AMA si de telles mesures n'étaient pas prises, et cela dépendrait entièrement de la situation. La personne concernée aurait bien entendu le droit de se faire assister d'un avocat pour l'aider et protéger ses droits.

M. SIEVEKING indique qu'il a partagé avec M. Kaiser les questions qui ont été soumises par le Mouvement olympique et suggère de commencer la deuxième partie de la session avec M. Kaiser donnant ses premières impressions sur les questions soumises par le Mouvement olympique.

M. KAISER a déclaré qu'il n'avait pas de réponses aux questions, mais qu'il pouvait donner son avis sur celles-ci. La première concernait le fait que les personnes pouvaient être soumises au Code d'éthique de l'AMA mais aussi à d'autres codes d'éthique (fédérations, CIO et autres), et il fallait bien sûr préciser qu'il s'agissait du Code d'éthique de l'AMA et non de celui d'autres organisations du mouvement sportif ou d'organisations gouvernementales. C'est tout à fait clair, et il en a pris bonne note.

Le code doit être clair pour toute personne qui y est soumise. C'était une condition préalable à l'adoption d'un code. Lors de son adoption, une communication devrait être faite à tous ceux qui pourraient être concernés par le code d'éthique, et il pourrait imaginer qu'il soit publié sur le site de l'AMA.

Pour ce qui est de savoir s'il y a un lien avec le problème potentiel de conformité d'un signataire, il a cru comprendre que ce n'était pas le cas ; c'est du moins la manière dont le code a été rédigé.

En ce qui concerne le champ d'application, si l'on considère que la discussion porte sur l'inclusion d'un poste honoraire au sein de l'AMA, ce poste devrait également être soumis au code d'éthique, ce qui est tout à fait correct. Si elle était introduite dans les statuts, cette personne serait un fonctionnaire de l'AMA et serait évidemment soumise au Code.

En ce qui concerne la confidentialité, le problème soulevé par le Mouvement olympique était que le risque était que les représentants du Mouvement olympique et des autorités publiques soient empêchés de rendre compte à leurs parties prenantes des informations qui tomberaient sous la définition de confidentielles par nature, et cela nécessiterait bien sûr une clarification. C'était une très bonne remarque. À ce stade du premier projet, une comparaison complète avec les règles de gouvernance de l'AMA n'a pas été effectuée, et il faudra s'assurer que ces définitions correspondent complètement et correspondent également à celles des différentes organisations internes en ce qui concerne les informations confidentielles. Il en a été pris bonne note.

En ce qui concerne l'article 4.3, le Mouvement olympique a posé un certain nombre de questions au sujet du responsable de l'éthique : le responsable de l'éthique est-il un membre du personnel et son poste est-il rémunéré ? Le responsable n'était pas un membre du personnel : l'idée était d'avoir quelqu'un qui soit totalement indépendant de l'AMA, et il pouvait imaginer qu'une certaine rémunération serait nécessaire. Ce n'était pas le but de sa mission et la question n'avait pas été discutée avec l'AMA. La question suivante sur l'implication du Comité des nominations si l'agent était un membre du personnel ne serait donc pas applicable, puisque la réponse à la première question est non.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un responsable de l'éthique dans la première étape, serait-il possible que la personne relève du Président de l'AMA ? L'idée d'un responsable de l'éthique ne serait en fait qu'une partie d'un processus global. Ce ne serait pas une institution en soi. Le responsable n'aurait qu'une fonction d'investigation, pas de décision, et devrait faciliter le travail du Comité d'éthique indépendant au niveau suivant d'examen d'une éventuelle violation du Code, ce qui n'aurait donc pas beaucoup de sens.

Au point 4.4.2, sur la composition du conseil d'éthique indépendant, il y aurait sept membres dont un Président. S'il devait y avoir un nombre pair, non pas sept mais moins, ce qui pourrait se produire, il pourrait être utile que le Président dispose d'une voix prépondérante si nécessaire. C'est un très bon commentaire qui pourrait certainement être inclus dans le code.

Au point 4.4.5, sur les rapports, le Mouvement sportif a constaté une violation de l'indépendance dans la formulation actuelle, qui nécessitait une clarification. Le Conseil d'éthique indépendant pouvait présenter un rapport annuel au Comité exécutif et au Conseil de fondation, mais comme il était indépendant, il ne pouvait pas faire rapport au Comité exécutif. La position a été prise que le système du Code d'éthique serait mieux et plus efficace s'il était organisé avec le Comité exécutif et non le Conseil de fondation car, en cas de violation présumée du Code, il est nécessaire d'agir rapidement, c'est pourquoi tout a été renvoyé au Comité exécutif et non au Conseil de fondation. Les rapports au Conseil de fondation prendraient la forme de rapports annuels sur ce qui s'est passé au cours de l'année, les principaux problèmes, les types de cas traités, etc.

En ce qui concerne les sanctions, le Mouvement olympique a également demandé que l'article 5 précise que les sanctions seront proportionnées et adaptées à l'objectif poursuivi. C'est une très bonne remarque, mais c'est un principe de base des sanctions. Comme les membres le savent grâce aux précédents du TAS, la plupart du temps, lorsque des sanctions sont critiquées, c'est parce qu'elles ne sont pas proportionnées et adaptées. Cela pourrait certainement être inscrit dans le Code, mais il est certain que le Comité d'éthique indépendant et le TAS en appel appliqueront ces principes dans tous les cas.

C'était son point de vue sur les questions qui étaient bien sûr discutables.

LE PROFESSEUR ERDENER a remercié MM. Sieveking et Kaiser pour leur présentation très complète. Une lettre a été partagée avec les députés, comme cela a été mentionné. Le Mouvement sportif soutient et bien sûr reconnaît la nécessité de mettre en œuvre un code d'éthique ainsi que son suivi. La solution doit rester pragmatique et proportionnée à la taille et à la structure de l'organisation ; c'est pourquoi il souhaite discuter de la possibilité de n'avoir qu'un responsable de l'éthique sans conseil d'éthique. Un tel responsable veillerait au respect du Code d'éthique, fournirait des conseils sur les conflits d'intérêts, l'éducation et la formation sur le comportement éthique et le Code d'éthique de l'AMA. Après un an de mandat, le responsable de l'éthique remettrait au Comité exécutif un rapport résumant le travail effectué et les principales questions traitées, ainsi qu'une analyse des éventuels domaines à améliorer. Il donne la parole à son collègue M. De Vos, qui fournira des explications complémentaires sur cette idée.

M. DE VOS a informé les membres que le point principal est qu'il estime qu'il est nécessaire de commencer par un responsable de l'éthique indépendant avant de commencer par le conseil d'éthique, car il est très important d'envoyer un message clair au monde extérieur que l'AMA avance rapidement et qu'elle veut le mettre en place le plus rapidement possible. Tout le monde savait, vu le temps qu'il fallait pour s'entendre sur la composition des autres organes de l'AMA, qu'il faudrait probablement plus de temps pour parvenir à un accord sur la composition du conseil d'éthique indépendant. C'est pourquoi le Mouvement sportif a proposé de commencer par un responsable de l'éthique qui ferait rapport sur les meilleures pratiques et expériences après un certain temps, par exemple six mois ou un an, et consulterait également le groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA, car tout cela s'accordait. Une telle approche rapide permettrait à l'AMA de mettre en œuvre les meilleures pratiques éthiques et de développer un modèle qui conviendrait le mieux à l'organisation.

Concernant les commentaires préliminaires et les demandes de clarification, il remercie M. Kaiser, qui a répondu à presque tous les détails techniques ; toutefois, en ce qui concerne les deux scénarios proposés, il estime que le conseil d'éthique ne devrait pas être un conseil disciplinaire. Cela devrait rester du ressort du Comité exécutif. En outre, en ce qui concerne la proposition relative au Président et permettant déjà de prendre des mesures provisoires, il estime que c'est une chose qui doit être faite par le Comité exécutif. En ce qui concerne la question de savoir s'il existe un lien avec les problèmes potentiels de conformité des signataires, si un signataire n'applique pas la sanction imposée suite à la proposition du Conseil d'éthique indépendant au Comité exécutif, cela entraînerait-il alors une non-conformité ? C'est une autre question ou un autre exemple qui pourrait être donné. En ce qui concerne le responsable de l'éthique, il ne s'agira pas d'un membre du personnel, mais quel sera le statut de cette personne ? Cela doit être développé plus avant afin de comprendre le mandat et l'indépendance, ainsi que les clarifications financières. Il a proposé que le responsable de l'éthique rende compte au Président de l'AMA, principalement en attendant la création du Conseil d'éthique indépendant, peut-être pas nécessairement sur des cas spécifiques, mais sur la charge de travail et le type de cas, plus une forme opérationnelle de rapport plutôt qu'un rapport sur les cas spécifiques. En ce qui concerne le financement, il estime que l'AMA devrait élaborer une politique.

M. DÍAZ a parlé au nom des autorités publiques, qui ont pris note de la lettre du CIO et ont exprimé l'importance de ce point et ont convenu de l'examiner avant la prochaine réunion du Conseil de fondation en novembre 2020.

MME EL FADIL a déclaré que sa question portait sur le Conseil d'éthique indépendant. S'agira-t-il d'un Comité permanent ou ne sera-t-il sollicité que lorsqu'il y aura une affaire ? La position de l'Afrique est que c'est une bonne initiative, qui garantira que tous les conflits potentiels seront résolus en interne. L'Afrique a soutenu la proposition.

M. SIEVEKING a déclaré qu'en ce qui concerne le responsable de l'éthique, dans le cadre des règles actuelles, il n'est pas vraiment logique d'avoir un responsable de l'éthique seul. La question de savoir si la proposition doit être modifiée pour avoir un responsable avant la mise en place d'un conseil d'éthique indépendant doit être discutée ; mais, dans l'état actuel du projet de règles, ce ne serait pas une option. En ce qui concerne le calendrier fixé dans le document, il serait difficile d'avoir un responsable avant l'adoption des règles. Il est proposé de procéder à deux cycles de consultation, puis de prendre une décision sur les règles l'année suivante, de sorte que la nomination immédiate d'un responsable de l'éthique serait assez compliquée.

En ce qui concerne le respect des règles, il partage l'avis de M. Kaiser en ce sens qu'il n'y a pas de lien direct entre les règles d'éthique et le respect des règles, étant donné que le respect des règles

est conforme au Code mondial antidopage et aux normes internationales. Si quelqu'un ne coopérait pas pleinement à l'enquête du responsable de l'éthique, cette question devrait être examinée plus en détail. Peut-être que chaque signataire devrait être obligé de se conformer aux enquêtes menées par l'AMA. Il pourrait y avoir un lien, mais il devrait être examiné plus en détail.

En ce qui concerne un signataire n'appliquant pas une décision prise par le Conseil d'éthique indépendant et ce qui se passerait du point de vue de la conformité, il n'a pas de réponse immédiate à cette question, mais elle sera examinée.

Il a pris note de la politique de financement du projet.

Il a remercié M. Díaz et Mme El Fadil pour leur soutien. Le conseil d'éthique indépendant sera permanent et travaillera au cas par cas chaque fois qu'il y aura une violation potentielle du code d'éthique à traiter.

M. KAISER a répondu à M. De Vos sur le signalement aux autorités pénales en cas de violation du code constituant également une infraction pénale, telle qu'un pot-de-vin ou une corruption. En vertu du droit suisse, l'organisation n'était pas tenue de dénoncer la personne à des avocats ou à des procureurs en matière pénale. Elle peut le faire mais n'y est pas obligée. Dans le même temps, le plaignant peut également dénoncer l'affaire au juge ou au procureur mais n'est pas obligé de le faire ; il n'y a pas d'obligation. C'est clair en droit suisse. Il n'a pas vérifié en vertu du droit canadien, mais il est certain que M. Sieveking l'aurait fait ou le ferait si nécessaire.

M. COLBECK a déclaré qu'il allait faire valoir certains des points soulevés par M. Sieveking concernant la proposition du Mouvement olympique qui s'oppose à la présentation sur la structure et la manière dont les postes seront répartis, notamment l'indépendance du Comité, mais aussi l'indépendance du responsable de l'éthique et le fait que ce responsable sera nommé par le Conseil d'éthique indépendant. La proposition du Mouvement olympique soulève la question de savoir qui procédera ensuite à la nomination indépendante du responsable de l'éthique, et elle ne lui semble pas s'inscrire dans la structure qui a été proposée aux membres dans le cadre de la mise en place d'un processus d'éthique indépendant. Il s'est montré favorable au calendrier du processus qui permettrait de prendre une décision d'ici le mois de mai. C'est un processus relativement rapide, mais la structure mise en place dans le cadre de la mise en place d'un processus véritablement indépendant est importante, et la proposition soumise par le Mouvement olympique semble aller à l'encontre de ce qui avait été proposé dans la présentation.

LE PRÉSIDENT a fait observer qu'il était tout à fait raisonnable de s'en tenir au plan initial et d'adopter d'abord le code, puis de nommer le conseil d'éthique indépendant, qui à son tour désignerait le responsable de l'éthique. Il ne savait pas s'il était logique de nommer le responsable au début du processus sans code. Deux cycles de consultation sont prévus, il sera donc bien sûr ouvert à l'opinion des membres à ce sujet.

La première journée de la réunion s'est terminée à 10h40 (heure de Montréal).

Le deuxième jour de la réunion a commencé à 7 heures (heure de Montréal).

LE PRÉSIDENT a accueilli les membres du Comité exécutif et les observateurs au deuxième jour de la réunion du Comité exécutif de l'AMA.

M. DE VOS a déclaré qu'il avait voulu clarifier la position du Mouvement olympique par rapport au Code d'éthique de l'AMA discuté la veille au point 4.3. Le Mouvement olympique a demandé qu'un deuxième modèle soit présenté en novembre avec un seul responsable éthique indépendant, afin que deux modèles puissent être discutés de manière appropriée. Au cours de la réunion de la veille, M. Kaiser avait précisé que les règles actuellement rédigées ne s'appliquaient pas à un modèle avec un seul responsable de l'éthique, et il se souvient que M. Sieveking avait demandé au Mouvement olympique de préciser s'il souhaitait que l'AMA présente un second modèle. C'est la raison pour laquelle il souhaite clarifier ce point. Il serait reconnaissant si un deuxième modèle pouvait être élaboré pour être discuté en novembre en même temps que le modèle présenté la veille. Cela laisserait suffisamment de temps pour la discussion et les délais proposés par l'AMA seraient toujours respectés. Sans vouloir trop entrer dans les détails, des inquiétudes subsistent quant à savoir si le modèle actuel proposé pour le Conseil d'éthique indépendant est vraiment adapté à l'organisation. Le modèle proposé semble être complexe et coûteux et il n'y a pas suffisamment d'éléments pour comprendre s'il est adapté à l'AMA. Le premier groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA n'ayant pas eu l'occasion d'en discuter, il serait important que les questions liées au code d'éthique et à la création d'un conseil d'éthique permanent soient soigneusement évaluées par le nouveau groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA. Il convient que l'AMA ne peut pas attendre qu'un nouveau groupe de travail ait procédé à cet examen ; pour ces raisons, le Mouvement olympique propose une approche en deux étapes, similaire à l'exercice que le Conseil de l'Europe mène actuellement. Il demande confirmation que deux modèles seront proposés en novembre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu que d'autres modèles pourraient être mis sur la table et que les avocats pourraient être invités à en préparer un autre. Le plan proposé comprend deux périodes de consultation. Le mois de novembre serait au milieu de la première période de consultation. Il pourrait y avoir une discussion sur le modèle, mais la consultation se poursuivrait sur ce qui est déjà sur la table. Les commentaires de novembre pourraient y être inclus. Il souhaite simplement souligner qu'il y aura un chevauchement.

M. DE VOS a déclaré que le Mouvement olympique en serait satisfait, pour autant qu'il puisse être considéré avec l'autre modèle. Il n'a pas voulu prolonger le calendrier proposé mais a souhaité inclure un concept supplémentaire dans les délibérations.

MME YANG a fait remarquer qu'elle serait heureuse de pouvoir discuter de deux options différentes lors de la prochaine réunion en novembre. Il est important de renforcer la gouvernance et d'échanger des points de vue avec davantage d'options sur la table.

D É C I S I O N

Le point sur le code d'éthique et le conseil d'éthique indépendant a été fait.

– 4.4 Groupes d'experts et groupes de travail

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a indiqué que les groupes d'experts seraient examinés pour s'assurer qu'ils sont toujours pertinents pour le travail effectué. C'est l'une des demandes formulées dans le cadre de l'examen de la gouvernance. Une enquête a été menée auprès des Présidents des groupes et une discussion a eu lieu avec les membres du personnel chargés des groupes et des travaux, et un certain nombre de commentaires intéressants ont été reçus, en particulier de la part des Présidents, sur la manière de changer la structure ou de modifier légèrement les choses, ce que la direction est en train de revoir. Une proposition sera présentée en novembre pour rendre le système encore plus efficace. Les travaux sont en cours.

D É C I S I O N

L'examen des groupes d'experts et des groupes de travail a été noté.

– **4.5 Comités permanents 2021 - Appel à candidatures**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les députés que le document vise simplement à rappeler à tous la date limite pour proposer des candidats pour les différents Comités permanents, qui est le 25 septembre pour tous les Comités, à l'exception des autorités publiques représentées au sein du Comité de révision de la conformité, pour lequel la date limite est le 26 octobre.

D É C I S I O N

L'appel à candidatures des Comités permanents 2021 est noté.

– **4.6 Membres du Comité exécutif et du conseil de fondation 2021**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que ce point est un rappel pour commencer à examiner les adhésions pour 2021 au niveau du Comité exécutif et du Conseil de fondation et rappelle la date limite pour que les soumissions puissent être incluses dans les documents de la réunion de novembre du Conseil de fondation.

D É C I S I O N

Il est pris note du point concernant les membres des Comité exécutif et Conseil de fondation 2021.

5. Science et médecine

– **5.1 Rapport du Président du Comité santé, médecine et recherche**

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN attire l'attention des membres sur quatre points. Sur la question des laboratoires, des audits sont nécessaires à la fin de la suspension et de la phase probatoire, mais ils sont actuellement retardés par la pandémie. Le Comité santé, médecine et recherche décidera au cas par cas, sur recommandation du groupe d'experts des laboratoires, de la manière de gérer cette situation.

En ce qui concerne le soutien financier à la recherche, 19 projets ont été recommandés cette année-là. Le fonds de recherche annuel n'était que de 900 000 dollars US et ne couvrirait que cinq d'entre eux. Le fonds spécial du CIO et de la Chine s'élevait également à environ 900 000 dollars et couvrirait neuf autres projets, ce qui signifie qu'il n'y aurait pas de fonds pour les cinq autres projets recommandés par le Comité. Il a été demandé au Comité exécutif d'approuver l'utilisation de la réserve de trésorerie non allouée, ce qui signifie également que le Comité santé, médecine et recherche ne disposera pas de fonds pour d'éventuels nouveaux projets intéressants en 2020. L'un des projets intéressants a en fait été évoqué lors de la réunion du Comité santé, médecine et recherche. Les membres ont exprimé leur intérêt pour que l'AMA explore davantage le concept de dopage de la mémoire musculaire, car les résultats préliminaires semblent indiquer que cela pourrait exister, ce qui entraînerait la persistance des bénéfices du dopage pendant plusieurs années. D'autres recherches dans ce domaine seront envisagées, ce qui pourrait conduire à une remise en cause de la durée des sanctions à l'avenir.

Le département médical a continué à surveiller, évaluer et examiner les AUT, bien qu'il y ait eu une diminution de 29 % des demandes au cours du premier semestre 2020 en raison de la pandémie. Les membres du personnel du département se sont pleinement engagés dans le programme de soutien à la mise en œuvre du Code et ont fourni des séminaires en ligne et d'autres matériels éducatifs aux différents groupes de parties prenantes en vue de la préparation du nouveau Code et des règlements sur les AUT.

LE PRÉSIDENT a demandé s'il y avait des commentaires ou des questions.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du Président du Comité santé, médecine et recherche.

– 5.2 Liste des interdictions 2021

LE DR RABIN a guidé les membres à travers le projet de la Liste 2021 des substances et méthodes interdites, qui avait été préparé par le groupe d'experts Liste présidé par le Dr Audrey Kinahan et examiné et recommandé ce jour-là par le Comité Santé, médecine et recherche présidé par le Professeur Lars Engebretsen. Il y a trois changements principaux pour 2021, et il guidera les membres à travers le document qu'ils pourront voir sur leurs écrans. Le premier changement concernait la conception du document ; le deuxième était l'identification des substances faisant l'objet d'un abus conformément aux exigences du Code 2021 ; et le troisième changement était l'extension de l'interdiction des glucocorticoïdes à toutes les formes injectables. Le document a été soumis aux membres.

La première conséquence du remaniement de la Liste des interdictions a été l'introduction d'une table des matières, qui fait également référence, dans la section, à quelques conditions médicales clés pour les catégories de substances concernées. Il a été jugé important, en particulier par les athlètes, de rendre la Liste des interdictions un peu plus conviviale. Par exemple, si un athlète se rend chez un médecin et qu'on lui diagnostique de l'asthme, lors de la consultation de la Liste des interdictions, il était plus probable que l'athlète se souvienne qu'il souffre d'asthme que le salbutamol qui lui a été prescrit, ce qui aiderait les athlètes à consulter la Liste des interdictions, en particulier par voie électronique.

L'introduction elle-même n'avait pas vraiment changé : c'était l'introduction standard de l'AMA à tous les standards internationaux de l'AMA. Toutefois, quelques définitions clés tirées du Code ont été introduites, car certaines parties prenantes ont estimé qu'il était important d'avoir les définitions importantes dans la Liste des interdictions sans avoir à se référer systématiquement au Code lui-même.

Il n'y a pas eu de changement particulier dans S0 ; cependant, il a attiré l'attention des membres sur les bannières qu'ils peuvent voir à l'écran et qui ont été complètement redessinées, ainsi que sur le statut "interdit à tout moment" et le statut "spécifié contre non spécifié" de certaines catégories.

Il n'y a pas eu de changement dans le S1, à part la présentation. Il n'y a pas eu de changement dans S2 non plus, à part quelques ajustements avec l'introduction d'un nouvel agent HIF, qui n'est pas un médicament mais que l'on trouve malheureusement dans certains compléments alimentaires.

Dans le S3, outre l'introduction de deux exemples, l'arformotérol et le levosalbutamol, il a attiré l'attention des membres sur l'introduction d'un nouvel agoniste bêta-2 à action ultra-longue qui a été baptisé vilanterol. Il s'agit d'un traitement récent qui a été approuvé, et l'AMA a la possibilité d'introduire dans la Liste des interdictions une dose quotidienne thérapeutique maximale pour cette substance, ce qui permettrait à de nombreux athlètes d'utiliser le nouveau bêta-2 agoniste sans avoir à demander une AUT. Cela a été considéré comme une grande amélioration par les personnes qui s'occupent des athlètes asthmatiques et en particulier des AUT. Une section de notes a également été introduite.

Dans le S4, il n'y a pas eu de véritable changement, si ce n'est la fusion de deux sous-sections, car elles traitaient toutes du même effet biologique final, à savoir la modification du métabolisme des œstrogènes. Pour simplifier la Liste des interdictions, deux sous-sections ont donc été fusionnées.

Dans le S5, la section sur les diurétiques et les agents masquants, il avait été précisé que l'utilisation ophtalmique se référait à l'administration ophtalmique topique, car certaines parties prenantes avaient pensé que cela pouvait être pour des maladies ophtalmiques, mais il avait été précisé que c'était l'administration locale de ces diurétiques qui n'était pas interdite.

Dans la section sur les méthodes, il n'y a pas eu de changement particulier autre que l'introduction des perfusions, qui sont actuellement des méthodes spécifiées pour être conformes au code dont l'introduction est recommandée en 2021. Pour les stimulants, il y a eu quelques petites modifications, rien de majeur ; mais, à la demande de certaines parties prenantes, l'AMA a clarifié certains des dérivés de l'imidazole autorisés par les différentes voies d'administration, ce qui n'est qu'une clarification et ne change pas le statut de ces substances. Il n'y a pas eu de changement dans la section des narcotiques ou des cannabinoïdes.

L'un des principaux changements, comme indiqué dans l'introduction, concerne le S9 et signifie essentiellement que toutes les formes injectables de glucocorticoïdes sont interdites, en particulier pour les voies d'administration intra-articulaire, péri-articulaire et péri-tendineuse, et il pense (et les

experts ont beaucoup travaillé sur ce point) que cela facilitera la gestion des résultats des cas liés aux glucocorticoïdes. Les modifications proposées ont trois conséquences principales. Premièrement, il y aurait moins de résultats d'analyse négatifs rapportés par les laboratoires antidopage, simplement parce que la plupart des valeurs rapportées (sauf une) ont été augmentées par rapport à la situation actuelle. Deuxièmement, il y aura des directives sur les périodes de sevrage pour les athlètes et les médecins, c'est-à-dire le temps entre la dernière administration du glucocorticoïde injecté et le retour à la compétition. La note explicative de la Liste des interdictions contient une recommandation forte qui indique le délai recommandé entre la dernière administration et le retour à la compétition, ce qui donne beaucoup plus d'indications que ce n'est le cas actuellement. Cela signifierait probablement que certains athlètes devraient être plus prudents lorsqu'ils prennent des glucocorticoïdes à proximité de la compétition, et il est très probable qu'une augmentation du nombre d'AUT demandées soit constatée et, bien sûr, comme chaque année où des changements sont apportés à la Liste des interdictions, l'AMA suivra de près l'évolution de la situation une fois que la nouvelle règle sera mise en œuvre en 2021.

En P1, il y a eu l'introduction d'un nouveau bêta-bloquant, le nebivolol, et enfin l'index, qui a été une recommandation des athlètes, et il remercie M. Sandford pour sa recommandation de rendre la liste beaucoup plus consultable. Grâce à l'index à la fin de la Liste des interdictions, il est possible de voir toutes les substances et méthodes mentionnées dans le document, classées par ordre alphabétique et avec des références à la section correspondante de la Liste des interdictions elle-même.

Ce sont ces changements qui ont eu lieu. La conception finale de la Liste des interdictions sera achevée dans les prochains jours car l'AMA travaille avec une société de communication et ne peut pas effectuer tous les changements en interne. Cela prendrait probablement quelques jours.

Passant au programme de surveillance, il a souligné le fait qu'il y avait eu des changements minimes autres que pour la section des bêta-2 agonistes en raison des changements de niveaux. Tout d'abord, toutes les informations nécessaires ont été recueillies l'année précédente dans le cadre du programme de surveillance sur les faibles niveaux de bêta-2 agonistes, car on s'est inquiété de la possibilité que certains athlètes fassent ce que l'on appelle un empilement, c'est-à-dire qu'ils prennent plusieurs bêta-2 agonistes à faibles doses, mais cela n'a pas été constaté, ce qui est très rassurant, bien que l'AMA souhaite continuer à surveiller le salmétérol et le vilanterol, le nouvel agoniste bêta-2 introduit, à de faibles niveaux pour s'assurer qu'il n'y aura pas de risque d'abus avec les deux bêta-2 agonistes.

Il s'agit des principaux changements apportés au projet de Liste des substances et méthodes interdites pour 2021 et au programme de surveillance, qui sont recommandés au Comité exécutif pour approbation.

LE PRÉSIDENT a remercié le Dr Rabin pour son rapport et sa présentation très complets.

M. KAMEOKA a déclaré qu'il avait quelques commentaires sur l'interdiction des différentes voies d'administration des glucocorticoïdes. Au cours du processus de consultation au Japon, des commentaires ont été reçus exprimant la crainte que l'interdiction ne crée une confusion parmi les fédérations nationales, les athlètes et le personnel médical puisque les glucocorticoïdes locaux sont utilisés pour traiter les inflammations aiguës au Japon. Lors de la réunion d'One Voice, des inquiétudes ont également été exprimées par d'autres régions concernant les changements importants apportés aux glucocorticoïdes à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo et de Pékin. Plus précisément, cela pourrait engendrer des difficultés pour les athlètes, les médecins et les OAD, ce qui entraînerait une augmentation considérable des demandes d'AUT et, par conséquent, une augmentation de la charge de travail des OAD. En ce qui concerne la Liste des interdictions 2021, les gouvernements ont estimé qu'il était nécessaire de discuter plus avant du sujet, en tenant compte du délai nécessaire pour s'assurer que les changements seront reconnus et compris par toutes les parties prenantes concernées afin d'éviter toute confusion au niveau du travail. Il est vraiment important de poursuivre la discussion sur ce sujet.

MME BARTEKOVÁ a commenté les changements introduits dans la Liste des interdictions. Elle a fait référence à la communication aux athlètes et aux médecins pour prévenir toute violation involontaire des règles antidopage, comme cela a été le cas dans le passé. Il est vraiment important d'augmenter la communication aux athlètes et aux médecins pour s'assurer que tout le monde est au courant.

M. KERSCH soutient le commentaire de M. Kameoka, qui s'est dit préoccupé par l'introduction de changements importants à une date aussi proche de la prochaine édition des Jeux olympiques. Il est favorable à ce que l'entrée en vigueur de l'interdiction des injections de glucocorticoïdes soit reportée à 2022.

L'Europe a invité l'AMA à reconsidérer son approche des substances faisant l'objet d'un abus et à retirer la cocaïne, l'ecstasy et l'héroïne de la liste des substances interdites. Il savait qu'il y avait d'autres idées et était sûr qu'il serait possible de parvenir à un compromis.

Il a également exprimé sa déception quant au résultat du processus de consultation, car les propositions et commentaires soumis par l'Europe n'ont pas été pris en compte. Néanmoins, l'Europe a approuvé la Liste des substances et méthodes interdites de l'AMA pour 2021 ainsi que le programme de surveillance.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que son premier commentaire était relatif aux glucocorticoïdes. Il a suggéré de ne pas modifier la Liste des interdictions en janvier comme d'habitude, ni juste après les Jeux olympiques de Pékin en 2022, donc soit le 1er janvier 2022, soit le 1er janvier 2023.

En ce qui concerne les stimulants, les substances dont l'abus a été constaté sont une catégorie bien accueillie par la plupart des parties prenantes en raison des difficultés de gestion des cas lorsque de faibles concentrations de stimulants ou de stupéfiants sont constatées. Même si la consommation de cocaïne était probablement hors compétition, il n'y avait pas d'autre choix que de prononcer une sanction de quatre ans, réduite à deux ans. C'était devenu un problème, en partie à cause des méthodes de détection très sensibles utilisées par les laboratoires de l'AMA. Il a suggéré de demander au département juridique de l'AMA d'expliquer les défis de la gestion des cas. La priorité est de protéger les athlètes, cela ne fait aucun doute. Les stupéfiants et les stimulants sont interdits uniquement en compétition et, si un athlète peut démontrer que l'usage a été fait en dehors du sport et sans rapport avec la compétition, il ne devrait pas être sanctionné pour une période disproportionnée de deux à quatre ans. Ces substances sont toujours interdites ; il s'agit de donner une certaine souplesse aux Comités disciplinaires et d'aider les athlètes par le biais de programmes éducatifs de réhabilitation. Il s'agit de donner une certaine flexibilité aux Comités disciplinaires et d'aider les athlètes par des programmes de réhabilitation éducative.

M. SANDFORD a remercié le Dr Rabin pour son travail sur la Liste des interdictions et pour l'avoir rendue beaucoup plus conviviale et donc plus adaptée aux athlètes. Pendant longtemps, les athlètes ont eu du mal à s'y retrouver et le travail effectué a été très bon. Comme il l'a souligné, le fait de disposer d'une sorte d'index avec toutes les substances par ordre alphabétique les rend plus faciles à trouver pour les athlètes, et il remercie donc le Dr Rabin pour cela au nom des athlètes. Personnellement, il savait où trouver de l'insuline dans la Liste des interdictions, ce qui l'a beaucoup aidé.

La question des substances abusives se pose depuis longtemps. Les athlètes sont très favorables aux modifications proposées à la Liste des interdictions qui font suite aux changements apportés au Code, et qui représentent une étape importante pour les athlètes. Le travail qui a été fait à ce sujet est excellent. En parlant avec les athlètes, surtout au cours des six derniers mois, depuis que les changements ont été apportés, ils ont été très heureux que l'AMA ait apporté ces changements et attendent avec impatience leur mise en œuvre.

MME EL FADIL a déclaré qu'elle n'avait aucune observation à faire sur la Liste des interdictions, mais s'est fait l'écho des félicitations adressées à l'équipe qui a travaillé sur le processus.

M. DÍAZ a remercié le Professeur Engebretsen et le Dr Rabin. CADE a souhaité soutenir la demande du Japon et a également exprimé son inquiétude quant au changement radical au niveau politique concernant les substances d'abus. Comment l'AMA prévoit-elle de communiquer et d'éduquer sur cette question et sur l'impact politique éventuel que pourrait avoir le fait de parler de substances sensibles ?

M. COLBECK a ajouté ses félicitations pour avoir rendu la Liste des interdictions plus facile à consulter pour les athlètes. C'est un problème auquel l'Australie et sa région ont été confrontées. Il s'agit donc d'un travail important qui permet aux athlètes de rechercher facilement dans la Liste des interdictions et de trouver les substances interdites et d'agir de manière appropriée.

En ce qui concerne les substances faisant l'objet d'abus, l'Océanie a soutenu la position du document. Elle a pris note et a été très sensible aux commentaires formulés par d'autres autorités, selon lesquels ces autorités publiques sont libres d'avoir leur propre cadre législatif pour traiter ces questions. Il est important que le Comité exécutif le reconnaisse. Les autorités publiques peuvent et doivent traiter avec celles de leurs propres juridictions. Les pays peuvent adopter leurs propres lois pénales et il est certain qu'ils le feront en fonction de leurs propres circonstances politiques. Il pense cependant que la question de l'éducation est importante, car le message doit clairement être communiqué de manière appropriée non seulement aux athlètes mais aussi aux communautés. Dans le contexte de la gestion des substances et du fait qu'elles sont largement utilisées à des fins récréatives, si elles sont utilisées à des fins d'amélioration des performances, des systèmes de sanctions peuvent et doivent s'appliquer. Dans ce contexte, l'Océanie est prête à soutenir le document tel qu'il a été rédigé. Il a pris acte des observations faites au sujet des glucocorticoïdes. En ce qui concerne les substances faisant l'objet d'abus, l'Océanie soutient le document tel qu'il est rédigé et soutient donc le processus d'approbation du Standard international pour la Liste des interdictions de 2021, y compris le programme de surveillance pour 2021.

LE DR RABIN remercie les députés pour leurs commentaires sur la liste des interdictions. Il les regroupera sous différents thèmes. En commençant par les glucocorticoïdes, on pourrait avoir l'impression qu'il s'agit d'un nouveau changement ou d'un nouveau point de la liste des interdictions; en fait, ce point a été discuté par le groupe d'experts Liste et le Comité Santé, Médecine et Recherche au cours des 15 dernières années. Techniquement parlant, il ne s'agit pas d'un nouveau sujet, bien que la modification de la Liste des interdictions soit nouvelle. La Liste des interdictions a été diffusée auprès de toutes les parties prenantes. D'une manière générale, les parties prenantes ont apporté un soutien important et le groupe d'experts Liste et le Comité Santé, Médecine et Recherche ont estimé que le moment était probablement venu de modifier la Liste des interdictions. Il respecte le point de vue du Mouvement olympique et, si l'on a le sentiment que ce n'est pas le bon moment, il faudrait peut-être prendre la décision d'introduire le changement l'année suivante ; mais, d'après les réactions reçues des parties prenantes, il a été bien soutenu et bien compris. Il s'accompagnera d'une bonne stratégie de communication et d'éducation à tous les niveaux et le personnel du département scientifique a déjà contacté ses collègues de la communication et de l'éducation pour s'assurer que des publications scientifiques sont soumises pour expliquer le changement, mais aussi que des messages appropriés sont partagés avec les parties prenantes, en particulier avec les médecins et les athlètes pour s'assurer que le changement est bien compris. Techniquement parlant, les membres devraient garder à l'esprit qu'il s'agissait d'une augmentation des valeurs de déclaration par rapport à la règle actuelle, ce qui signifiait moins de chances de voir des résultats d'analyse négatifs déclarés, et aussi la période de lavage, qui était un deuxième niveau de sécurité pour les athlètes lorsqu'elle était bien comprise et observée. Il y aura probablement une augmentation des AUT ; personne ne peut savoir de combien, mais on pense que c'est une conséquence importante du changement proposé.

Sur les substances d'abus, avant de donner la parole à son collègue, M. Sieveking, car il s'agit plutôt d'un ajustement à une exigence du Code 2021, et du fait qu'il y a eu quelques commentaires lors de la phase de consultation, notamment de la part de l'Europe, la règle ne s'appliquera qu'à une poignée de substances. Quatre substances ont été recommandées cette année-là, et quelques autres pourraient l'être l'année suivante, mais cela ne s'appliquerait qu'à un très petit nombre de substances et ne changerait pas leur statut. Cela signifie qu'elles sont interdites ; la majorité sont interdites en concurrence et cela ne changera pas le statut et les sanctions correspondantes.

M. SIEVEKING a déclaré que l'idée de disposer d'une solution spécifique pour les substances faisant l'objet d'abus n'était pas nouvelle et avait été débattue pendant plusieurs années et que, lors du processus de révision du code, les changements avaient reçu un vaste soutien de la part de la majorité des parties prenantes. Tout le monde sait que, dans la société, l'utilisation de certaines substances est très répandue, ce qui est regrettable, et c'est également le cas chez les athlètes. Les substances sans rapport avec le sport sont utilisées dans un contexte social et la science peut déterminer que la substance n'a aucun effet d'amélioration des performances lorsqu'elle est détectée dans l'échantillon d'un athlète après une compétition. Les laboratoires sont capables de détecter des niveaux très faibles et les conséquences pour les OAD sont qu'ils doivent traiter des cas avec des traces minuscules ou des niveaux très faibles. Cela leur a donné beaucoup de travail et les athlètes ont été sanctionnés et ont dû passer par un processus d'arbitrage pour comportement regrettable mais sans influence sur les performances. La grande majorité des parties prenantes, y compris les athlètes, ont soutenu les changements. Tout le monde savait que les ressources consacrées à la lutte

contre le dopage étaient limitées, et les changements restaient pertinents par rapport à la mission de protection des athlètes propres. La protection des athlètes propres n'a pas été affectée, car les athlètes dont le test de dépistage de substances est positif peuvent se voir infliger une sanction moins lourde s'ils peuvent établir que l'utilisation n'est pas liée au sport. Ces substances restent interdites. Le Comité de la Liste doit identifier à partir de la liste des interdictions, et il a fait référence à la formulation de l'article 4.2.3 du Code, "les substances qui peuvent être considérées comme des substances d'abus", ce qui signifie que les substances sont toujours interdites dans le sport et si un athlète les utilise comme agents dopants, la sanction peut toujours aller jusqu'à une interdiction de quatre ans. C'était clair. L'AMA ne retire pas les substances de la Liste des interdictions mais offre aux OAD et aux sportifs la possibilité de traiter différemment les cas où aucune amélioration des performances n'est établie et où l'utilisation de ces substances n'est pas liée au sport et s'inscrit dans un contexte social.

LE DR RABIN déclare que cela conclut les réponses aux questions soulevées par les membres du Comité exécutif. Il laisse au Président le soin de voir si la Liste des interdictions sera approuvée. Le Professeur Engebretsen pourrait évoquer le moment de l'introduction du changement de glucocorticoïdes car il est également de la famille olympique et, au cours de la discussion, il a été ressenti que les membres représentant le Mouvement olympique avaient estimé que le moment était propice pour effectuer le changement de la famille des glucocorticoïdes.

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN a déclaré qu'il était également chirurgien du genou, qu'il avait injecté des genoux pendant 30 ans et qu'il savait que ses collègues le faisaient depuis des années et que les médecins du sport l'utilisaient tout le temps. Le problème de l'utilisation intra-articulaire de cette substance est que le niveau sérique des corticostéroïdes est beaucoup plus élevé que lors d'une injection sous-cutanée ou dans les muscles, il a donc longtemps trouvé étrange qu'il soit possible de l'injecter en intra-articulaire mais pas d'une autre manière. Il n'y avait aucune raison de ne pas abandonner cette règle et d'avoir l'intra-articulaire au même niveau que les autres. En ce qui concerne le calendrier, la plupart des médecins du sport savaient qu'il était sur la table depuis environ 15 ans, et il pensait que la plupart d'entre eux l'approuvaient, bien qu'il soit d'accord avec son collègue japonais pour dire qu'au Japon et dans d'autres pays, il était utilisé comme médicament anti-inflammatoire pour les patients, mais pas tellement pour les athlètes d'élite. D'un point de vue médical, il ne fait aucun doute que la proposition doit être approuvée et, quant au calendrier, il est d'accord avec son collègue du CIO pour dire que, six mois seulement avant les Jeux olympiques de Tokyo, il pourrait être difficile d'apprendre à la plupart des médecins du sport à s'en souvenir, mais cela devrait au moins être possible au cours des 12 à 18 mois à venir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a fait remarquer que lorsque les juristes ont commencé à intervenir dans la discussion scientifique, cela n'a jamais simplifié les choses, mais il a voulu faire deux remarques. Avant que les membres ne prennent une décision, ils devraient réfléchir un peu à la proposition. La règle est en discussion depuis de nombreuses années. Selon lui, la règle sur les glucocorticoïdes telle qu'elle existe est très hypocrite. La réalité scientifique est qu'il n'est pas possible de distinguer de l'analyse quelle voie d'administration a été prise. Cela signifie que, lorsque des athlètes sont pris pour des glucocorticoïdes, s'ils disent que c'est une voie autorisée, ils s'en tirent et, s'ils sont honnêtes, ils sont punis. Seuls ceux qui étaient honnêtes au sujet de leur erreur étaient punis, et tous les autres s'en sortaient. Il a toujours eu le sentiment que la règle ne fonctionnait pas correctement. Le statu quo n'est certainement pas très satisfaisant du point de vue des sanctions.

Si l'AMA disait que six mois avant Tokyo n'était pas un bon moment, si le changement était introduit l'année suivante, il y aurait une période encore plus courte avant les Jeux olympiques d'hiver et, pour éviter cela, l'AMA devrait retarder l'entrée en vigueur d'une année supplémentaire. Elle serait très proche des Jeux olympiques d'hiver (seulement deux mois avant le début des Jeux olympiques). L'AMA n'aurait-elle pas à nouveau le même problème si elle retardait d'un an ?

MME GROSSENBACHER a précisé que le Mouvement olympique souhaiterait recevoir des éclaircissements sur la question de savoir si l'AMA est convaincue qu'une communication suffisante peut être assurée avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Liste des interdictions et qu'il serait possible d'éviter la même situation que celle qui se présente pour le meldonium. La principale préoccupation du Mouvement sportif était d'assurer une communication suffisante avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Liste des interdictions.

M. KAMEOKA a déclaré qu'il était important de commencer à communiquer immédiatement sur le moment où la règle entrerait en vigueur. Si elle entrerait en vigueur à partir de 2022 et que toutes

les parties concernées étaient informées et parfaitement comprises, cela éviterait beaucoup de confusion. S'il n'y avait que six mois avant l'entrée en vigueur de la règle, il y aurait confusion. Il était nécessaire d'avoir un plan de communication bien organisé et de notifier aux parties concernées la date d'entrée en vigueur.

M. KERSCH a déclaré que M. Kameoka avait exprimé sa préoccupation et qu'il l'avait soutenu, mais qu'il voulait savoir quelle était la décision.

LE PRÉSIDENT a répondu qu'il y avait deux options sur la table : le Comité exécutif pourrait approuver le Standard international pour la Liste des interdictions et le programme de surveillance tels que proposés et demander à l'équipe de se concentrer sur la communication quant aux changements, ou le Comité exécutif pourrait reporter l'adoption et convenir qu'elle devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2022. Y a-t-il eu d'autres commentaires ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a précisé que l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 ne s'appliquerait qu'aux glucocorticoïdes.

LE PRÉSIDENT a demandé aux membres ce qu'ils voulaient. De son point de vue, il est favorable à l'approbation du Standard et du programme de contrôle sans les changements proposés sur les glucocorticoïdes et à une plus grande attention à la communication, mais il est ouvert aux opinions membres.

M. KERSCH a déclaré que la position de l'Europe était claire. L'Europe était contre toute modification à ce moment-là et a recommandé de reporter la modification des glucocorticoïdes après les Jeux olympiques.

M. KAMEOKA a déclaré qu'il avait de graves inquiétudes concernant les glucocorticoïdes. C'est une question qui a suscité un vif débat au Japon et cette substance est utilisée assez régulièrement par les athlètes, il a donc pensé qu'il serait difficile d'approuver la proposition sans avoir l'occasion de discuter davantage de la question.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL suggère que, si l'AMA devait reporter l'entrée en vigueur de la proposition sur les seuls glucocorticoïdes jusqu'en 2022 pour les raisons mentionnées par le représentant japonais, afin de disposer de plus de temps pour communiquer correctement, le Comité exécutif déciderait-il que celle-ci entrerait en vigueur en 2022 afin de commencer la communication et de ne pas perdre de temps ? Dans un souci de consensus, et à moins que le Mouvement sportif ne s'y oppose, peut-être la totalité de la Liste des interdictions pourrait-elle être approuvée pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2021, à l'exception du changement concernant les glucocorticoïdes, qui entrerait en vigueur le 1er janvier 2022.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré que le Mouvement olympique soutenait la proposition.

M. COLBECK a estimé que la suggestion faite par le Directeur général était bonne et donnait l'occasion de la communication demandée par le Japon, mais le reste de la Liste des interdictions entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Il s'agit d'une bonne proposition qui permettra d'avancer, mais qui laissera le temps nécessaire à la communication sur les glucocorticoïdes.

LE PRÉSIDENT a conclu que le Comité exécutif approuverait le Standard international pour la Liste des interdictions 2021, y compris le programme de surveillance pour 2021, avec la petite modification proposée par le Directeur général, à savoir que la modification sur les glucocorticoïdes entrerait en vigueur le 1er janvier 2022. Il remercie les membres. Il estime qu'ils sont parvenus à un très bon compromis.

D É C I S I O N

Le Standard international pour la Liste des interdictions 2021, y compris le programme de surveillance pour 2021, entrera en vigueur le 1er janvier 2021, à l'exception du changement concernant les glucocorticoïdes, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022 après une communication appropriée.

– 5.3 Projets de recherche annuels 2020

LE DR RABIN a partagé avec les députés la présentation des projets de recherche pour 2020 afin de les guider dans les soumissions reçues au cours de l'année. Au total, 72 demandes de subvention ont été reçues, ce qui représente une augmentation significative par rapport à l'année précédente, où l'AMA n'en avait reçu que 53. L'AMA a toujours constaté une bonne diversité en termes d'origine des projets, ce qui est très rassurant. Comme toujours, certains projets seront examinés avec une augmentation du budget, car les groupes d'experts exigent parfois plus des demandes, mais la plupart sont généralement réduits. Dix-neuf projets ont été soumis pour un montant d'environ 2,6 millions de dollars, ce qui représente un taux de réussite d'environ 26 %, inférieur à celui des années précédentes pour des raisons financières évidentes.

Guidant rapidement les membres à travers les projets reçus, il a commencé par les stéroïdes anabolisants, domaine de consolidation de la recherche encore très actif depuis la mise en place des métabolites à long terme des stéroïdes anabolisants et du module stéroïdien du passeport biologique de l'athlète. Trois projets ont été sélectionnés dans ce domaine. Un projet sur la détection de la transfusion sanguine autologue et du plasma séché a également été sélectionné, capitalisant sur cette nouvelle matrice, et les membres ont beaucoup entendu parler des gouttes de sang séché et de plasma séché ; bientôt, ils pourraient entendre parler de gouttes d'urine séchée. Elle devient une dérivation intéressante des matrices classiques qui sont utilisées dans la recherche. Il y a trois projets dans le domaine de la détection des peptides, un domaine de recherche toujours très actif, soit pour consolider les tests actuels, soit pour mieux prévenir la falsification de l'analyse des peptides dans le cadre du contrôle de routine. Il y avait également l'amélioration des méthodes de détection, qui était une préoccupation constante dans la lutte contre le dopage, et il y avait trois projets proposant d'améliorer la capacité analytique de l'hGH avec un tout nouveau marqueur découvert très récemment, ainsi que la consolidation du passeport biologique de l'athlète, en particulier le module de performance, et la détection de deux bêta-2 agonistes : le salmétérol et le formérol. Deux projets sont liés au développement de l'approche des gouttes de sang séché dont il vient de parler, et trois projets évaluent l'impact des facteurs de confusion dans certains domaines spécifiques d'application des méthodes analytiques afin de faciliter l'interprétation des résultats. Cela résume les 19 projets, qui ont été sélectionnés par les Comités d'examen indépendants et par le Comité d'examen des projets et qui ont été recommandés par le Comité Santé, Médecine et Recherche pour approbation lors de la réunion.

En ce qui concerne le financement des 19 projets, comme l'ont mentionné M. Niggli et le professeur Engebretsen, l'AMA se trouve dans une situation très préoccupante : avec la fraction actuelle du budget annuel, l'AMA ne peut couvrir que cinq projets. En d'autres termes, avec le budget organique dans le domaine scientifique, l'AMA ne pourrait couvrir que cinq des 19 projets recommandés. Heureusement, en 2020, une contribution exceptionnelle a été reçue de la Chine, ainsi que le soutien spécial annoncé par le Président du CIO à Katowice, qui permettra à l'AMA de couvrir neuf projets supplémentaires, qui sont surlignés en jaune, pour un total d'environ 1,15 million de dollars, si le fonds spécial pour la recherche est utilisé. L'AMA ne couvrirait pas les 19 projets tout en ayant encore cinq projets pour un montant total de 567 000 dollars, et les membres verraient à l'écran les cinq projets sélectionnés qui ne pourraient être couverts à moins d'utiliser les fonds non alloués pour 2020 (environ un demi-million de dollars). Si les trois budgets étaient combinés, les 19 projets sélectionnés cette année-là par les Comités scientifiques pourraient être couverts. Cela signifie qu'il n'y aurait pas d'argent à investir en 2020, que certains projets ciblés devraient être reportés à 2021 et que l'AMA devrait se demander comment couvrir les besoins de recherche pour 2021, mais au moins les 19 projets recommandés seraient financés.

LE PRÉSIDENT a remercié les membres d'avoir approuvé les propositions de financement de la recherche pour 2020.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande si le Comité exécutif approuve également l'utilisation des fonds non alloués pour financer les cinq autres projets importants. Comme les membres l'entendront de la part du Comité des Finances et Administration, il y aura un excédent à la fin de l'année. Avec les fonds supplémentaires reçus du CIO et de la Chine, plus le budget, certains fonds devraient être utilisés pour couvrir les 19 projets.

LE PRÉSIDENT remercie les membres d'avoir approuvé la proposition.

D É C I S I O N

Approbation des projets de recherche
annuels proposés pour 2020.

– **5.4 2021 Standard international pour les laboratoires**

LE DR BARROSO a présenté les principales modifications apportées au SIL 2021. Comme les membres s'en souviendront peut-être, une version du SIL avait été approuvée en novembre de l'année précédente et, à l'époque, il avait été dit que des modifications urgentes devaient être apportées au SIL qui ne pouvait pas attendre le processus de révision pour 2021. Il présentera la nouvelle version, la version 11 du SIL, qui a été modifiée pour s'assurer qu'elle est complètement conforme au Code 2021 et aux normes internationales révisées. La version 11 du SIL a suivi le processus de consultation avec les parties prenantes de l'AMA de décembre 2019 à avril 2020. À l'issue du processus de consultation, de nombreux commentaires ont été reçus et examinés par le groupe de travail sur le SIL. En ce qui concerne la composition du groupe de travail, il comprenait trois membres du groupe d'experts des laboratoires dirigé par le Président du groupe d'experts des laboratoires, le Dr Terence Wan, deux conseillers externes et deux membres du département scientifique de l'AMA. Le groupe de travail a tenu six téléconférences de trois heures pour traiter les commentaires soumis par les parties prenantes, et il présentera le projet final produit à l'issue des 18 heures de téléconférence. À titre de commentaire général, le format et les définitions des standards internationaux ont été modifiés pour être en conformité avec le nouveau Code. Il y a eu un certain nombre de notes de bas de page, dont les gens n'ont pas été très contents, et elles ont été déplacées vers les commentaires dans le texte principal. Les articles ont également été réorganisés, en particulier dans la section 5, pour s'assurer qu'ils sont conformes à la norme ISO/CEI 17025 et pour suivre le flux des analyses d'échantillons dans les laboratoires. La section 4, le processus d'accréditation des laboratoires, est l'une des principales sections du standard et a été mentionnée au début par le professeur Engebretsen. En ce qui concerne les évaluations sur site, la nouvelle version du SIL a ouvert la porte à d'autres moyens de réaliser des évaluations sur site, ainsi que des audits à distance et documentaires. Il est important de noter que, pour les décisions d'accréditation, les évaluations sur le site restent le moyen privilégié de mener des audits de laboratoire. En ce qui concerne les laboratoires candidats et probatoires, quelques changements ont été apportés, le plus important étant que ces laboratoires ne mèneront aucune activité de contrôle du dopage pour les signataires ou l'AMA afin d'éviter qu'ils ne soient utilisés abusivement par certaines OAD pour contrôler leurs sportifs avant les grandes compétitions alors que les laboratoires n'ont pas encore reçu l'accréditation de l'AMA. Les laboratoires candidats ont été encouragés à renforcer leur coopération avec les laboratoires déjà accrédités pour l'encadrement et la formation et pour la préparation du processus d'accréditation. En ce qui concerne le respect des conditions d'indépendance des laboratoires, les laboratoires candidats présenteraient des plans visant à garantir le respect de ces conditions, tandis que les laboratoires stagiaires devraient déjà avoir mis en place des mesures pour s'assurer qu'ils respectent les conditions d'indépendance des laboratoires. La disposition du SIL a été modifiée pour s'assurer qu'il n'y a aucune référence à l'influence politique ou aux partis politiques. Plusieurs parties prenantes ont exprimé leur malaise quant à la mention des partis politiques dans cette disposition. En conséquence, le délai pour se conformer à la nouvelle disposition sur l'indépendance des laboratoires a été légèrement prolongé jusqu'au 1er janvier 2022.

Dans la section 4, sur la procédure disciplinaire pour les laboratoires en cas de non-respect du SIL ou des documents techniques, il a été précisé que les restrictions ou la suspension des essais analytiques n'impliquent pas le retrait automatique de l'accréditation ISO, qui est décidé par les organismes d'accréditation, qui sont membres de l'ILAC, et qui ont donc leur propre évaluation indépendante de l'accréditation internationale.

Il a apporté une précision importante concernant les restrictions en matière de tests analytiques lorsqu'elles peuvent affecter tous les échantillons reçus dans les laboratoires, et qu'elles doivent être analysées avec les menus standards des laboratoires. La clarification était que, dans ce cas, l'ATR ne s'appliquait pas. Il devait s'agir d'une suspension totale du laboratoire car, bien entendu, si elle affectait tous les échantillons reçus dans le laboratoire, cela signifierait que le laboratoire devrait sous-traiter l'analyse de tous les échantillons, ce qui était en fait une suspension de facto.

En ce qui concerne les contestations devant la commission disciplinaire, il a été précisé que, lorsque le groupe d'experts des laboratoires propose une suspension du laboratoire en raison de la

déclaration d'un faux résultat d'analyse anormal avec des conséquences pour le sportif ou lorsque le laboratoire atteint le nombre maximum de points de pénalité autorisés, cette suspension ne peut pas être contestée devant la commission disciplinaire ; toutefois, cette contestation peut avoir lieu si la recommandation du groupe d'experts des laboratoires porte sur la révocation du laboratoire. Les laboratoires pourraient néanmoins continuer à fonctionner et à effectuer leurs analyses pour le passeport biologique de l'athlète ou servir d'unités de gestion du passeport de l'athlète si ces activités n'étaient pas affectées par la décision de restriction ou de suspension des tests analytiques.

Il y a eu récemment une situation dans laquelle un laboratoire s'est auto-suspendu. Ce n'était pas la première fois, mais c'était la plus longue période d'auto-suspension ; par conséquent, le nouveau SIL a clarifié les conditions d'auto-suspension d'un laboratoire : le laboratoire devait maintenir des performances adéquates dans le cadre du programme d'essais d'aptitude de l'AMA et, si le laboratoire n'était pas en mesure de poursuivre ses activités après 12 mois, l'accréditation du laboratoire serait révoquée.

La section 5, sur l'analyse des échantillons, était probablement l'une des sections les plus importantes, sinon la plus importante, du SIL. Un changement important concerne la mise en œuvre du système de gestion des informations de laboratoire, qui est actuellement obligatoire, et le système devrait avoir des capacités de piste d'audit pour permettre de détecter toute manipulation des données ou des informations dans le système de gestion de la qualité du laboratoire.

En ce qui concerne l'analyse des échantillons et conformément au nouveau Code, il a été précisé que les laboratoires peuvent effectuer certaines analyses sur des échantillons de contrôle du dopage qui ne ciblent pas des substances interdites, et cela concerne tout d'abord le programme de surveillance de l'AMA, ainsi que l'analyse de certaines substances qui sont importantes pour l'interprétation des résultats et la gestion des résultats, par exemple les facteurs confondants du profil stéroïdien ou les substances non interdites qui partagent des métabolites avec certaines des substances de la Liste des interdictions. Les laboratoires peuvent également effectuer certains tests pour les autorités chargées des essais dans le cadre de leur code de sécurité ou des exigences de qualification, etc., ainsi que des analyses pour l'assurance qualité ou l'élaboration de méthodes conformément aux autres dispositions du SIL.

La question des confirmations pour les échantillons A et B a été clarifiée davantage, et chaque étape prise pendant la confirmation A et B a été décrite dans des points spécifiques et dans des sous-articles spécifiques. En ce qui concerne la confirmation B en particulier, qui est la plus importante, et celle qui nécessite davantage de clarifications pour les OAD, il a été établi que la notification de l'échantillon B doit être donnée au laboratoire dans les 15 jours suivant la notification du résultat d'analyse négatif pour l'échantillon A. L'OAD devra indiquer au laboratoire dans les 15 jours si la confirmation B est nécessaire ou non et, après cette notification, la confirmation B devra être effectuée par le laboratoire dès que possible. Cette disposition a été mise en place pour s'assurer que le moment de la confirmation B n'est pas manipulé par certains athlètes dans l'espoir que la substance se soit dégradée dans l'échantillon de sorte que la confirmation B donne un résultat négatif.

Un autre changement important concerne les analyses complémentaires, et il est conforme à l'article 6.5 du Code, qui traite de la question des laboratoires effectuant des analyses sur des échantillons de sportifs lorsque l'OAD a déjà accusé le sportif d'une violation des règles antidopage de l'article 2.1 du Code. Selon le Code, une fois que le sportif a été inculpé, l'échantillon ne peut être analysé plus avant, à moins que le sportif n'y consente ou qu'une instance d'arbitrage ne le demande. Cela avait d'énormes implications pour les laboratoires car, dans certains cas, les OAD demandaient des analyses telles que l'EPO ou l'IRMS ou même la confirmation du profilage des stéroïdes, ce qui nécessitait plus de temps. C'est particulièrement important lors d'événements majeurs comme les Jeux Olympiques, où les laboratoires doivent communiquer les résultats très rapidement. Il faut une communication importante aux laboratoires et aux OAD pour s'assurer qu'ils peuvent vérifier que les sportifs n'ont pas été accusés d'une violation des règles antidopage s'ils attendent que l'analyse de l'échantillon soit effectuée.

En ce qui concerne la communication des résultats des tests, le changement le plus important est que les laboratoires ne communiqueront pas les résultats dans ADAMS pour les tests effectués pour les non-signataires. Dans le code de déontologie du SIL, les laboratoires étaient autorisés à effectuer ce type d'analyse pour les ligues professionnelles ou les courses de chevaux, par exemple, mais ces analyses pour les non-signataires ne devaient pas être signalées dans ADAMS et les

laboratoires ne pouvaient pas prétendre au statut d'accréditation de l'AMA pour effectuer ou signaler ces analyses.

En ce qui concerne la déclaration des substances sans seuil et des substances exogènes à seuil, il a été précisé que le laboratoire doit uniquement établir la présence de la substance et qu'il n'est pas nécessaire de quantifier ou d'estimer la concentration lors de l'analyse B.

En ce qui concerne le stockage à long terme des échantillons, il a été précisé que les échantillons peuvent être stockés pendant une longue période soit dans les installations du laboratoire, soit dans une installation de stockage externe sous le contrôle de l'autorité chargée des essais. Cela était conforme au projet du CIO de disposer d'une installation de stockage externe à long terme gérée par l'ITA afin de stocker les échantillons olympiques pendant une longue période. Les différentes exigences appliquées aux installations ont été décrites dans la nouvelle version du SIL.

Il existe une meilleure description des conditions d'utilisation des échantillons à des fins de recherche ou d'amélioration de la qualité pour les laboratoires, et il attend une ligne directrice ou un document technique pour compléter les dispositions afin de préciser les étapes que les laboratoires doivent suivre pour utiliser les échantillons une fois le processus analytique terminé à des fins de recherche ou d'amélioration de la qualité.

Il a attiré l'attention des députés sur une modification récente de la version du SIL qui n'apparaissait pas dans la version qu'ils avaient reçue. Il s'agit d'un changement technique qui concerne l'expression des z-scores (une façon d'évaluer les résultats quantitatifs des laboratoires tels qu'ils sont rapportés lors d'un programme d'essais d'aptitude), qui seront exprimés avec une décimale au lieu de deux chiffres significatifs afin qu'ils soient plus faciles à comprendre par tout le monde.

En ce qui concerne le code d'éthique du SIL, les athlètes soumis à un contrôle antidopage ne doivent pas participer à des études de recherche comprenant l'administration de substances ou de méthodes interdites. Les contrôles effectués pour les non-signataires ne devaient pas être signalés dans ADAMS et il ne devait pas y avoir de demande d'accréditation ou d'approbation de l'AMA par le laboratoire.

Des précisions ont été apportées quant aux conditions dans lesquelles les laboratoires peuvent effectuer des analyses de matériel commercial (comme des compléments alimentaires ou des plantes), et qui ne peuvent être effectuées que dans le cadre de la gestion de la recherche ou du processus d'adjudication, dans le cadre d'un programme de recherche antidopage légitime ou, si ce test a été demandé par le sportif, il doit y avoir un accord de l'OAD pour que le test puisse être effectué par le laboratoire de l'AMA.

L'annexe B, pour les événements majeurs, était essentiellement la même que dans la version précédente, mais se trouvait dans une annexe séparée. Les exigences n'étaient applicables qu'aux événements majeurs qui nécessiteraient une augmentation significative de la capacité des laboratoires ou l'utilisation d'une installation satellite de laboratoire. Tous les événements majeurs tels que définis dans le Code ne peuvent pas bénéficier de ces exigences supplémentaires.

Enfin, à l'annexe C des règles de procédure, deux nouveaux articles ont été ajoutés pour décrire les procédures accélérées qui peuvent être menées par la chambre disciplinaire ou dans le cadre d'audiences uniques devant le TAS, par exemple lors des Jeux olympiques.

LE PRÉSIDENT demande si les membres souhaitent approuver la version 11.0 du SIL 2021 qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2021.

D É C I S I O N

L'entrée en vigueur du SIL 2021 a été approuvée pour le 1er janvier 2021.

– **5.5 Lettre technique 22, Report de la date d'entrée en vigueur**

LE DR BARROSO a déclaré qu'il ferait une brève présentation orale aux membres. Comme les membres s'en souviennent peut-être, une lettre technique 22 a été approuvée par le Comité exécutif en mai de cette année-là, et elle traite de la communication des résultats de la recherche sur la morphine qui pourrait résulter de l'administration de la substance non interdite éthylmorphine. Lorsque le Comité exécutif a approuvé la lettre technique, la date d'entrée en vigueur a été fixée au

1er septembre 2020. Cependant, la raison de la publication de la lettre technique était que les laboratoires devaient développer une méthodologie pour pouvoir détecter non seulement la morphine mais aussi l'un des métabolites associés de l'éthylmorphine : la noréthylmorphine. La délégation japonaise, en particulier, a exprimé des inquiétudes quant à la capacité des laboratoires à obtenir le matériau de référence. Cependant, l'AMA a été en contact direct avec le fournisseur, Toronto Research Chemicals, qui a assuré que le matériel de référence serait disponible. En fait, le matériel de référence n'était pas disponible : la société avait déclaré que la production avait pris un sérieux retard en raison de la pandémie de COVID-19, ainsi que d'une demande de Santé Canada de fournir un amendement de licence pour l'approbation de la vente du stupéfiant, et cela signifiait que les laboratoires n'avaient pas été en mesure d'obtenir le matériel et de développer la méthode à temps pour la date d'entrée en vigueur, c'est pourquoi la proposition était de prolonger la date au 1er janvier 2022, sous réserve bien sûr de la disponibilité du matériel de référence, et c'est quelque chose que l'AMA continuera à surveiller.

LE PRÉSIDENT demande si les membres peuvent formellement approuver le report de la date d'entrée en vigueur de cette lettre.

D É C I S I O N

Le report de la date d'entrée en vigueur de la lettre technique 22 est approuvée.

6. Finance

– 6.1 Rapport du Président du Comité Finances et Administration

M. NG a déclaré que le Comité Finances et Administration avait tenu sa réunion virtuelle le 21 août avec une participation totale et il a remercié le Président de l'AMA de s'être joint à la réunion. Le Comité a examiné les comptes vérifiés de 2019, qui ont déjà été approuvés par le Conseil de fondation en mai, et aucune déficience n'a été constatée dans le système de contrôle interne, de sorte que tous ont été jugés satisfaisants. Le Comité a ensuite discuté de certains événements importants qui se sont produits et continueront de se produire, car ils ont un impact majeur sur les finances ainsi que sur le budget. Le Comité a approuvé le budget 2020 et le projet de budget 2021. Un certain nombre de points ont été soulevés par les membres concernant les coûts élevés des litiges et les moyens de les réduire, ainsi que la nécessité d'une plus grande transparence dans certains domaines. La politique de trésorerie mise en place en 2014 sera révisée et mise à jour pour tenir compte des réalités actuelles des marchés financiers et de l'économie. Les défis de la fluctuation des devises et de l'efficacité opérationnelle pendant la COVID-19, ainsi que l'avenir et la nouvelle normalité seront également examinés plus en détail dans les sections suivantes sur les finances.

Le plan stratégique comprendrait le plan opérationnel ainsi que les indicateurs de performance clés. Il s'agit là de certains des domaines clés sur lesquels la direction de l'AMA travaillera et fera des propositions.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du Président du Comité Finances et Administration.

– 6.2 Contributions du gouvernement/de la COI

MME CHUNG informe les membres qu'il y a eu un léger changement dans le nombre de documents qu'ils ont dans leurs papiers. Il y a eu une mise à jour et, au 11 septembre, l'AMA avait reçu 91,6% des autorités publiques contre 95,4% à la même époque l'année précédente. Il manque à l'AMA près de 1,6 million de dollars, soit 8,5 % du budget. À cette époque de l'année, l'AMA était généralement à 96% ou 97% sur la base des années précédentes. L'AMA avait reçu 95 % du budget européen, mais il lui manquait encore près de 500 000 dollars de l'Espagne. A la même époque l'année précédente, la situation était proche de 100 %. Les Amériques sont à 86%, et l'AMA n'a pas reçu les contributions du Mexique et du Brésil. Il y a de fortes chances que le Venezuela ne paie pas, et il n'a pas payé depuis cinq ans. L'Asie est à 90 %. Le Koweït doit apporter une contribution importante. Le chiffre de l'année précédente était beaucoup plus bas, à 86%. Le changement dans les documents concerne l'Afrique. Elle se situe à 45,1 % contre 52,5 % l'année précédente. 100 % a été reçu de l'Océanie.

En termes de contributions supplémentaires, 271 000 dollars ont été reçus de l'Australie, du Japon, de la Ville de Lausanne et du Canton de Vaud. Leur soutien a été très apprécié.

D É C I S I O N

La mise à jour des contributions du gouvernement/de la COI est notée.

– **6.3 Comptes trimestriels 2020 (2e trimestre)**

MME CHUNG a déclaré que, pour les six premiers mois de l'année, les dépenses ont été faibles, et l'ont été encore plus cette année-là en raison de la pandémie, qui a été assez perturbatrice, de sorte que les réunions et les événements en personne ont été annulés ou reportés. Les Jeux Olympiques ont été reportés à 2021, et la tendance suivra au troisième trimestre, bien que ce qui se passera au quatrième trimestre reste à voir. Les dépenses totales s'élèvent à 38% du budget. L'année précédente, il y avait eu le symposium annuel, etc., donc les dépenses totales étaient de 50%. Les dépenses totales s'élèvent à 15,6 millions de dollars contre 41,1 millions de dollars pour le budget. Le seul domaine dans lequel les dépenses ont été élevées est le département juridique, et le chiffre est de 66% après six mois, principalement en raison des litiges et des frais de justice pour des affaires très médiatisées telles que RUSADA, qui a consommé beaucoup de temps et d'argent, sans oublier l'affaire concernant un nageur chinois et l'appel y afférent. Les dépenses étaient faibles mais les activités étaient toujours en cours, et de loin. Les amortissements sont en ligne avec le budget, qui s'élève actuellement à 50 % du budget. Dans l'ensemble, les dépenses d'investissement s'élèvent à 50 %, avec quelques variations dans les dépenses de certains départements, de sorte que l'AMA se situe à 1,3 million de dollars contre 2,5 millions de dollars du budget. L'excédent après les six premiers mois était de 17,9 millions de dollars mais n'était pas représentatif. Vous en apprendrez davantage dans la prochaine section sur le budget révisé.

D É C I S I O N

Il est pris note des comptes trimestriels 2020.

– **6.4 Budget révisé de 2020**

MME CHUNG note que les membres ont les détails dans leurs dossiers de documentation. Pour le budget 2020, les recettes totales ont été de 39,5 millions de dollars ; dans le budget révisé, il a fallu les ramener à 37,7 millions de dollars, soit environ 95% du budget, pour les raisons qu'elle a mentionnées précédemment concernant les contributions, car les contributions d'un certain nombre de grands pays, dont l'Espagne, le Mexique et le Brésil, sont toujours manquantes. C'est pourquoi il a été nécessaire de réduire les contributions à 37,7 millions de dollars. Les dépenses globales sont en baisse pour les six premiers mois de l'année et continueront au troisième trimestre. Toutes les réunions ont été annulées, ainsi que les conférences dans tous les services. Là encore, en raison des coûts élevés des litiges, il a été nécessaire d'augmenter le budget des litiges d'environ 600,000 dollars pour le porter à 1,6 million de dollars. Les amortissements ont également augmenté de 390,000 dollars, principalement en raison de l'accélération de l'amortissement de la plate-forme ADeL actuelle, qui sera remplacée par une nouvelle en 2021. L'actuelle n'est pas viable et deviendra obsolète en raison de la technologie, et la fonctionnalité de sécurité n'est pas maintenue, ce qui représente un risque pour les utilisateurs d'ADeL et leurs données, et doit donc être remplacée. Les dépenses d'investissement seront augmentées de 200 000 dollars, principalement pour la nouvelle plate-forme, car il y avait de la place cette année-là pour le faire. Un point important est qu'il a été décidé qu'il n'y aurait pas d'agrandissement du bureau de Montréal à la lumière de COVID-19. Cela représentait une réduction importante des coûts pour cette année-là et les années suivantes. C'était la façon pour l'AMA de s'adapter à la nouvelle norme avec le télétravail à domicile et la réduction des coûts de fonctionnement de l'espace. Pour l'excédent du budget révisé, avec toutes les économies que l'AMA avait réalisées, l'AMA prévoyait 2,4 millions de dollars contre un déficit de près de 2 millions dans le budget. En termes de trésorerie, et tout se résumait à de l'argent liquide, il y avait un excédent dû aux circonstances extraordinaires (la pandémie), bien qu'un avenir incertain se dessine toujours, et l'excédent permettrait à l'AMA d'augmenter la réserve opérationnelle. Le Comité exécutif avait recommandé en 2015 de maintenir une réserve opérationnelle équivalente à six mois de fonctionnement. L'AMA y consacrera donc 2,5 millions d'euros et 500,000 de plus dans la réserve pour les litiges, car le volume des affaires très médiatisées pourrait nécessiter l'utilisation des réserves. Une fois que l'AMA aurait affecté des fonds à la réserve opérationnelle et aux litiges, il lui resterait 385,000 dollars à verser dans le fonds non alloué. Le Dr Rabin avait mentionné

précédemment que l'argent pourrait être utilisé pour la recherche, car l'AMA était pratiquement au fond du baril en termes de fonds de recherche, ce qui permettrait de financer les cinq projets mentionnés précédemment. Voilà qui résume le budget révisé pour 2020. Le Comité Finances et Administration l'a examiné et approuvé. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions.

M. KERSCH a soutenu la proposition selon laquelle les économies réalisées en 2020 devraient être utilisées pour créditer le fonds de réserve et a encouragé l'AMA à veiller à ce que les économies réalisées pendant la période de blocage puissent être poursuivies de manière durable à l'avenir.

D É C I S I O N

Il est pris note du budget révisé de 2020.

– 6.5 Projet de budget 2021

MME CHUNG a déclaré que les membres verraient toutes les informations justificatives dans leur documentation. En termes de contributions, l'AMA a longuement discuté de la situation des États-Unis et du fait que les États-Unis pourraient ne pas contribuer en 2021. Un budget 2021 a donc été préparé avec deux scénarios : l'un est le budget tel qu'il est avec une croissance de 8%, tel qu'approuvé par le Conseil de fondation en 2017, et l'autre est un scénario sans la contribution américaine. En termes de contributions, la version telle qu'elle était avec les États-Unis inclus et une croissance de 8% s'élevait à 43,4 millions de dollars, avec le CIO et les autorités publiques contribuant chacun 20,22 millions de dollars, avec d'autres bailleurs de fonds bien sûr. Pour Montréal International, l'accord sera renouvelé et la contribution annuelle est passée de 1,5 à 2,44 millions de dollars, soit de 2021 à 2031. Bien sûr, les contributions supplémentaires de 250 000 dollars sont assez récurrentes grâce à l'Australie, au Japon, à la Ville de Lausanne et au Canton de Vaud. Elles ont toutes été affectées à des projets et des activités spécifiques. Les personnes impliquées dans la préparation du budget 2021 ont été très conscientes des coûts. Il a fait l'objet de quelques examens et itérations pour s'assurer qu'il était aligné sur le Plan stratégique. Les projets stratégiques ont été priorisés ainsi que l'embauche du personnel. La décision a été prise de ne pas procéder à des rénovations du bureau de Montréal, ce qui représente une économie importante. Il s'agissait d'un coût fixe à long terme, ce qui était vraiment une excellente chose. La direction a opté pour davantage de réunions virtuelles lorsque cela est possible, ce qui est rentable et permettra d'accroître l'efficacité cette année et à l'avenir.

Dans la version du projet de budget sans la contribution américaine, les contributions diminueraient de 2,9 millions de dollars (la part américaine) ; cependant, l'AMA demanderait aux autorités publiques des contributions supplémentaires de 1,5 million de dollars, que le CIO devrait évaluer pour compenser le déficit américain.

En ce qui concerne les dépenses, toutes les informations se trouvaient dans la documentation des membres. L'AMA prévoit des dépenses de 44,4 millions de dollars, et les Jeux Olympiques et Paralympiques auront lieu en 2021. Le budget inclut donc également ces événements, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique, en commençant cette année-là avec beaucoup plus en 2021, dans tous les domaines, et les membres ont vu le renouvellement de la marque et les projets d'éducation en relation avec les nouveaux standards internationaux, les nouveaux médicaments et la prévalence du dopage dans la science. Tous ces éléments font partie des projets stratégiques pour 2021 et les années à venir. Les membres ont pu constater que tous les projets visaient principalement à servir les communautés sportives et à réaliser des économies internes, la ligne directrice générale étant de pousser à la conversion à au moins une réunion virtuelle lorsqu'un service en a plus d'une. Les dépenses d'investissement diminueraient de près de 200 000 dollars par rapport au budget révisé. Avec ce scénario, l'AMA se retrouverait avec un déficit dans le budget 2021, mais la trésorerie resterait positive à 280.000 dollars. Cela est principalement dû au fait que les dépenses d'investissement seraient réduites et au calendrier des dépenses, avec moins de liquidités nécessaires pour 2021 dans ce scénario.

Si l'on s'en tient au scénario sans l'intervention des États-Unis, le déficit et la situation de trésorerie seraient pires. Il y aurait un manque à gagner de 3 millions de dollars en termes de revenus au bout du compte. L'AMA envisageait un déficit de trésorerie de 1,2 million de dollars et, pour le ramener à un niveau d'un million de dollars, il lui faudrait réduire encore tous les domaines d'environ 250 000 dollars. Pour y parvenir, l'AMA cherchait à repousser encore l'embauche au second semestre, à modifier la politique de voyage en passant de la classe affaires à la classe supérieure, à réduire encore les réunions en personne et à pousser à l'accélération des processus numériques et de

l'automatisation, ce qui permettrait de réaliser des économies et d'améliorer la rentabilité à long terme. Elle ne voulait pas mettre un frein aux choses, mais il était nécessaire de penser à l'horizon 2022 et au-delà si les États-Unis se retiraient. Elle espère que le financement privé se concrétisera avec succès, mais il faut quand même prévoir des mesures supplémentaires de réduction des coûts si la situation avec les États-Unis devait se produire. C'est une chose qu'il faudra peut-être envisager pour réduire la taille de l'organisation et le personnel et, même en termes d'activités, il faudra tout réévaluer, y compris réduire le nombre d'audits et être plus critique dans la sélection des cas, et il faudra peut-être aussi puiser dans la réserve opérationnelle. C'est ce que l'AMA doit examiner dans le cadre de ce plan.

En ce qui concerne les positions de trésorerie et les liquidités non affectées ou non allouées à verser pour tous les engagements, l'AMA serait toujours à 10,9 millions de dollars pour les liquidités non allouées et, si les États-Unis se retirent, elle tomberait à 9,4 millions de dollars.

En termes d'investissements, l'AMA se portait bien, puisque 95% du portefeuille était constitué d'obligations de haute qualité, et l'AMA a continué à investir dans des placements sûrs conformément à la politique "sans risque". L'AMA a eu un bon revenu d'intérêts et, en juin, elle avait reçu 240 000 dollars d'intérêts. En termes de devises étrangères, l'AMA a eu de la chance, car elle a été favorable à l'AMA ; cependant, il y a eu des signes d'affaiblissement au cours des dernières semaines, bien qu'il y ait quelques fluctuations et qu'elle ne sache pas quel sera le résultat final, donc l'AMA continuera à examiner les options pour s'assurer qu'elle sera en mesure d'atténuer certaines des fluctuations et elle actualisera également la politique pour tenir compte de tout cela.

LE PRÉSIDENT a remercié Mme Chung pour son rapport très complet.

MME GROSSENBACHER remercie le Président du Comité des Finances et Administration et Mme Chung pour leur rapport détaillé. Au nom du Mouvement sportif, elle exprime son soutien au projet de budget proposé. Il a été mentionné au cours du rapport qu'il avait été envisagé d'augmenter le nombre de réunions virtuelles et elle se demande si une réflexion a été menée à cet égard pour les réunions du Conseil de fondation et si la direction pense qu'une réunion du Conseil de fondation par an pourrait peut-être être réalisable ou utile pour l'organisation en termes d'économies, mais aussi pour minimiser les déplacements dans la situation actuelle. Bien entendu, le Mouvement sportif apprécie les réunions en personne, mais il est prêt à jouer un rôle dans la réduction des coûts.

Elle a également tenu à souligner les discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion du Comité des Finances et Administration et s'est félicitée de la discussion concernant la politique de bonne gouvernance et du fait que le Comité des Finances et Administration présentera une proposition visant à remédier aux dépassements de crédits.

M. COLBECK s'est exprimé au nom des autorités publiques pour saluer l'effort extraordinaire déployé en des temps très difficiles et dans des circonstances incertaines. Il a exprimé son soutien au budget 2021 et a félicité les personnes impliquées pour le travail effectué pour le préparer et les efforts de ceux qui y ont travaillé. L'année a été très incertaine et il y a encore des moments incertains à venir, mais, avec les considérations discutées au cours des points précédents, il a félicité tous ceux qui ont travaillé pour avoir un financement solide pour l'organisation.

LE PRÉSIDENT remercie les députés pour leurs commentaires et propositions. L'AMA examinera bien entendu la proposition du Mouvement sportif. Il a remercié les membres pour leur fort soutien. L'AMA est préparée à différents scénarios, mais il est convaincu que le pire n'arrivera jamais et il est ouvert à un bon dialogue avec les amis des États-Unis et à travailler main dans la main avec eux.

D É C I S I O N

Le Projet de budget 2021 sera soumis au Conseil de fondation en novembre.

7. Sportifs

– 7.1 Rapport du Président du Comité des Sportifs

M. SANDFORD remercie les membres de lui avoir donné l'occasion de faire une présentation. Le Comité des sportifs de l'AMA n'a pas eu de réunion officielle depuis la dernière réunion du Comité exécutif, mais il a eu un certain nombre de réunions plus restreintes sur plusieurs questions. Comme les membres le verront dans le rapport, le groupe de travail de l'ombudsman antidopage des athlètes

est en place et fonctionne et, dans le cadre de l'engagement du Comité des sportifs auprès des athlètes, c'est quelque chose qui a été mis en évidence et qui, universellement, enthousiasme les athlètes. Ils ont vraiment vu l'intérêt d'avoir un médiateur ou des personnes à qui s'adresser pour obtenir des informations indépendantes des organisations antidopage et qui auraient une sorte de fonction d'examen. C'est un petit groupe de travail, mais il y a un bon éventail de connaissances et de personnes au sein du groupe, et il travaille actuellement sur les objectifs et le champ d'action du bureau et sur la manière dont il est susceptible de fonctionner. Au cours des prochains mois, il tiendra les membres informés de l'évolution de la situation. Pour beaucoup d'athlètes et pour la lutte contre le dopage, c'est quelque chose qui sera très transformationnel, donc c'est quelque chose à surveiller pour l'avenir.

Comme l'a dit le Président, bien qu'il n'y ait pas eu beaucoup de sport cette année-là, le Comité des sportifs de l'AMA a été très occupé, et le ralentissement du sport a probablement été l'occasion de tendre la main aux athlètes et aux Comités comme cela n'avait jamais été fait auparavant. Le Comité des sportifs a également organisé des webinaires et, par l'intermédiaire de l'AMA, une série de webinaires pour les athlètes, dont le premier a été présenté sur COVID-19 et le sport propre, avec plus de 900 personnes inscrites. Le deuxième a porté sur les changements majeurs apportés au Code et au Programme mondial antidopage, et un autre sera organisé le mois suivant sur la Loi sur les droits des sportifs en matière de lutte contre le dopage. Le Comité a également participé à d'autres webinaires destinés soit aux sportifs, soit aux OAD. Les progrès et les travaux se poursuivent.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du Président du Comité des sportifs.

7.1.1 Groupe de travail du Comité des sportifs sur la représentation des athlètes

M. SANDFORD a déclaré que son rapport aux membres ce jour-là portera principalement sur les travaux du groupe de travail sur la représentation des athlètes, qui ont été abordés lors de la réunion de la veille. Le groupe de travail a été réformé au début de l'année. Il y en avait un qui fonctionnait l'année précédente, mais il n'avait pas fait beaucoup de progrès. Il a donc été réformé et il y a actuellement cinq membres au sein du groupe de travail, qui fait de bons progrès sur un sujet difficile et que le groupe de travail s'efforce vraiment de résoudre.

Le premier point a porté sur les progrès réalisés à ce jour, avec un aperçu de l'objectif du groupe de travail. Il voulait en sortir avec la meilleure représentation possible et la plus efficace des athlètes à tous les niveaux de l'AMA et du mouvement antidopage, le principe fondamental étant que les athlètes devraient choisir leurs représentants. Plus bas sur la page, d'autres principes étaient à l'étude. Il y a trois modèles que les membres ont dans leurs documents. Il s'agit du modèle ex-officio, du modèle composite et du modèle indépendant. Il a partagé une présentation avec les membres pour les montrer sous forme visuelle.

En gros, dans les trois modèles, les membres seraient répartis en trois catégories, généralement élus d'office, donc membres d'un autre Comité des athlètes et, parce qu'ils en font partie, ils pourraient devenir membres du Comité des athlètes de l'AMA et être nommés. Il y avait plusieurs choses qui étaient cohérentes entre les trois modèles et il essayait de les mettre en évidence au fur et à mesure qu'il passait en revue les différents modèles.

Le modèle A était le modèle dit "ex-officio", dans lequel la majorité des membres devaient être élus membres d'un autre Comité d'athlètes. Six membres d'office seraient nommés par le CIO et le CIP, et devraient être élus membres de ces Comités d'athlètes. Il y aurait ensuite une élection et les personnes sélectionnées seraient membres des Comités des athlètes de la FI. Il s'agirait des trois membres élus de ce groupe. Ensuite, il y aurait quatre membres nommés et ils seraient issus d'un CNO, d'un CNP, d'une union sportive professionnelle ou d'un autre Comité d'athlètes. Avec le modèle ex-officio, il y aurait 13 membres ex-officio et ensuite de la place pour deux athlètes qui seraient nommés sur la base de leurs compétences ou de leur diversité. L'une des choses qu'il devait souligner est que l'une des similitudes entre tous les modèles était la suggestion de passer de 12 à 15 membres. Avant le début de l'année, la taille du Comité était de 17 membres. Ce chiffre était tombé à 12, mais tout le monde s'était mis d'accord sur le fait que la taille idéale serait de 15. Les termes étaient similaires entre les trois modèles.

Le second modèle, le modèle B, était un modèle composite, avec huit représentants des athlètes élus, deux membres de droit (un du CIP et un du CIO) et ensuite de la place pour cinq membres

nommés pour constituer les compétences et la diversité requises du Comité des sportifs. L'une des choses qui a été généralement reconnue est qu'avec le processus d'élections, les compétences et la diversité requises pourraient ne pas être atteintes, il était donc nécessaire d'avoir un espace pour pouvoir nommer des athlètes afin de compenser les compétences ou la diversité qui n'étaient pas là. Les trois modèles prévoient une élection qui se déroulera en ligne et qui sera d'une durée de trois ans. Le groupe ne propose pas que l'élection se fasse pour chaque athlète dans le cadre du Code, car cela représenterait un nombre énorme d'athlètes. Il ne proposait pas non plus que chaque athlète soit inscrit dans ADAMS ou dans un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles. Pour les trois modèles, la proposition était que le Comité des sportifs concerné obtienne le vote, que ce soit en tant que Comité des sportifs rattaché à une FI ou à une OAD, ou même, comme il l'expliquerait dans les modèles C et B, si une OAD n'avait pas de Comité des sportifs (beaucoup d'ONAD n'en ont pas), elle pouvait en créer un ou, pour le modèle B, elle pouvait nommer un Comité des sportifs qu'elle pensait représentatif dans sa juridiction pour obtenir ce vote.

Le modèle C était une OAD, un vote, qui était similaire au modèle B. Il y aurait un mandat de trois ans, avec 15 membres, toujours comme dans le modèle B, la majorité des membres seraient élus et, dans ce cas, il y en aurait neuf puis six nommés, et les six nommés seraient nommés pour leurs compétences et leur diversité. La principale différence entre le modèle C et le modèle B est que le modèle C n'a pas de membres d'office et qu'un niveau accru d'indépendance est exigé des membres dans le cadre de ce modèle. Cela s'explique par le fait que, comme les membres l'ont constaté ces dernières années, de nombreux milieux et cercles d'athlètes ont demandé une plus grande indépendance ; le modèle C va donc dans cette direction et pourrait aider à résoudre un problème plus tard. Il n'en parlera pas lors de cette réunion, bien qu'il ait fait prendre conscience aux membres du fait qu'il s'agissait d'un processus en deux étapes dans lequel la représentation des athlètes serait améliorée au sein de l'AMA et, une fois la décision prise, la représentation au sein des organes directeurs de l'AMA serait recherchée. Si elle était indépendante, elle pourrait avoir plus de succès et pourrait résoudre des problèmes par la suite.

Si l'on compare les modèles en fonction de ce qu'ils ont en commun, chacun d'entre eux a des exigences communes en matière de diversité, compte 15 membres, a la même durée de mandat et utilise ce que l'on appelle un panel de nomination. Le panel de nomination est donc composé du Président du Comité des sportifs de l'AMA, d'une personne du Comité des sportifs de l'AMA et d'une personne du Comité des nominations de l'AMA, et ce groupe de trois personnes sera chargé des nominations et des désignations et aidera également à superviser le déroulement des élections et tout ce qui concerne les exigences d'éligibilité et de nomination, etc. Les membres verraient sur l'écran une comparaison des trois modèles côte à côte pour leur donner une idée visuelle de ce à quoi ils ressemblent en termes de membres élus, d'office et nommés. Le modèle A comptait 13 des 15 membres de droit mais, parmi ceux-ci, il y avait trois membres de droit élus, les six membres de droit titulaires, qui étaient les membres du CIO et du CIP, les quatre membres nommés de droit qui venaient du CNO, du CNP, etc. et ensuite les deux qui étaient purement nommés. Le modèle B comportait deux membres de droit, neuf membres élus et cinq membres nommés, puis le modèle C comportait neuf membres élus et six membres nommés. Nous espérons que cela clarifiera la composition réelle des modèles. La dernière diapositive avait été incluse pour comparer la façon dont le panel de nomination devrait fonctionner entre les trois modèles. Les nominations et les critères d'éligibilité ont été les mêmes pour les trois modèles.

Il a conclu en disant qu'il n'y avait pas de décision à prendre ce jour-là. L'information n'a pas été présentée aux membres pour qu'ils prennent une décision, mais il leur a demandé leur avis sur la direction prise. Le groupe fournit les informations aux membres en tant que mise à jour et leurs commentaires sont très précieux. Les informations seront transmises au groupe de travail puis au Comité des sportifs. Tout retour d'information des membres sera reçu avec reconnaissance. Il sera heureux de répondre aux questions sur les modèles, le processus et également sur toute autre partie de son rapport.

LE PRÉSIDENT remercie M. Sandford pour son rapport. Il se réjouit de ces progrès et se réjouit également que le thème du médiateur antidopage des athlètes soit abordé. De longues discussions s'annoncent, mais tout le monde est conscient de l'importance du projet, pour lequel il croise les doigts, ainsi que d'autres projets, notamment celui de la représentation des athlètes. Il voulait s'impliquer, car c'était aussi une priorité pour l'AMA.

MME BARTEKOVÁ a exprimé sa sincère gratitude à M. Sandford pour le travail formidable accompli. C'était formidable de travailler sous sa direction. Le Comité des sportifs de l'AMA a

beaucoup fait pour contacter les athlètes par le biais des webinaires, ce que les athlètes ont beaucoup apprécié. Elle a également encouragé le travail sur le médiateur, qui est un sujet très important, et les athlètes seront heureux de bénéficier de son soutien. Elle sait que le travail est en cours et souhaite bonne chance au Comité des sportifs. Elle se réjouit d'entendre parler des progrès réalisés.

En ce qui concerne les modèles présentés, elle s'est félicitée du fait que le groupe de travail a été transformé et qu'il est actuellement très diversifié, ce qui signifie que des points de vue différents ont été intégrés dans les réactions. Elle a remercié Adam Pengilly pour son excellent travail, car elle sait que le groupe de travail se réunit régulièrement et que beaucoup de travail a été accompli.

En ce qui concerne la représentation des athlètes, la commission des athlètes du CIO a mis en place des principes sur la représentation des athlètes qu'elle considère comme très importants, et parmi ceux-ci figure la représentation des athlètes élus, qui est très cruciale et donne une légitimité à l'organe élu. La commission croyait également en la diversité, gérée et assurée par la nomination d'autres membres, ce qui était également intégré dans certaines des propositions et modèles présentés par M. Sandford, et croyait aussi vraiment fermement que les athlètes devaient être actifs ou récemment retraités. Elle a reconnu que certains athlètes actifs n'avaient peut-être pas assez de temps pour travailler, mais elle a néanmoins estimé que les athlètes sur le terrain savaient ce que signifiait le fait d'être soumis au Code et à la surveillance de l'AMA, et qu'il était vraiment important pour eux de faire valoir ensuite tous les problèmes qu'ils rencontraient. La commission du CIO a mis en place le réseau des commissions des athlètes et a essayé de leur donner des moyens d'action, ce qui constitue également une excellente base pour la représentation des athlètes au sein de l'AMA. La préférence claire de son côté et de certains membres du Comité des sportifs et du groupe de travail de l'AMA est donc le modèle A ; toutefois, elle ne dit pas que les autres modèles doivent être écartés. Il y a toujours un moyen de s'assurer qu'il existe des principes sur lesquels tout le monde s'accorde et qui peuvent être mis en avant. Elle sait qu'il y a déjà eu un processus de consultation avec les autorités publiques. Elle suggère d'aller de l'avant avec la consultation des membres du mouvement sportif au sein du Comité exécutif. Elle remercie à nouveau M. Sandford et suggère de poursuivre la consultation avec les membres du Mouvement sportif afin d'intégrer les commentaires de chacun.

M. KERSCH a parlé au nom de l'Europe pour remercier M. Sandford pour sa présentation et les membres du Comité des sportifs et du groupe de travail pour leur travail et pour avoir proposé des modèles de représentation des athlètes. Il s'agit d'une question cruciale et très importante pour l'AMA. L'Europe a déjà une forte préférence pour les modèles B et C et encourage le Comité à améliorer ses modèles pour être prêt pour les prochaines réunions. Il pense que le modèle A est un peu un statu quo et qu'il serait impossible pour l'AMA d'agir dans un modèle de statu quo.

MME YANG a remercié M. Sandford et son équipe pour leur travail acharné. Elle a une question sur les modèles B et C, qui semblent s'appuyer sur les ONAD pour les élections des athlètes. Tout le monde sait que les ONAD ne travaillent pas vraiment avec les athlètes, donc ce serait assez difficile d'un point de vue opérationnel. Avait-on envisagé cette possibilité ? Elle a pensé qu'il serait nécessaire d'obtenir un résultat ce jour-là, car l'AMA pourrait être critiquée pour ne pas avoir vraiment avancé, donc l'AMA devait travailler sur ce point et accélérer le processus.

MME EL FADIL a remercié le Président du Comité des sportifs de l'AMA et les membres du Comité pour leur travail. L'Afrique a pris note du rapport et est reconnaissante pour les efforts entrepris. Elle félicite le bureau régional africain de l'AMA pour les différents webinaires organisés avec les parties prenantes ; un webinaire spécifique destiné aux athlètes a eu lieu le 7 septembre.

M. DÍAZ a félicité M. Sandford et les membres du Comité des sportifs pour le travail accompli. Il est très important d'avancer sur ce sujet très important. Il est heureux d'entendre la commission des athlètes du CIO exprimer sa satisfaction quant au travail accompli par le Comité des sportifs de l'AMA. Bien qu'il ait certaines opinions sur les modèles, il souhaite soutenir le modèle avec lequel les athlètes sont plus à l'aise et celui qui leur semble le plus représentatif démocratiquement.

M. LALOVIC a remercié M. Sandford pour son excellente présentation et a félicité le groupe de travail du Comité des sportifs de l'AMA pour son travail. Il soutient ce que sa collègue Mme Barteková a déjà dit. Les FI ont estimé que le modèle A était le plus approprié pour le Comité des sportifs. Selon l'expérience des FI en matière d'élection des commissions des sportifs, les modèles B et C semblent irréalisables et un peu difficiles, outre le fait qu'ils sont contraires à l'esprit des structures, et que les compositions proposées dans les modèles B et C ne représentent pas proportionnellement la communauté des sportifs dans le cadre du Code mondial antidopage. Elles s'appuyaient trop sur les ONAD, qui étaient des organismes opérationnels et non des organes politiques et représentatifs des

sportifs. Peut-être le modèle A pourrait-il être amélioré d'une manière ou d'une autre pour y intégrer de nouvelles idées, mais il est certain que le modèle A est le plus approprié.

M. COLBECK a félicité M. Sandford et le Comité des sportifs pour le travail accompli dans la préparation de la présentation, qui a donné matière à réflexion. En écoutant attentivement, le point soulevé dans le contexte du désir des athlètes d'avoir une certaine indépendance de processus a été un point important à écouter. Une grande partie des conversations des six derniers mois environ ont porté sur la manière de traiter avec les membres indépendants de l'organisation. Il s'est montré favorable à ce que d'autres autorités publiques envisagent un processus offrant cette capacité d'indépendance. Le Comité exécutif a parlé de la réforme de la gouvernance et devrait en tenir compte dans l'établissement de ces processus. Il craint que l'option A soit peut-être trop institutionnalisée dans ce contexte, de sorte que la possibilité pour les athlètes d'exprimer une certaine indépendance par le biais d'un processus qui continuerait à être développé par les options B ou C serait beaucoup plus attrayante pour l'Océanie, et l'option qui offre la plus grande indépendance serait la plus favorisée.

MME GROSSENBACHER a appuyé les propos de M. Lalovic. Le Mouvement sportif soutient fermement le modèle A et pense qu'il permettra au Comité des sportifs de l'AMA de bénéficier du réseau d'athlètes construit au fil des ans par les athlètes. Cela apporterait une grande valeur au travail que l'AMA mène. Elle remercie M. Sandford pour son rapport et remercie Mme Barteková d'avoir suggéré une réunion de consultation avec le Mouvement sportif ; ce serait très apprécié. Sachant qu'il existe des différences de points de vue, car il y a trois modèles, la réunion de consultation pourrait avoir lieu avec l'ensemble du groupe de travail afin d'entendre toutes les différentes voix. Les trois modèles ont-ils tous été élaborés avec le consensus de tous les membres du groupe de travail ou existe-t-il un modèle auquel tous les membres ont pu contribuer ?

LE PRÉSIDENT a suggéré qu'il pourrait être utile d'identifier les principes à partir des trois scénarios présentés par M. Sandford. Il serait utile de parvenir à un consensus, sans lequel il serait difficile d'aller de l'avant.

M. SANDFORD a remercié les membres pour leurs précieux commentaires sur les modèles. Il s'est rendu compte qu'il s'agissait d'un domaine assez complexe et, à en juger par les avis des membres du Comité exécutif, les avis divergent sur le meilleur type de modèle de représentation.

En commençant par la dernière question posée par Mme Grossenbacher, il ne manquera pas de reprendre à son compte la suggestion de consultation. En ce qui concerne le consensus, on pourrait dire qu'il n'y a pas de consensus puisque trois modèles sont présentés, mais le groupe a travaillé sur les trois ensemble dans un esprit de coopération, parce que tous les trois ont eu des problèmes et ont eu des bons et des mauvais points, et le groupe a travaillé sur chacun d'eux pour s'assurer qu'ils sont tous aussi forts que possible. L'éligibilité doit encore être travaillée mais, pour ce qui est d'amener les modèles à ce stade, il n'y en a pas un qui fasse l'unanimité. Cependant, le processus était qu'il prendrait les commentaires du Comité exécutif et qu'ils alimenteraient évidemment le processus et qu'ils devraient être introduits dans le Comité des sportifs, et le Comité des sportifs devrait finalement décider du modèle ou des modèles qu'il présenterait au Comité exécutif. Pour ce qui est d'accélérer le processus ou de le faire fonctionner, il est nécessaire de prendre le temps de bien le faire car il est assez compliqué et, bien qu'il aimerait dire qu'il pourrait être accéléré et terminé d'ici la fin de l'année, il ne pense pas que cela soit possible. Le Groupe doit prendre le temps de bien faire les choses. Le Groupe est en bonne voie pour y parvenir et, avec un peu de chance, d'ici le mois de mai de l'année suivante, le Groupe disposera d'un ou de plusieurs modèles définitifs à présenter au Comité exécutif.

En réponse à Mme Yang, en ce qui concerne les ONAD et les modèles B et C, tous deux ont déclaré que, pour le Comité des sportifs ou le corps des athlètes de l'OAD, qu'il s'agisse d'une organisation de grands événements, d'une FI, d'un Comité olympique lorsqu'il n'y a pas d'ONAD, ou de l'ONAD dans les pays ayant des ONAD en fonctionnement, ce vote irait à leur corps des athlètes. Il a compris que la plupart des ONAD n'ont pas de Comités de sportifs, donc des propositions ont été incluses sur ce à quoi ils pourraient ressembler. En Nouvelle-Zélande, son ONAD n'a pas de Comité des athlètes, et le Comité des athlètes le plus proche de l'ONAD sera probablement le Comité des athlètes du Comité Olympique Néo-Zélandais, dont il est également membre, donc il aura la possibilité de déléguer ce vote en tant qu'organe représentatif, ou il pourra mettre en place un autre système ad hoc, qui est le genre de système du modèle C, qui pourrait inclure le représentant du CPN, donc il y aura une grande variété de représentation des athlètes. C'est une question compliquée,

mais c'est quelque chose que le groupe est en train de traiter, et cela va continuer. Mme Kanouté fait également partie du groupe et il la remercie pour l'énorme travail qu'elle y a consacré.

MME YANG a observé que les représentants des athlètes des sports non olympiques semblaient manquer et a rappelé à M. Sandford d'y réfléchir.

LE PRÉSIDENT a remercié Mme Yang pour sa remarque pertinente.

D É C I S I O N

La mise à jour du groupe de travail du Comité des sportifs sur la représentation des athlètes a été notée.

– 7.2 Rapport du Président de l'AMA sur ses activités avec les sportifs

LE PRÉSIDENT a fait référence à une nouvelle initiative sous sa présidence. L'AMA fait un si bon travail pour les athlètes qu'il souhaite le mettre en évidence sous ce point et lors des prochaines réunions. Tout tourne autour des athlètes, car il espère que tout le monde sera d'accord et, au cours des derniers mois, il a lancé une stratégie d'engagement des athlètes, dans le cadre de laquelle il a rencontré différents groupes d'athlètes du monde entier. Il avait l'intention d'écouter, de s'engager et de construire une relation plus forte avec les athlètes du monde entier et de jeter des ponts pour un futur dialogue sur les différents points de vue de la communauté internationale des athlètes, et il voulait entendre les nombreuses voix qui s'exprimaient. Il voulait écouter les nombreuses voix qui s'exprimaient.

L'AMA ne pouvait que se renforcer. Bien que l'AMA fasse déjà du bon travail dans ce domaine, elle pourrait en faire plus et être plus efficace en écoutant les athlètes sur la manière dont l'AMA pourrait les soutenir. Depuis le mois d'avril, il a eu l'occasion de s'adresser au Comité des sportifs de l'AMA et à un certain nombre d'athlètes individuels, notamment les représentants des athlètes au Conseil de fondation et aux Comités permanents, à chaque association continentale, au Conseil des athlètes du CIP et aux Présidents des Commissions des athlètes des FI.

Il avait travaillé en étroite collaboration avec M. Sandford et était heureux qu'il l'ait rejoint et ait présenté sa vision pour le Comité des sportifs de l'AMA lors de la plupart de ces réunions. M. Sandford et lui ont partagé un certain nombre d'idées qu'ils aimeraient voir progresser et il était heureux que leurs objectifs soient alignés.

À la fin du mois, il a prévu de poursuivre la table ronde commencée l'année précédente à Varsovie et Katowice, à laquelle avaient participé différentes associations d'athlètes, des syndicats de joueurs et d'autres groupes d'athlètes qui avaient demandé à le rencontrer.

L'AMA ne pouvait pas avoir peur de ses critiques, et devait s'engager et communiquer avec ses détracteurs, en comprenant que tout le monde avait le même objectif final : un sport propre. Il serait heureux de recevoir des solutions constructives pour améliorer le système mondial antidopage, mais il souhaite également que les athlètes et les représentants se fassent entendre lorsqu'ils soutiennent les efforts de l'AMA. L'AMA veut s'appuyer sur ses points forts et les athlètes doivent en faire partie.

Il avait également l'intention de rencontrer d'autres groupes de sportifs, comme ceux du système des ONAD. Tout cela a pris beaucoup de temps, mais la communication était essentielle et son intention était que l'AMA soit centrée sur les athlètes, ce qui était conforme au plan stratégique. C'était une priorité absolue de sa présidence, comme les membres le savaient grâce au Plan stratégique, et il allait également examiner comment l'AMA pourrait s'engager et communiquer avec les sportifs de manière plus innovante. Il a également salué les idées des membres du Comité exécutif à cet égard, car ils ont l'expérience de l'engagement avec les athlètes dans leur propre pays ou leur propre sport. Les réunions ont permis de clarifier les questions pour les athlètes et, en particulier, elles ont créé une communication et un dialogue à double sens.

L'AMA devait être prête à écouter et à établir des relations et devait être accessible. Il espère établir des partenariats plus solides qui profiteront à l'AMA et à tous les athlètes qui s'intéressent au sport propre. Le prochain aspect du plan est encore en cours d'élaboration, mais il s'est engagé à continuer à faire des athlètes une priorité, et ce n'est que le début de cet effort. Près de deux semaines auparavant, il avait publié une lettre ouverte aux athlètes avec ses remarques sur le passé et la stratégie future.

MME BARTEKOVÁ a félicité le Président pour tout ce qu'il a fait. Il était très important de s'engager avec les athlètes et de recueillir leurs commentaires, mais aussi de les informer sur les progrès de l'AMA dans son effort pour être convivial avec les athlètes. Elle a encouragé le Président à prendre contact avec les organes de représentation des athlètes existants, ce qui est très important pour les athlètes qui connaissent le système et peuvent également donner un excellent retour d'information sur la manière de s'améliorer et d'aller plus loin. Elle l'a encouragé à prendre contact avec les Commissions des athlètes des FI, des CNO et des associations continentales, ainsi qu'avec les syndicats d'athlètes professionnels qui travaillent avec les FI respectives.

La Commission des athlètes du CIO tiendra son forum bisannuel l'année suivante, avec environ 350 représentants des athlètes, dont le Comité des sportifs de l'AMA, et ce sera une excellente occasion d'interagir davantage. Le Comité des sportifs de l'AMA organiserait une session antidopage d'une journée entière et il serait possible d'interagir avec tous les athlètes présents. Elle était très enthousiaste à l'idée de réaliser ce projet. Elle a invité le Président de l'AMA. S'il avait la moindre chance d'y assister, les représentants des athlètes seraient heureux d'avoir l'occasion de lui parler.

LE PRÉSIDENT a remercié Mme Barteková.

MS YANG a déclaré qu'en tant que coéquipière du Président, elle pouvait sentir que son cœur était avec les athlètes. Elle était très enthousiaste à ce sujet. Elle a soutenu son travail à 100% et l'a encouragé à en faire plus pour l'avenir. Elle soutenait fortement ce qu'il faisait.

MME EL FADIL a remercié le Président. Elle s'est félicitée de son rapport et de son engagement auprès de l'ACNOA et des sportifs et a pensé qu'il était pour les athlètes, étant lui-même un ancien athlète. Elle a pu témoigner de son enthousiasme et de son engagement avec eux, en essayant de comprendre leur point de vue. Ses critiques étaient constructives : elle croyait que le mouvement sportif, les athlètes et les gouvernements devaient travailler ensemble pour obtenir de meilleurs résultats. Elle le remercie pour son rapport ; il a respecté l'engagement qu'il avait pris lors de sa campagne.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires et remarques.

D É C I S I O N

Le rapport du Président de l'AMA sur les activités avec les sportifs a été noté.

8. Conformité

– 8.1 Rapport du Président du Comité de révision de la conformité

M. WOOD a présenté aux membres une brève mise à jour du rapport du Comité de révision de la conformité. Depuis la dernière réunion du Comité exécutif, le Comité de révision de la conformité a continué à se concentrer de manière significative sur l'impact de la pandémie sur les tests et le respect du Code. Il est encourageant de constater que les tests se sont multipliés et qu'un certain nombre de signataires ont travaillé de manière positive à la mise en place de mesures correctives. Il est préoccupant de constater qu'il semble y avoir eu une augmentation des infections dans certaines régions du monde, mais le Comité devra surveiller cela de près.

En ce qui concerne le programme de contrôle de la conformité au code, le Comité a reçu des rapports réguliers de la task force. Il a soutenu le concept d'audits virtuels développé par la direction pour compenser la réduction inévitable du nombre d'audits en personne qui pourrait être entrepris. Il a également soutenu le plan de réalisation d'autres audits documentaires pour le reste de l'année. Le Comité a également soutenu l'adoption d'un certain nombre de mesures flexibles pour les signataires gravement touchés par le virus, notamment le report de certaines échéances et la publication de rapports sur les mesures correctives souples, c'est-à-dire des rapports sans échéances pour donner aux signataires plus de temps pour travailler sur les problèmes. Cela n'a pas pour but de signaler l'abandon d'une attente forte en matière de conformité, par exemple, dans le cas d'une non-conformité grave où l'on estime que le signataire peut y faire face, le Comité serait favorable à l'utilisation d'une procédure de conformité accélérée. Cette approche a été évaluée et confirmée lors des réunions du Comité de contrôle de la conformité en mars, juin et août de cette année-là et sera réexaminée dans une perspective à court et à long terme lors de la prochaine réunion d'octobre, et ce à la lumière de la situation COVID-19 et en relation avec les activités de contrôle et les procédures d'application. En temps utile, le Comité examinera attentivement les enseignements tirés de cette

expérience afin de mieux se préparer à l'émergence d'un ensemble de circonstances similaires qui pourraient poser un défi équivalent, et cela pourrait inclure l'examen de la nécessité de procéder à certaines révisions éventuelles ou de traiter de nouveaux rôles en urgence.

Il y a deux domaines que le Comité de révision de la conformité suit de près et pour lesquels il a envoyé des mises à jour : premièrement, le changement de direction au RUSADA, et deuxièmement, la situation de l'IWF. Toutefois, étant donné que ces questions ont été traitées ailleurs ou le seront plus tard, il ne peut rien dire de plus à leur sujet, si ce n'est qu'elles resteront à l'étude. Par ailleurs, l'exigence d'indépendance opérationnelle des ONAD dans le cadre du code 2021 fera l'objet d'un examen spécifique lors de la prochaine réunion du Comité. Le Comité a noté que, si la révision et l'adoption de règles antidopage conformes au Code 2021 progressent bien dans l'ensemble, il reste encore un certain nombre de signataires du Code qui doivent soumettre leurs règles à l'AMA. Cette situation est suivie de près et le Comité soutient le travail du personnel de l'AMA pour encourager et aider tous les signataires à agir le plus rapidement possible afin de respecter le délai de fin d'année.

Lors de sa réunion d'octobre, le Comité de révision de la conformité examinera plus avant les modifications éventuelles à apporter au système et à la politique de hiérarchisation à la lumière de l'évaluation avantages-risques effectuée. Le Comité s'efforcera de finaliser un rapport lors de la réunion d'octobre pour que le Comité exécutif puisse l'examiner lors de sa réunion de novembre, en accordant une attention particulière au calendrier et au début de tout changement de manière à tenir compte au mieux des avantages attendus mais aussi de l'impact probable sur l'AMA et sur les signataires.

LE PRÉSIDENT remercie M. Wood pour son rapport.

D É C I S I O N

Le rapport du Président du Comité de révision de la conformité a été pris en compte.

9. Éducation

– 9.1 Rapport de la Présidente du Comité Éducation

MME KANOUTÉ a fait écho aux commentaires de Mme El Fadil et a remercié le Président pour tous ses efforts. Elle sait qu'en Afrique, il a été difficile de faire de la lutte contre le dopage un sujet commun, car elle est assez taboue, et il est donc essentiel d'avoir une communication légitime avec les athlètes. Elle a remercié le bureau régional de l'AMA en Afrique pour le précédent webinaire, qui a été très réussi, et de nombreux représentants d'athlètes ont fait de la lutte contre le dopage un sujet clé de leur agenda.

Elle a commencé par présenter le contexte des travaux du Comité depuis la réunion précédente. Elle présentera aux membres les principales réalisations avant de mettre en évidence certains des programmes clés sur lesquels le Comité et le Département de l'éducation ont travaillé, et se concentrera sur les enjeux pour l'AMA, la nouvelle stratégie pour la recherche en sciences sociales qui est proposée au Comité exécutif pour approbation.

En raison de la situation de COVID-19, le Comité a tenu trois réunions virtuelles en avril, mai et juin, qui ont permis de recentrer l'attention du Comité avec l'arrivée des nouveaux membres, du nouveau département de l'éducation et d'elle-même en tant que nouvelle Présidente. Certains des domaines clés ont porté sur les rapports et le plan stratégique de l'AMA, une vue d'ensemble du département de l'éducation et de ses principaux programmes prioritaires, y compris le CISP (Programme de soutien à l'application du Code), le réaménagement des ADeL et les lignes directrices pour l'éducation et l'apprentissage et l'élaboration de programmes de formation, ainsi que la recherche en sciences sociales. Les principales réalisations ont été l'approbation de la recommandation du panel de recherche en sciences sociales de reporter l'appel à propositions pour le programme de subventions en sciences sociales jusqu'en octobre, en raison de la stratégie mise en place, et l'approbation des lignes directrices du SIE, qui avaient été publiées la veille.

Elle a reçu des nouvelles vraiment passionnantes de l'éducation et, malgré la pandémie, elle a vécu des moments passionnants. Le Comité a pris note du report de la Conférence mondiale sur l'éducation (qui n'est pas une très bonne nouvelle mais qui est nécessaire) en raison de la COVID-

19 et en ce qui concerne la santé publique. Les membres ont élaboré des orientations de l'OAD pour les programmes d'enseignement à distance à la lumière de la situation de COVID-19, publiées en juin. Le Comité a établi un projet de plan de travail et a déjà commencé à le mettre en œuvre en vue de trouver un accord avec les programmes d'éducation du CIO, y compris la plate-forme Athlete365 pour voir comment intégrer davantage de contenu antidopage en collaboration avec le CIO. Le Comité a approuvé la stratégie de recherche en sciences sociales présentée ce jour-là au Comité exécutif pour approbation. Mme Hudson, la nouvelle directrice de l'éducation, avait mentionné la Stratégie en novembre 2019, et elle devait être présentée le mois suivant, mais un travail important a été fait et il sera possible de la présenter lors de cette réunion. Le Comité a décidé de se réunir à nouveau virtuellement en octobre.

Passant en revue certaines des priorités clés sur lesquelles le Comité de l'éducation a travaillé, elle a commencé par le CISP, le Programme de soutien à la mise en œuvre du Code, une nouvelle initiative dirigée par le Département de l'éducation et lancée en mai pour soutenir les OAD dans leur transition vers la mise en œuvre du Code 2021. Le CISP a atteint plus de 10 000 interactions, ce qui est une réalisation très impressionnante pour un nouveau programme. Le Département de l'éducation et l'équipe du CISP doivent donc être félicités pour leurs efforts dans un monde de plus en plus complexe de réglementations antidopage. Les efforts ont vraiment porté leurs fruits. La majorité des ressources de la CISP étaient disponibles en français et en espagnol et l'équipe CISP avait concentré son attention sur la mise à jour de certaines des ressources existantes disponibles pour les parties prenantes afin d'être en conformité avec le Code avant janvier 2021.

Une autre priorité clé du département de l'éducation a été le cadre d'apprentissage et de développement et l'initiative de formation 'Global to Local'. Le cadre de développement est la prochaine évolution pour l'industrie antidopage ; il peut être identifié dans le plan stratégique de l'AMA récemment publié comme faisant partie de la stratégie d'impact, car il est articulé autour de deux initiatives clés, et l'établissement d'un cadre global d'apprentissage et de développement en relation avec la formation pour aider à soutenir les praticiens de la lutte contre le dopage travaillant dans l'industrie en leur assurant la possibilité d'accéder à la formation et au développement professionnel. Il sera mis en œuvre par le biais de la nouvelle version d'ADeL, et il inclura le réseau d'éducation et de formation 'Global to Local', qui augmentera les ressources dans la région, en se concentrant sur le développement des personnes pour l'éducation des sportifs et de leur entourage par un soutien plus local et ciblé aux OAD dans leurs programmes d'éducation. Un projet pilote a déjà commencé en relation avec 'Global to Local' et sera mis en œuvre dans une région, l'Europe, et cela sera possible dans le cadre du projet de partenariat mentionné précédemment par le Président en relation avec le financement privé ciblé sur des projets spécifiques.

Un autre point passionnant, et qui sera bien accueilli par la communauté des athlètes, puisque les athlètes sont les principaux utilisateurs d'ADeL, sera le réaménagement d'ADeL 2.0, et elle est heureuse d'annoncer que les plans pour le réaménagement de la plate-forme ont été confirmés. ADeL aura un tout nouveau look et une nouvelle convivialité, ce qui était attendu depuis longtemps. Il a été décrit comme obsolète dans le rapport financier et elle peut le confirmer. Elle pense que les athlètes seront vraiment heureux du réaménagement d'ADeL. Il aura trois fonctions, notamment des solutions éducatives que les OAD pourront utiliser pour éduquer leurs athlètes et leur entourage, et davantage de cours seront développés à cette fin. Elle disposerait également d'une banque de ressources des OAD en relation avec le projet CISP, par exemple, avec des ressources utiles pour aider les OAD à développer leurs programmes antidopage, et elle aurait également un centre de formation pour les praticiens des OAD. Il est également important de souligner que, grâce au CISP et à la publication de nouveaux programmes éducatifs tels que ADeL pour les professionnels médicaux et pour les athlètes et les entraîneurs qui se rendront aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020, l'AMA a atteint plus de 100 000 utilisateurs enregistrés sur ADeL, et sept utilisateurs sur dix sont des athlètes.

Elle a évoqué la stratégie de recherche en sciences sociales, qui a été proposée pour décision ce jour-là, et a donné aux membres un aperçu avant que Mme Hudson, la directrice du département Éducation de l'AMA, ne donne plus de détails sur la stratégie elle-même. Le Comité Éducation, au nom du Comité d'examen des sciences sociales et du Département de l'éducation, présentait sa toute première stratégie de recherche en sciences sociales. Des travaux approfondis ont été entrepris pour développer la stratégie, qui fera passer les efforts de l'AMA en matière de sciences sociales d'un programme de subventions à un programme de recherche en sciences sociales plus large et plus solide, avec une orientation claire pour les quatre années à venir. La stratégie est conforme au

nouveau plan stratégique de l'AMA sur de nombreux points que Mme Hudson développera plus tard. Beaucoup de travail a été fait pour pouvoir le présenter aux membres dès le début et la stratégie implique également une augmentation du financement qui sera demandé pour la recherche en sciences sociales, qui passera d'un montant annuel de 200 000 dollars US à 500 000 dollars. L'investissement en vaudrait plus que la peine si les membres pouvaient apprécier l'impact significatif que la recherche en sciences sociales a permis d'obtenir depuis le début du programme en 2006. Elle a permis de mieux comprendre les comportements que l'AMA cherche à renforcer et à prévenir par l'éducation. La nouvelle stratégie améliorerait encore la capacité de l'AMA et de la communauté mondiale du sport propre à élaborer des politiques et des pratiques efficaces en améliorant l'expérience sportive pour tous. La recherche a évolué au fil des ans et une compréhension plus approfondie du comportement des athlètes face au dopage est toujours nécessaire. Un exemple clé est que la recherche en sciences sociales a permis de passer du récit simpliste d'athlètes utilisant des substances interdites pour améliorer leurs performances à un ensemble croissant de preuves concernant les athlètes qui n'ont pas l'intention de tricher mais qui se trouvent néanmoins dans une position vulnérable en raison de facteurs situationnels et environnementaux qui peuvent augmenter leur risque de commettre une violation des règles antidopage. Beaucoup a donc été fait, mais l'AMA doit encore investir et mieux comprendre tous les comportements et mécanismes pour s'assurer qu'elle dispose des bons programmes à proposer aux athlètes et au personnel d'encadrement pour prévenir le dopage dans le sport. Elle a donné la parole à Mme Hudson, directrice du département de l'éducation, très dévouée et travailleuse.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de la Présidente du Comité Éducation.

– **9.2 Stratégie de recherche en sciences sociales 2020-2024**

MME HUDSON a déclaré qu'elle souhaitait apporter son soutien à la recommandation visant à ce que le Comité exécutif approuve la stratégie de recherche en sciences sociales 2020-2024. Elle arrive à un moment critique avec la publication récente du plan stratégique de l'AMA et la proposition d'augmentation des investissements qui entrera en vigueur l'année suivante, sous réserve d'approbation. L'objectif était de s'assurer qu'il y avait une vision claire à long terme de l'investissement. Comme mentionné, le département de l'éducation devait présenter ce plan en novembre de cette année-là, mais elle a été heureuse de le soumettre plus tôt aux membres du Comité exécutif afin de rendre la stratégie opérationnelle le plus tôt possible. Elle a souligné quelques points de la Stratégie ciblant les domaines dans lesquels le département était conscient des défis liés à la recherche en sciences sociales qui avaient été soulevés par la communauté ou le monde universitaire au fil des ans et pour renforcer le fait que la Stratégie a permis à l'AMA de dépasser la simple mise en œuvre d'un programme de subventions pour la recherche en sciences sociales. Le principe de base de la stratégie était de s'assurer que l'AMA puisse réaliser le potentiel de la recherche en sciences sociales et la manière dont elle pourrait avoir un impact sur les efforts de sport propre. Il est évident que le cœur de la recherche en sciences sociales est de comprendre pourquoi les gens font ce qu'ils font et leur comportement, et c'est un domaine de recherche essentiel pour la protection du sport propre. Avec l'introduction du modèle de prévention en 2021, la recherche en sciences sociales avait un rôle à jouer pour aider à prendre de l'avance et à utiliser les recherches et les données des sciences sociales pour contribuer davantage à la prévention du dopage. Jusqu'à présent, les efforts de recherche en sciences sociales ont généralement porté sur l'amélioration des programmes d'éducation et de leur impact. C'est important, mais ce n'est pas la seule façon dont la recherche en sciences sociales peut aider. La stratégie a délibérément élargi le rôle que la recherche en sciences sociales peut jouer au profit du système et éventuellement aussi de la politique publique au sens large. La stratégie de recherche en sciences sociales a délibérément séparé la recherche en sciences sociales de la simple application aux programmes d'éducation et a remanié la recherche en sciences sociales pour l'intégrer au système antidopage plus large.

Elle a passé en revue certains des défis et la manière dont la stratégie tente de les relever. L'un des principaux défis était le déséquilibre géographique qui avait existé pour le programme de subventions. Le département de l'éducation a été honnête dans son évaluation de l'attribution des subventions de recherche antérieures et assez audacieux dans la stratégie en ce qui concerne la manière d'y remédier. Les membres auraient vu que l'ambition était d'allouer 35 % des fonds de recherche en sciences sociales à des pays non européens. Un autre élément central de la stratégie, qui tente à nouveau de relever les défis, se concentre sur la faible adoption des résultats de la

recherche. Les défis sont largement dus à la mauvaise pratique de diffusion des résultats de la recherche, à un manque de sensibilisation, à la nature académique des publications et, en particulier, à l'engagement limité des OAD et même des athlètes, et ce sont tous des facteurs qui ont contribué au défi de l'adoption de la recherche. Ce défi n'est pas propre à l'AMA. L'AMA s'efforce de combler le fossé entre la recherche et la pratique en encourageant plus ouvertement les candidats au programme de subventions à s'engager auprès des OAD et des sportifs dans le cadre d'un processus de co-création, et a également modifié les accords de recherche de sorte que ceux que l'AMA finance doivent collaborer avec l'Agence pour produire des ressources de diffusion en dehors d'une revue universitaire traditionnelle, afin que l'AMA puisse essayer de communiquer les résultats de la recherche à la communauté d'une manière qu'elle comprend et qu'elle est plus susceptible d'adopter. En outre, et sous réserve du processus de révision de la gouvernance des groupes de travail, il a été recommandé que le Comité d'examen des sciences sociales soit converti en groupe d'experts et, si cela était réalisé, cela permettrait à l'AMA d'élargir la composition de ce groupe, et une proposition a été avancée qui permettrait d'ajouter un chercheur sur les athlètes au groupe. Plusieurs athlètes à double carrière sont engagés dans la recherche et il a été estimé qu'ils apporteraient un réel avantage supplémentaire à ce groupe. L'industrie est encore assez jeune et, grâce à la stratégie, l'idée est d'essayer d'encourager et d'investir dans la prochaine génération de chercheurs en sciences sociales et d'attirer des chercheurs dans l'industrie. Il existe des initiatives simples telles que les laboratoires de talents et des moyens numériques très rentables pour s'engager avec ces chercheurs en début de carrière, et nous espérons qu'ils choisiront le sport propre comme domaine d'étude. L'AMA doit jouer son rôle dans la stratégie et s'est également engagée à renforcer les aspects de suivi et d'évaluation du programme et à jouer un rôle plus important dans le domaine de la recherche en sciences sociales en ce qui concerne la lutte contre le dopage. L'AMA s'efforce de publier les résultats du suivi.

Du point de vue du leadership, en mars de cette année-là, une série d'organisations qui soutiennent ou ont un rôle dans la recherche en sciences sociales ou la financent directement ont été réunies et elle est heureuse qu'elles aient accepté l'invitation. Le groupe s'est réuni à quatre reprises. La plate-forme de collaboration en sciences sociales, telle qu'elle est actuellement connue de manière informelle, est composée de divers départements du CIO (le centre d'études olympiques, le département scientifique et médical, le Président de la commission de l'éducation), du Partenariat pour une compétition propre, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, du Fonds asiatique antidopage et du panel d'examen des sciences sociales de l'AMA. Le rassemblement de ces organisations a permis d'apprendre les uns des autres. Elles avaient des défis similaires et travaillaient en tant que communauté de pratique. Cela a également permis de comprendre les éventuels canaux de diffusion des résultats de la recherche et de réduire les éventuels doubles emplois en matière de financement qui pourraient exister au sein du système. L'objectif principal était d'accroître la visibilité de la recherche en sciences sociales et l'impact qu'elle pouvait avoir.

La stratégie de recherche en sciences sociales comportait six grandes priorités. L'objectif était de jouer un rôle de premier plan dans la coordination de l'agenda de recherche, de contribuer davantage à la connaissance du monde, de partager ce qui est connu d'une manière qui soit comprise, de montrer l'exemple par le suivi et l'évaluation des propres programmes de l'AMA, d'investir et de développer les capacités de recherche, en particulier dans les pays non européens, et d'établir des partenariats de recherche stratégiques pour tirer parti des synergies avec d'autres organismes de recherche. Les membres avaient beaucoup de travail administratif à faire. Elle espère avoir donné vie à une partie de la stratégie et espère que le Comité exécutif approuvera la nouvelle stratégie afin que son département puisse conclure le travail et commencer l'opérationnalisation de la stratégie et lancer le programme de subvention révisé en octobre.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Hudson et Mme Kanouté pour ce document très important ; il est très heureux que la stratégie ait été élaborée. Il a félicité Mme Hudson et son équipe ainsi que tous ceux qui ont participé à l'élaboration de la stratégie. Il s'agit d'un document très complet et, personnellement, il est très heureux que l'accent soit mis sur le partage des résultats et la mise en place de partenariats de recherche.

C'est un sujet qu'il a personnellement abordé à de nombreuses reprises. Il a demandé aux membres s'ils approuvaient la stratégie de recherche en sciences sociales pour 2020-2024.

D É C I S I O N

Approbation de la stratégie de recherche en sciences sociales 2020-2024.

10. Juridique

M. SIEVEKING a déclaré qu'il avait indiqué qu'il donnerait une mise à jour verbale sur l'opération Puerto. Malheureusement, il devra reporter cela à la réunion de novembre.

Concernant les poursuites pénales engagées en France contre d'anciens fonctionnaires de l'IAAF, l'audience avait eu lieu à Paris en juin. La décision était attendue le lendemain, et c'était une décision importante.

Dans le cas de M. Sakho, les discussions de règlement sont presque terminées et il espère pouvoir informer les députés, dans son prochain rapport, d'un règlement de l'affaire.

En ce qui concerne l'affaire IMMAF, une date d'audience a été fixée au mois de janvier de l'année suivante, et il verra si, avec l'adoption de la nouvelle politique d'acceptation des signataires, une solution peut être trouvée pour que la procédure n'avance pas.

Concernant Sun Yang, une affaire très compliquée et très longue, une deuxième plainte avait été déposée par l'athlète auprès du Tribunal fédéral suisse. Tous les documents ont été échangés et une décision est attendue. On espère donc qu'une décision sera prise d'ici la réunion de novembre.

– 10.1 Standard international pour la protection des renseignements personnels 2021 révisé

M. SIEVEKING a déclaré que le standard avait été revu et modifié et approuvé à Katowice pour entrer en vigueur au début de 2021. Cependant, par la suite, l'AMA a reçu une lettre du Conseil européen de la protection des données avec quelques observations, qui ont été examinées par l'équipe de rédaction du Standard. Il était trop tard pour apporter les modifications pour Katowice, mais elles avaient depuis lors été apportées et diffusées auprès des parties prenantes. Cela a conduit à trois changements dans trois articles et également dans l'annexe. Les changements sont énumérés dans les documents dont disposent les membres. Il ne souhaite pas entrer dans les détails ; c'est assez technique, mais l'équipe de rédaction a jugé suffisamment important que la version modifiée du standard 2021 soit soumise au Comité exécutif pour qu'elle entre en vigueur avec tous les autres standards début janvier. Il a vu dans le document que le Mouvement olympique et les gouvernements ont soutenu les changements mais serait heureux de répondre à toutes les questions.

M. HUSTING s'excuse au nom de M. Kersch, qui a dû partir pour une autre réunion. L'Europe a approuvé le Standard international révisé et a remercié l'AMA d'avoir pris en compte plusieurs remarques de l'UE sur la protection des données. Il lui a été demandé de souligner que les modèles de formulaires de contrôle du dopage devraient être mis à jour pour s'assurer que les données et les échantillons de contrôle du dopage ne sont pas utilisés à d'autres fins que la lutte contre le dopage, par exemple pour la détermination du sexe.

M. SIEVEKING a répondu qu'il en avait pris bonne note. La question du formulaire de contrôle du dopage devra être discutée ; cependant, l'AMA met toujours à jour le formulaire de contrôle du dopage. En ce qui concerne l'utilisation des données de contrôle du dopage pour la détermination du sexe des athlètes, par exemple, comme les membres le savent, le Code 2021 contient un commentaire selon lequel c'est possible ; l'AMA ne ferme pas la porte, mais cela n'a rien à voir avec la lutte contre le dopage, donc, si une OAD souhaite le faire, cela doit être clairement indiqué dans les règles de l'OAD et les athlètes doivent y consentir. Il est évident que l'AMA ne veut pas que les données relatives au contrôle du dopage soient utilisées à d'autres fins, même si elles peuvent être légitimes, sans que cela soit précisé dans les règles et sans le consentement du sportif.

LE PRÉSIDENT a demandé aux membres s'ils étaient heureux d'approuver le standard révisé.

D É C I S I O N

Le SIPRP 2021 révisé est approuvé.

– 10.2 RUSADA

M. SIEVEKING déclare que les membres disposent d'informations dans le rapport. Il s'agit d'une affaire complexe avec des milliers de pages échangées entre les parties et sur laquelle travaille le conseil engagé pour défendre la position de l'AMA. L'audience est toujours prévue pour début novembre et il faut espérer que cela ne changera pas.

En ce qui concerne le suivi du dossier LIMS, également un sujet complexe, le Département des renseignements et des enquêtes de l'AMA a envoyé des dossiers LIMS à 27 FI. Selon les directives de gestion des résultats, les cas doivent être traités dans les six mois. Le service juridique de l'AMA assure un suivi trimestriel et a envoyé une lettre aux FI pour s'enquérir de l'état d'avancement de l'examen des dossiers. L'AMA a reçu des informations et des réponses à cette correspondance. Certaines FI font un très bon travail. Certaines n'ont même pas répondu ou donné de nouvelles depuis le mois d'avril. Le Département travaille en étroite collaboration avec le Département des renseignements et des enquêtes et assure un suivi en conséquence. Il s'agit d'un travail complexe, et le Département des renseignements et des enquêtes surveille le travail effectué par les FI. Toute décision prise par les FI dans chacun des cas était dûment examinée par le département juridique. Certaines décisions ont déjà été examinées et, dans certains cas, le Département a accepté que le dossier soit clos. Toutefois, avant de prendre une décision, l'affaire a été examinée en interne, et le Département a pris contact avec le Département du renseignement et des enquêtes et avec des conseillers externes afin de prendre tout en considération. Il fournira une mise à jour plus détaillée dans son rapport de novembre sur le suivi des affaires.

M. YOUNGER a déclaré qu'il ferait le point sur le statu quo de l'opération LIMS après avoir rafraîchi la mémoire des membres sur la manière dont le groupe cible a été sélectionné. Afin d'extraire les cas les plus suspects de la base de données LIMS, une méthode a été appliquée en développant des critères spécifiques, et 298 athlètes ont ainsi été identifiés comme groupe cible. Le groupe cible était lié à 27 FI et à une organisation d'événements majeurs. La composition du groupe cible est basée sur une stratégie descendante. En d'autres termes, l'athlète numéro un avait de multiples résultats d'analyse négatifs présumés suspects, des e-mails sauvegardés et des profils de stéroïdes manipulés, tandis que l'athlète numéro 298 pouvait n'avoir qu'un profil de stéroïdes présumé manipulé. Par conséquent, il était très peu probable que tous les cas se terminent par une violation des règles antidopage. Toutefois, il était important que le département de renseignement et d'investigation présente tous les cas suspects aux FI concernées et à l'organisation de la manifestation. Il est également important de comprendre que certaines preuves ont été altérées ou supprimées de façon permanente pour protéger les athlètes dopés. Pour un enquêteur, les preuves manquantes peuvent devenir des preuves circonstancielles. Pourquoi quelqu'un supprimerait-il ou modifierait-il des informations pertinentes si l'information elle-même n'est pas pertinente ? Quoi qu'il en soit, les informations ne suffisent peut-être pas à elles seules à sanctionner l'athlète, mais la question doit trouver une réponse auprès du TAS ou de toute autre instance d'audition et l'AMA soutient toutes les affaires en cours. En outre, bien qu'un ensemble complet de preuves ait été fourni aux FI, y compris des déclarations sous serment et des déclarations multiples, il restait encore quelques tâches supplémentaires à accomplir, comme la consultation d'un expert de laboratoire sur les données brutes fournies. Enfin, du point de vue de l'enquête, il est très difficile de déterminer quel cas est faible ou fort et l'évaluation continue, car elle dépend des cas actuellement traités par certains FI, tels que l'IWF ou l'IBU, qui pourraient être affectés par la décision du TAS contre le RUSADA. Toutefois, il estime qu'en l'absence d'échantillons, les affaires ayant des chances de succès devant la commission d'audition ou le CAS sont celles pour lesquelles il a été possible de trouver ou de récupérer des dossiers bruts de procédure de confirmation, y compris une évaluation positive d'un expert de laboratoire sur la substance interdite. L'AMA attend toujours que certains FI fournissent les résultats de leurs évaluations. Certaines FI très actives ont déjà examiné des violations des règles antidopage à l'encontre de certains de leurs athlètes, et ont parfois identifié des athlètes suspects qui ne faisaient pas partie du groupe cible de l'AMA mais qui se sont manifestés à la suite des enquêtes. Il était également satisfait des FI qui avaient fait leurs devoirs et avaient clôturé leurs dossiers sur la base des résultats. Il y a toujours eu une consultation interne sur la meilleure décision à prendre. Malheureusement, l'AMA a également travaillé avec certaines FI (heureusement très peu nombreuses) qui ne tenaient pas à assurer le suivi des dossiers de l'AMA. Par exemple, si l'AMA fournissait des données brutes, elle s'attendait à ce qu'un expert de laboratoire examine les données brutes et fournisse une évaluation avant de clore le dossier. Quoi qu'il en soit, il a assuré les membres que l'AMA ne renoncerait pas et que, s'il était convaincu que l'on pouvait faire plus, les attentes seraient communiquées. Il est encore trop tôt pour faire une évaluation finale. Enfin, pour les 57

résultats d'analyse négatifs du programme de réanalyse des échantillons de Moscou de 2019 prélevés en avril et les huit résultats d'analyse négatifs des échantillons de Moscou de 2014, c'est-à-dire saisis en 2014 avant le scandale, il s'est dit satisfait de l'engagement de la RUSADA, qui avait déjà notifié tous les athlètes, et la gestion des résultats se poursuit avec le soutien de l'équipe de l'AMA. Le Département des renseignements et des enquêtes poursuit également le programme de réanalyse, et il est convaincu que ce programme sera terminé avant la fin de l'année.

M. MAY a déclaré qu'il ferait le point sur la situation actuelle du RUSADA en matière de gouvernance et de personnel. Afin de mettre en contexte la situation actuelle, il fera le point sur la structure du RUSADA. Le RUSADA existe en termes de fondateurs, le Comité Olympique Russe et le Comité Paralympique Russe, et les fondateurs ont la responsabilité globale de l'organisation. Ils ont créé l'organisation, approuvé les audits financiers et ont également examiné et approuvé les recommandations du conseil de surveillance. Le niveau suivant était le conseil de surveillance, créé pour assurer ce lien indépendant entre les fondateurs et la direction et le personnel. Le conseil de surveillance était composé de sept membres, trois des autorités russes, un du Comité olympique (ROC), un du Comité paralympique (RPC) et un du ministère des sports. Il y avait trois membres indépendants, dont le Président, et un expert international indépendant recommandé par l'AMA qui siégeait en tant que membre à part entière du conseil. Jusqu'à présent, ce membre était issu du Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne les événements de ces derniers mois, il est revenu en avril 2019, lorsque les fondateurs ont refusé d'accepter les états financiers vérifiés de 2018 présentés par la direction du RUSADA, et la raison invoquée était que la direction du RUSADA n'avait pas suivi le processus exigé par les statuts en termes de nomination d'une société d'audit pour les finances. La décision avait été d'ouvrir un autre appel d'offres pour nommer, selon les procédures, un nouveau cabinet d'audit financier. En février 2020, les fondateurs avaient approuvé la nomination d'un nouveau cabinet d'audit appelé FinExpertiza, sélectionné pour effectuer l'audit des finances 2018-2019. Il s'agira d'un audit supplémentaire pour la RUSADA ; il a donc été décidé que le Comité olympique couvrirait tous les coûts liés aux audits et engagerait directement le cabinet pour effectuer les deux audits. Il a appris qu'en plus des audits financiers standards que la société sera chargée d'effectuer, le Comité olympique a également demandé à la société de réaliser un audit supplémentaire d'une portée plus large qu'un audit financier typique pour examiner l'efficacité de la gestion et des contrôles internes au sein du RUSADA. Ni le conseil de surveillance ni la direction du RUSADA n'ont été informés de l'extension du champ d'application. Il a été réalisé et le rapport a été fourni directement aux fondateurs. Vers les 13 et 14 juillet, l'audit supplémentaire a été publié sur les sites web du ROC et du RPC et contenait un certain nombre de questions possibles, la plupart très spéculatives, et le rapport d'audit n'a donné lieu qu'à très peu de conclusions concrètes. En même temps, l'AMA savait que le Conseil de surveillance allait commencer à examiner le rapport d'audit. Elle a donc écrit au Président du Conseil de surveillance le 17 juillet et celui-ci a répondu le 21 juillet en fournissant des informations supplémentaires. En ce qui concerne la recommandation détaillée (et il ne fournira pas tous les détails étant donné le temps disponible), le 5 août, le Conseil de surveillance du RUSADA s'est réuni, a discuté et a fait une recommandation de licencier l'actuel directeur général, M. Yuri Ganus. La recommandation a été soutenue par six membres du Conseil, et le seul membre qui n'était pas d'accord et qui n'a pas accepté la recommandation est l'expert international indépendant du Conseil de l'Europe. Il est important de noter que le Conseil de surveillance, dans les informations fournies à l'AMA et dans la décision officielle, ne s'est pas uniquement appuyé sur l'audit de plus grande envergure qui contenait diverses questions hypothétiques et spéculatives. Le Conseil avait identifié de nombreux autres problèmes de gestion et des violations des documents de gouvernance du RUSADA, y compris les statuts, et qui avaient été présentés dans le cadre de la recommandation de licencier le directeur général aux fondateurs. Lors de cette même réunion, le Conseil de surveillance avait modifié ses statuts en ce qui concerne le processus de nomination d'un directeur général intérimaire et avait commencé à prévoir, si les fondateurs étaient d'accord avec la décision de licencier le directeur général actuel, qu'un processus devrait être mis en place pour nommer un directeur général intérimaire. Les statuts avaient indiqué que le directeur général adjoint de l'époque assumerait cette responsabilité, mais le conseil de surveillance avait déterminé que ce n'était pas le processus qu'il souhaitait suivre, et avait donc décidé de modifier les statuts pour supprimer la clause qui interdisait la nomination du directeur général adjoint au poste de directeur général par intérim. Le Conseil de surveillance s'est réuni à nouveau le 17 août et a discuté de la manière de procéder à la nomination d'un directeur général intérimaire si les fondateurs approuvaient la recommandation de licencier M. Ganus et avait décidé de proposer deux candidats potentiels aux fondateurs pour examen si nécessaire. Le 21 août, l'expert international indépendant du Conseil avait démissionné

en raison des inquiétudes concernant la perte d'indépendance du Conseil de surveillance et l'absence de procédure appropriée dans toute cette situation.

Le 24 août, l'AMA a rencontré le Comité indépendant de vérification de la conformité pour faire le point sur la situation et a continué à le faire. Le 27 août, la directrice générale adjointe du RUSADA a également démissionné, car elle ne voulait pas faire partie du processus à venir. Tout cela a conduit à la réunion des fondateurs le 28 août, au cours de laquelle ils ont accepté la recommandation du conseil de surveillance de licencier le directeur général, et le conseil a nommé un directeur général intérimaire, qui était à l'époque le chef des affaires juridiques du RUSADA, et qui est actuellement le directeur général intérimaire pour une période maximale de six mois. Tout au long de cette période, l'AMA a été en communication permanente avec le Président du Conseil de surveillance et les autres parties concernées, et a écrit à nouveau le 9 septembre au Président du Conseil de surveillance pour obtenir plus d'informations sur le statut du Conseil en termes de nomination d'un membre indépendant ainsi que sur la procédure à suivre pour un directeur général permanent.

En résumé, il y avait eu des conflits constants entre le précédent directeur général du RUSADA (actuellement licencié) et les fondateurs, liés aux déclarations publiques du directeur général et aux critiques du système en Russie, à l'indépendance et à la transparence du RUSADA, ainsi qu'à la coopération internationale du RUSADA avec différentes parties en termes d'enquêtes. Les décisions des fondateurs et les recommandations du conseil de surveillance ont été présentées comme relevant de leurs responsabilités et de leur autorité, telles qu'elles sont définies dans les statuts et autres documents de gouvernance. La question de savoir si une procédure régulière a été suivie (et sur le papier elle ne semble pas l'avoir été) est une autre considération, mais elle n'entre pas dans le champ d'application de ce que l'AMA peut actuellement examiner. L'AMA continue de recueillir le plus d'informations possible et de suivre de près les activités et les programmes du RUSADA pour s'assurer que l'indépendance opérationnelle n'est pas compromise.

Le cas actuel du TAS comprenait une recommandation du Comité d'examen de la conformité selon laquelle l'une des conditions de la réintégration éventuelle du RUSADA serait que l'AMA reste convaincue que l'indépendance du RUSADA est respectée et qu'il n'y a pas d'ingérence extérieure abusive dans ses activités. L'AMA continuera à assurer un suivi en conséquence en restant en communication avec le Président du conseil de surveillance et le directeur général par intérim ; elle examinera la position internationale indépendante au sein du conseil de surveillance afin de déterminer comment et quand recommander un nouveau représentant pour siéger au conseil ; elle surveillera le processus de recrutement du directeur général et s'efforcera de veiller à ce qu'il soit effectué de manière indépendante et transparente ; elle continuera à demander au RUSADA des rapports mensuels complets sur les activités du programme qu'elle a reçus au cours des deux ou trois dernières années ; elle surveillera la mise en œuvre des plans de répartition des tests, de sorte qu'il n'y ait pas de problème de révision du plan en cas d'ingérence extérieure ; elle continuera à surveiller les décisions relatives à la gestion des résultats ; et, enfin, elle continuera à fournir des mises à jour régulières à l'équipe spéciale interne chargée de la conformité et au Comité d'examen de la conformité pour s'assurer que, si d'autres mesures sont nécessaires, ces organes pourront les recommander, et l'AMA élaborera un nouveau plan pour la période postérieure à la décision sur le CAS en ce qui concerne les mesures que l'AMA devra prendre pour garantir que le RUSADA continue de fonctionner de manière indépendante.

M. DÍAZ a remercié MM. Sieveking, Younger et May. Le rapport de M. May répond en partie à la position de consensus des autorités publiques. Quel est son avis sur la situation, suite notamment à la révocation du directeur général, et sur l'indépendance et l'intégrité de ses opérations, ainsi que sur la procédure au TAS ?

M. MAY a répondu qu'il était préoccupé par la décision en termes d'impact potentiel sur l'indépendance et l'intégrité des opérations du RUSADA ; mais, à ce stade, en termes d'informations disponibles, l'AMA restait en contact étroit avec le personnel du RUSADA et surveillait les programmes et activités, et n'avait donc pas constaté d'impact sur l'indépendance et l'intégrité des opérations. Comme il l'a mentionné, l'AMA continuera à suivre la question de très près et à s'assurer qu'il y a suffisamment d'informations pour être sûr de protéger les opérations et l'indépendance du RUSADA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que la décision sur le directeur général n'a pas vraiment affecté l'affaire du TAS. Comme mentionné précédemment, il y avait déjà une recommandation du Comité de vérification de la conformité pour que l'indépendance du RUSADA soit considérée comme un critère de réintégration. Il espérait simplement que cela ferait partie de la décision du TAS, afin

que l'AMA puisse ensuite faire appliquer cette décision et veiller à ce que l'indépendance soit préservée. L'AMA surveillera de près la nomination du nouveau directeur général et le processus suivi, mais elle examinera aussi éventuellement les règles et la structure en place pour s'assurer qu'elle est à l'aise avec celles-ci.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour concernant RUSADA.

– 10.3 Fédération internationale d'haltérophilie

M. SIEVEKING a déclaré qu'à la fin du printemps, un rapport d'enquête avait été publié par le professeur McLaren sur l'IWF. Il donnera des informations sur la partie concernant les cas en suspens. Le professeur McLaren a identifié une cinquantaine de cas en suspens qui n'ont pas été dûment jugés. L'AMA a été informée de l'existence de ces cas mais il manque toujours les noms des athlètes, malgré les nombreuses demandes adressées à l'IWF. Pour certains des cas énumérés par le professeur McLaren, l'AMA avait déjà reçu les décisions ; pour les autres, l'AMA suivait de près l'IWF et en particulier l'ITA, qui était responsable de la gestion de tous les cas de l'IWF. L'AMA fait tout son possible pour que tous les cas en suspens fassent l'objet d'une décision afin que justice soit faite. Malheureusement, six des cas sont déjà prescrits ; pour cinq d'entre eux, l'AMA ne connaît toujours pas les noms des athlètes concernés et, pour l'un d'entre eux, l'AMA a appris le nom de l'athlète grâce aux informations fournies par le professeur McLaren, ce qui n'est donc pas une tâche facile, et l'AMA n'a pas pu, malgré plusieurs demandes, obtenir les noms des athlètes concernés. L'AMA travaille toujours sur ce point. Plusieurs lettres de suivi ont été envoyées à l'IWF et à l'ITA pour s'assurer que les cas sont correctement jugés.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur l'IWF.

– 10.4 Mise à jour sur la contamination de la viande

M. SIEVEKING a déclaré que les membres avaient le document dans leur dossier de documentation. La question de la contamination de la viande est complexe, mais l'AMA va dans la bonne direction. La première étape a été la publication de l'avis sur le clenbutérol en 2019, mais il ne s'applique qu'aux cas provenant de trois pays dans lesquels l'utilisation du clenbutérol dans l'industrie de l'élevage a été établie, et cela signifie que, pour ces cas, un athlète peut éviter de voir son résultat disqualifié s'il peut être établi qu'il est le résultat d'une contamination de la viande. Toutefois, il existe encore d'autres pays dans lesquels la contamination de la viande par d'autres substances est alléguée et il n'est pas facile, d'un point de vue scientifique et juridique, de les accepter toutes, car l'AMA a besoin de preuves, d'études et, en particulier, de données provenant de l'autorité locale qui reconnaît le problème. Il s'agit d'un point spécifique à l'ordre du jour du groupe de travail sur les non-contaminants, qui est composé à la fois de scientifiques et de juristes, et nous espérons qu'il sera possible de fournir une mise à jour, sinon des solutions intermédiaires, au Comité exécutif et au Conseil de fondation en novembre.

L'AMA savait qu'il s'agissait d'une question pour laquelle elle devait trouver de meilleures solutions pour les athlètes et y travaillait tant sur le plan juridique que scientifique.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour sur la contamination de la viande.

11. Autres questions

LE PRÉSIDENT demande si les membres souhaitent soulever quelque chose sous ce point. Avant de clore la réunion, il donne la parole à M. Kameoka, qui souhaite s'adresser aux membres.

M. KAMEOKA a informé les membres qu'il y aurait un nouveau premier ministre et un nouveau cabinet au Japon. Cela signifie que ce sera sa dernière réunion au sein du Comité exécutif de l'AMA. Il a remercié le Président pour son soutien et a également exprimé sa plus sincère gratitude à tous ses collègues du Comité exécutif. Le Japon accueillera les Jeux olympiques et paralympiques l'année

suiuante, et il espère que les membres pourront tous se rendre au Japon pour qu'il puisse les voir en personne. Il souhaite que l'AMA et ses initiatives continuent à se développer.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Kameoka pour sa grande contribution au travail de l'Agence. Son expérience, ses connaissances et sa sagesse, son approche unique et sa volonté de travailler avec tous les membres manqueront certainement à l'AMA. Cela a toujours été grandement apprécié.

12. Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT a donné aux membres un aperçu de la situation en ce qui concerne les prochaines réunions.

L'AMA espère pouvoir prendre une décision prochainement en ce qui concerne une réunion en personne en Turquie en novembre 2020, mais elle évalue encore les réactions des membres suite au sondage et les conseillera en conséquence. L'Australie a confirmé qu'elle accueillerait les réunions de l'AMA en novembre de l'année suivante. Les dates et la ville doivent être déterminées et seront annoncées prochainement. L'AMA est reconnaissante de cette offre généreuse et remercie vivement M. Colbeck. Il remercie les membres pour leur participation à la réunion virtuelle de deux jours du Comité exécutif et remercie le personnel dévoué qui a planifié et soutenu le déroulement de la réunion. Il a souhaité bonne chance à tous en ces circonstances exceptionnelles.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 11 novembre 2020, Istanbul, Turquie
Conseil de fondation - 12 novembre 2020, Istanbul, Turquie
Comité exécutif - 20 mai 2021, Montréal, Canada
Conseil de fondation - 21 mai 2021, Montréal, Canada
Comité exécutif - semaine du 13 septembre 2021, lieu à confirmer
Comité exécutif - semaine du 15 novembre 2021, ville à confirmer, Australie
Conseil de fondation - semaine du 15 novembre 2021, ville à confirmer, Australie

Le deuxième jour (et dernier jour) de la réunion s'est ajourné à 10 h 55.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA